



Validé par le comité de pilotage le 16 juin 2015













Maître d'ouvrage

MEDDE – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes.

Suivi de la démarche : Françoise Barrouillet, Direction Départementale des Territoires de la Drôme.

Opérateur:

Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors.

Rédaction du Document d'Objectifs :

Rédaction / Coordination / Cartographie : Florence Niel, Aimie Bley.

Relecture: Parc du Vercors (en particulier: Manon Chevalier, Muriel Nardelli), DDT.

Cartographie des habitats naturels :

Conservatoire Botanique National Alpin, 2009 ; Office National des Forêts, Agence Drôme-Ardèche, 2010.

Crédits photographiques:

Parc naturel régional du Vercors, photothèque- crédit photo Booth,

Référence à utiliser :

Parc naturel régional du Vercors, 2014 – Tome 1 du Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR 8201682 « Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors ». MEDDE, 78 p + annexes.

SOMMAIRE

Introduction : la mise en œuvre de Natura 2000 en France	7
1.Rappels sur la démarche	7
2.Les outils de mise en œuvre de la procédure Naturac2000	
2.1.Contractualisation en site Natura 2000	8
2.2.La prise en compte de la conservation des habitats et espèces communautaires dans les pro	ojets
et aménagements par l'évaluation des incidences	
Informations générales	12
1.Le site Natura 2000 « Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors »	12
2.Description générale du site	15
2.1.Géologie	15
2.2.Géographie	
2.3.Hydrographie	
2.4.Climatologie	
2.5.Faune et flore	
2.6. Autres facteurs : les activités humaines	
3. Statuts de protection et inventaires	
3.1.Mesures de protection réglementaire	
3.1.1.Le périmètre de protection de captage	
3.1.2.La Réserve de chasse.	
3.1.3.L'Espace Naturel Sensible	
3.2.Mesures contractuelles	
3.2.1. Les autres sites Natura 2000.	
3.2.2.Le contrat de rivière Vercors Eau Pure II et le SAGE Drôme	22
3.3.Inventaires	
3.3.1 ZNIEFF de type I	25
3.3.1. ZNIEFF de type II	
Analyse de l'état actuel	
1. Habitats d'intérêt communautaire et habitats d'intérêt communautaire prioritaire	
1.1.Synthèse	
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysso-Sedion albi	28
1.2.Description par grands milieux	33
1.3.Les milieux rocheux	
1.4.Les milieux humides	
1.5.Les milieux forestiers	
1.6.Les milieux arbustifs	
1.7.Les milieux herbacés	
2. Espèces d'intérêt communautaire et espèces d'intérêt communautaire prioritaire	
2.1.Espèces	
2.2.Habitats d'espèces	
3.Autres espèces présentes	
3.1.1.Les mammifères.	
3.1.2.Les oiseaux	
3.1.3.Les amphibiens et reptiles	
3.1.4.Les insectes.	
3.2.La flore	
4.Les activités humaines	
4.1.L'agriculture	
4.2.La sylviculture	
4.3.Les activités touristiques et de loisirs.	
4.3.1.La randonnée et les sports d'hiver	
4.3.2.La spéléologie	59

4.3.3.L'escalade	59
4.3.4.Le vol libre	59
4.3.5.La chasse.	59
4.3.6.Les autres usages de la nature	59
4.4.Les voies de communication	
5. Analyse écologique des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	60
5.1. État de conservation et menaces des habitats et espèces d'intérêt communautaire	60
5.1.1.État de conservation et menaces des habitats d'intérêt communautaire	60
5.1.2.État de conservation des espèces d'intérêt communautaire	62
5.2. Hiérarchisation des enjeux	
5.2.1. Hiérarchisation des enjeux pour les habitats d'intérêt communautaire	64
5.2.2. Hiérarchisation des enjeux pour les espèces d'intérêt communautaire	66
5.3.État de conservation et menaces par grands types de milieux	67
5.3.1.Les milieux rocheux	67
5.3.2.Les milieux humides	68
5.3.3.Les milieux forestiers	68
5.3.4.Les milieux arbustifs et herbacés.	69
Définition des objectifs de conservation et programme d'actions	
Le périmètre d'étude	
Bibliographie	
Annexes	
/ WHIOAQQ	

Figures

- Figure 1 : Processus élaboration d'un DOCOB
- Figure 2 : proportion des habitats d'intérêt communautaire par grands types de milieux
- Figure 3 : dynamiques naturelles liées aux milieux rocheux
- Figure 4 : dynamique des végétations calcicoles

Tableaux

- Tableau 1 : les communes concernées par le périmètre d'étude Natura 2000
- Tableau 2 : les réserves de chasse concernées par le périmètre d'étude Natura 2000
- Tableau 3 : les ENS d'Ambel et de Font d'Urle, caractéristiques générales
- Tableau 4 : les ZNIEFF de type 1 concernées par le périmètre d'étude Natura 2000
- Tableau 5 : les ZNIEFF de type 2 concernées par le périmètre d'étude Natura 2000
- Tableau 6 : les habitats d'intérêt communautaire présents au sein du périmètre d'étude Natura 2000
- Tableau 7 : les espèces d'intérêt communautaire présentes au sein du périmètre d'étude Natura 2000
- Tableau 8 : les espèces inscrites aux annexes IV et/ou V présentes au sein du périmètre d'étude Natura 2000
- Tableau 9 : les habitats d'espèce de chacune des espèces d'intérêt communautaire
- Tableau 10: les mammifères présents au sein du périmètre d'étude Natura 2000
- Tableau 11 : les oiseaux patrimoniaux présents au sein du périmètre d'étude Natura 2000
- Tableau 12 : les amphibiens et reptiles présents au sein du périmètre d'étude Natura 2000
- Tableau 13 : les insectes présents au sein du périmètre d'étude Natura 2000
- Tableau 14 : les espèces végétales patrimoniales présentes au sein du périmètre d'étude Natura 2000
- Tableau 15 : les espèces végétales dont la cueillette est réglementée (hors orchidées)
- Tableau 16 : les orchidées présentes au sein du périmètre d'étude Natura 2000
- Tableau 17 : les acteurs pastoraux concernés par le périmètre d'étude Natura 2000
- Tableau 18 : description générale des unités pastorales
- Tableau 19 : les forêts publiques concernées par le périmètre d'étude Natura 2000
- Tableau 20 : les activités touristiques et de loisirs
- Tableau 21 : état de conservation des habitats d'intérêt communautaire
- Tableau 22 : état de conservation des espèces d'intérêt communautaire
- Tableau 23 : Critères évaluation pour hiérarchiser les habitats d'intérêt communautaires
- Tableau 24 : Classement par catégorie des enjeux de conservation des habitats d'intérêt communautaires
- Tableau 25 : les enjeux de la conservation pour chaque habitat d'intérêt communautaire au sein du périmètre d'étude Natura 2000
- Tableau 26 : hiérarchisation des enjeux pour les espèces d'intérêt communautaire

Cartes

Carte 1: localisation

Carte 2: zones protégées

Carte 3: les sites Natura 2000 du Vercors

Carte 4: périmètre du contrat rivière Vercors Eau pure II, du contrat rivière Drôme et du SAGE Drôme

Carte 5: zones d'inventaires

Carte 6: localisation des habitats d'intérêt communautaire et des habitats prioritaires

Carte 7a et b : habitats d'intérêt communautaire

Carte 8: habitats d'intérêt communautaire répartis par grands types de milieux

Carte 9 : unités pastorales

Carte 10: recouvrement forestier et propriétaires

Carte 11 : proposition finale de périmètre

Introduction : la mise en œuvre de Natura 2000 en France

1. Rappels sur la démarche

Le réseau " Natura 2000 " a été mis en place par l'Union Européenne suite au constat de dégradation d'habitats et d'espèces dans tous les États membres, et ainsi répondre aux objectifs fixés par la convention sur la diversité biologique adoptée lors du " Sommet de la Terre " de Rio (1992) et ratifiée par la France en 1996. Ce réseau doit permettre de maintenir la biodiversité, voire de restaurer des habitats naturels et des habitats d'espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire, dans un état de conservation favorable.

Des sites ont été désignés partout en Europe, pour leur richesse biologique, au titre des directives européennes fondatrices du réseau Natura 2000 :

- la directive « Oiseaux », du 30 novembre 2009 (2009/147/CE) : elle prévoit la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie des espèces d'oiseaux sauvages d'Europe.
- la directive « Habitats-Faune-Flore », du 21 mai 1992 (CEE-92/43) : elle prévoit la conservation des habitats naturels et des espèces inscrites dans ses différents annexes, en conciliant les exigences écologiques avec les particularités économiques, sociales et locales de chaque site.

Ces directives précisent dans des listes les espèces et les habitats fragilisés à l'échelle de l'Europe en les définissant comme « d'intérêt communautaire » et en mettant l'accent sur les plus menacés : les habitats et espèces « prioritaires ». La préservation et l'amélioration de l'état de conservation de ces espèces et de ces habitats sont l'objectif majeur de ces directives sur lequel les États membres (dont la France) ont une obligation de résultats.

Les sites retenus pour contribuer au réseau « Natura 2000 » sont désignés soit au titre de la directive « Habitats » comme Zone Spéciale de Conservation (ZSC) ; soit au titre de la directive « Oiseaux » comme Zone de Protection Spéciale (ZPS) ; soit enfin au titre de ces deux directives.

La démarche Natura 2000 est un outil d'accompagnement à la gestion du territoire par le maintien des activités traditionnelles favorables à la conservation des milieux. Elle cherche un équilibre entre la conservation des habitats naturels, espèces et des habitats d'espèces et le maintien des activités humaines.

L'Europe a défini le cadre général de « Natura 2000 » en laissant le choix de la procédure d'application à chaque pays membre. La France a choisi d'appliquer les directives européennes au travers d'une gestion contractuelle des sites, afin de ne pas créer un réseau de sanctuaires de la nature, et d'impliquer les populations locales dans la préservation de leurs milieux naturels.

Les directives européennes ont été retranscrites dans le droit français, principalement dans le code de l'environnement.

Le Document d'Objectifs est l'outil opérationnel que la France a choisi pour gérer les sites. Il comprend l'état des lieux de la biodiversité et propose des actions en faveur des espèces et des habitats d'intérêt communautaire à mettre en place dans le site concerné. Il est réalisé en concertation avec les acteurs

locaux, réunis en Comité de Pilotage, répartis en Groupes de Travail réfléchissant plus particulièrement sur des thématiques définies, telles que les milieux ouverts, la forêt, la rivière...

Ces instances participent ainsi à l'élaboration du Document d'Objectifs, en proposant des actions à mettre en œuvre pour maintenir ou améliorer la biodiversité du site.

Pour la mise en œuvre du Document d'Objectifs, les collectivités locales membres du Comité de Pilotage choisissent une structure porteuse qui passera une convention avec l'État (Figure 1).

Diagnostic du site

Inventaire des milieux naturels et des espèces d'intérêt communautaire et évaluation de leur état de conservation.

Inventaire des activités humaines (agriculture, sylviculture, chasse, pêche, randonnées, autres activités de loisirs...)

Définition des enjeux et des objectifs

Mesures de gestion

Établir un programme d'actions, des cahiers des charges.
Mettre en place des contrats Natura 2000/MAEt/Charte
Arrêter un dispositif financier d'accompagnement.
Instaurer un système de suivi de l'état de conservation des habitats et espèces.

Figure 1: Processus d'élaboration d'un DOCOB

Le processus d'élaboration du présent DOCOB sur le site « Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors » est détaillé en annexe 1 : comité de pilotage, groupes de travail, calendrier.

2. Les outils de mise en œuvre de la procédure Natura 2000

2.1. Contractualisation en site Natura 2000

Les outils de gestion liés à Natura 2000 » doivent permettre sa mise en œuvre par des mesures contractuelles, prioritairement à des mesures administratives ou réglementaires. La France a fait le choix d'une gestion basée sur le volontariat et la contractualisation.

La circulaire DGPAAT/SDDRC/C2012-3047 du 27 avril 2012, relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000, récapitulent les orientations retenues par la France.

Les mesures contractuelles sont de 3 types :

- Adhésion à la Charte : engagements de gestion favorable à la biodiversité, ouvrant droit à divers avantages fiscaux.
- Contrats Natura 2000 : l'article L.414-3 du Code de l'environnement définit le " contrat Natura 2000 " et identifie différents types de contrats en fonction du bénéficiaire et du milieu considéré : " pour l'application du Document d'objectifs, les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site peuvent conclure avec l'autorité administrative des contrats, dénommés " contrats Natura 2000 ".

Ils comportent des engagements portant sur la conservation et/ou la restauration d'habitats et d'espèces ayant justifiés la création du site. Les contrats « forestiers » ou « non agricoles non forestiers » sont co-financés par le MEEDDE (Ministère chargé de l'Environnement) et l'Europe (FEADER) et les Mesures agri-environnementales (« MAE ») sont co-financées par le MAAF (Ministère chargé de l'Agriculture) et l'Europe (FEADER).

La Charte Natura 2000

L'adhésion à la Charte Natura 2000 est une démarche volontaire et contractuelle. Elle marque un engagement fort aux valeurs et aux objectifs de Natura 2000 sans impliquer le versement d'une contrepartie financière. Elle encourage simplement les adhérents en leur proposant divers avantages fiscaux.

La Charte Natura 2000 d'un site est un outil d'adhésion aux objectifs de conservation ou de rétablissement des habitats naturels et des espèces, poursuivis sur le site et définis dans le Document d'Objectifs.

Elle contient des engagements de gestion courante et durable des terrains et espaces, et renvoie à des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces. Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site peut adhérer à la Charte Natura 2000 du site.

Les Contrats Natura 2000

Le contrat Natura 2000 porte sur des engagements qui visent à assurer le maintien, ou le rétablissement dans un état de conservation favorable, des habitats, des espèces et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, mentionnés dans des arrêtés ministériels (du 16 novembre 2001). Les engagements contenus dans le contrat doivent être conformes aux orientations de gestion et de conservation, et aux cahiers des charges définis dans le Document d'Objectifs, en application des dispositions de l'article R.414-9 du Code de l'environnement.

Cette aide n'est en aucun cas la contrepartie d'une contrainte imposée, mais est la contrepartie d'engagements volontaires assumés par le titulaire de droits réels et personnels.

Le contrat Natura 2000 est établi pour une durée de 5 ans, à compter de la date de réception du dossier complet par l'administration.

Les Contrats Natura 2000 agricoles ou MAEt¹

Ces contrats visent l'intégration des objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans les pratiques agricoles, bénéficient des financements du ministère chargé de l'agriculture (MAAF). Ces MAE forment un dispositif qui a vocation à s'appliquer sur des territoires précis à enjeux ciblés au sein de zones d'actions prioritaires. Ces zones d'action sont les sites Natura 2000 et des zones liées à la Directive Cadre sur l'eau (DCE). L'ensemble des MAE construites sur un périmètre Natura 2000 est regroupé dans un projet agri-environnemental dont les objectifs doivent répondre aux enjeux de gestion et de conservation ciblés dans le DOCOB.

2.2. La prise en compte de la conservation des habitats et espèces communautaires dans les projets et aménagements par l'évaluation des incidences

La directive "Habitats précise que les États membres de l'Union Européenne doivent prendre des dispositions afin d'éviter la détérioration des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

La prise en compte spécifique des sites Natura 2000 dans des programmes ou projets de travaux est définie par les articles L.414-4 et L.414-5 de la partie législative et R414-19 à R414-26 de la partie réglementaire du code de l'environnement.

Les textes et outils réglementaires sont rassemblés dans l'annexe 5.

Le décret n°2010-365 du 9 avril 2010 s'applique à des documents de planification, programmes ou projets ainsi que des manifestations ou interventions dans le milieu naturel, dans ou hors site Natura 2000, relevant d'un régime d'autorisation, d'approbation ou de déclaration existant au titre d'une législation ou d'une réglementation distincte de Natura 2000.

Ce décret établit une première liste nationale d'items qui :

- > reprend les catégories déjà soumises actuellement à évaluation d'incidences,
- > rajoute les documents de planification et certains régimes d'autorisation ou de déclaration,
- > est complété d'une liste départementale locale. Celle-ci concerne également des plans, projets et manifestations déjà encadrés par un régime administratif, mais non retenus dans la liste nationale.

Le décret n° 2011-966 du 16 août 2011 fixe une seconde liste nationale de projets, manifestations ou interventions ne relevant actuellement d'aucun régime administratif et qui seront soumis à un régime d'autorisation propre aux sites Natura 2000. Une seconde liste locale (à l'échelle de chaque département) sera extraite de cette liste de référence. La liste de la Drôme est en cours de rédaction.

¹ MAE : Mesures Agri-Environnementales

Le contenu du dossier d'évaluation est précisé dans l'article L.414-23 du code de l'environnement.

En voici les grands principes :

- L'évaluation des incidences n'est ciblée que sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du ou des sites Natura 2000 concernés. C'est une particularité par rapport aux études d'impact qui doivent étudier toutes les composantes de l'environnement (milieux naturels, l'air, l'eau, le sol, etc.). L'évaluation des incidences ne doit étudier ces aspects que dans la mesure où des impacts du projet sur ces domaines ont des répercussions sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire et plus globalement sur l'intégrité du réseau Natura 2000.
- L'évaluation des incidences est, de plus, proportionnée à la nature et à l'importance des projets en cause. Cette évaluation peut être simplifiée, si elle justifie rapidement de l'absence d'effet notable du projet sur le ou les sites Natura 2000, ou complète, si elle nécessite la réalisation de mesures de suppression, de réduction d'impacts, voire de compensation, en cas de présence d'impacts significatifs résiduels.

Informations générales

1. Le site Natura 2000 « Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors »

Le site N2000 se situe intégralement sur le territoire du Parc Naturel Régional du Vercors, dans la partie Sud de ce massif pré-alpin, à cheval sur les régions du Vercors central et du Diois (carte 1).

Tandis que son périmètre officiel s'étend sur 2277 hectares, la zone d'étude pour le présent Document d'Objectifs couvre <u>6156 hectares</u>.

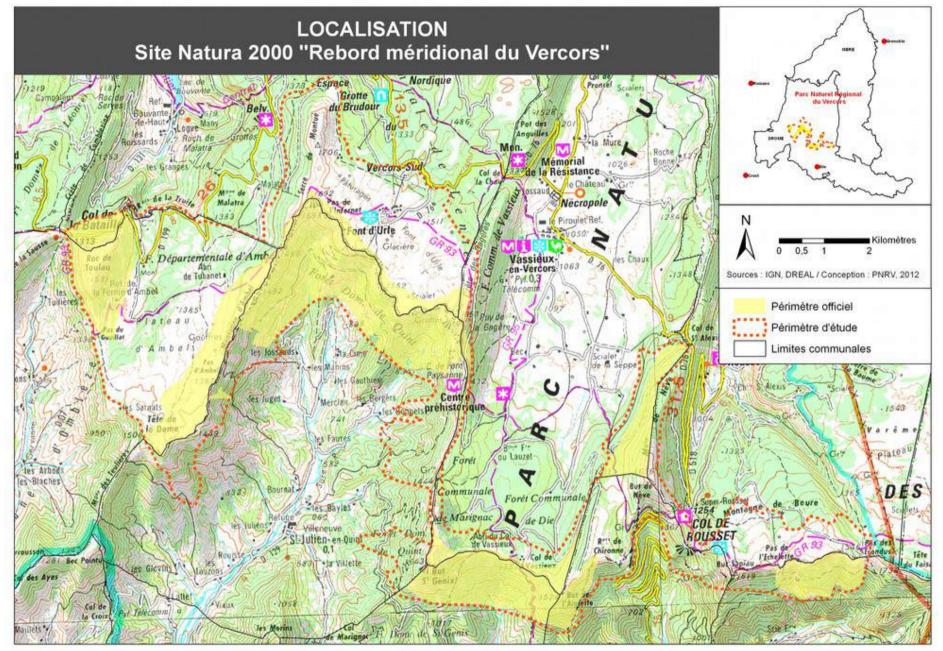
Il se trouve dans le département de la Drôme et concerne 8 communes et 4 communautés de communes du Parc (tableau 4) :

Tableau 1 : Les communes concernées par le périmètre d'étude Natura 2000

Communes	Communautés de communes	Surface en zone d'étude Natura 2000 (ha)	% de la commune en zone d'étude Natura 2000
Vassieux-en-Vercors	Communauté de communes du Vercors	529,31	11,02
Saint-Agnan-en-Vercors	Communaute de Communes du Vercors	431,68	5,14
Omblèze	Communauté de communes du Val de Drôme	1494,75	33,23
Saint-Julien-en-Quint		1446,28	30,34
Chamaloc	Communauté de communes du Diois	529,09	23,90
Marignac-en-Diois	Communaute de communes du Diois	331,37	17,90
Romeyer		213,50	5,33
Bouvante	Communauté de communes du Pays du Royans	1180,21	13,98

Le périmètre d'étude est plus vaste que le périmètre « officiel » actuel.

Alors que le périmètre officiel est composé de cinq entités disjointes et peu cohérentes au regard des enjeux ayant conduits au classement de ce site (prairies/pelouses et milieux rocheux), le périmètre d'étude prend en compte l'ensemble des zones d'alpages et garde une continuité dans les milieux rocheux (crêtes). C'est sur ce périmètre d'étude que sont établis les principaux enjeux écologiques et économiques du territoire. A l'issue du diagnostic, un nouveau périmètre sera défini et proposé à la Commission européenne après avoir fait l'objet d'une consultation réglementaire des collectivités (communes et EPCI). Le périmètre « officiel » sera alors modifié.



Carte 1: Localisation

2. Description générale du site

2.1. Géologie

Le Vercors est un massif karstique constitué de roches sédimentaires qui se sont formées par un empilement de dépôts marins. Le soulèvement des Alpes a créé ce paysage de plis et de failles dans les couches sédimentaires devenues roches calcaires. Le massif est constitué principalement de calcaires durs, compacts de l'Urgonien, qui constituent le socle du massif. Ils alternent avec des couches marneuses de calcaires plus tendres du Crétacé.

Les formations géomorphologiques sont diverses sur le périmètre d'étude, passant de falaises abruptes à des secteurs vallonnés. Notamment, le secteur de Font d'Urle présente les formes de surface typiques des massifs karstiques qui alternent gouffres, dolines et lapiaz.

2.2. Géographie

Le Vercors est un massif préalpin situé dans les départements de la Drôme et de l'Isère qui occupe une position charnière entre les Préalpes du Nord et les Préalpes du Sud. De part sa localisation géographique, le Vercors est soumis à la triple influence climatique de l'altitude, du régime méditerranéen et des précipitations océaniques. Partagé entre les zones biogéographiques méditerranéenne et alpine, ses climats singuliers lui confèrent une richesse faunistique et floristique exceptionnelle.

Le périmètre d'étude, situé à cheval entre les régions du Vercors central et du Diois, suit les crêtes méridionales du Vercors. Il couvre une surface de 3 533 hectares et parcoure l'étage montagnard.

2.3. Hydrographie

L'environnement lithologique du Vercors, constitué pour l'essentiel d'affleurements calcaires, conditionne un drainage des écoulements en grande majorité souterrain.

Le périmètre d'étude se situe à cheval entre le bassin versant de la Vernaison (au nord de la ligne de démarcation des crêtes) et le bassin versant de la Sure (au sud de la ligne de démarcation des crêtes). On sait actuellement, de manière générale, que les eaux tombant sur l'emprise du site D10 (plateau d'Ambel, Fond d'Urle ...) rejoignent les systèmes hydrologiques de la Lyonne, du Cholet et d'Arbois - Bournillon (val de la Vernaison). Dans le détail, de nouvelles connexions entre ces différents ensembles sont régulièrement découvertes, améliorant la connaissance que l'on a du devenir des eaux tombant sur cette partie du Vercors. La karstification particulièrement important de ces secteurs rend la ressource en eau particulièrement vulnérable.

De plus, il comprend partiellement un ensemble d'affluents au niveau du cirque de Quint qui alimentent en amont la Sure. Ces cours d'eau, situés au pied des falaises, présentent un caractère torrentiel. Il s'agit principalement des ruisseaux de l'Internel, du Colombet et du ravin de Gaudichart.

2.4. Climatologie

Le Vercors est marqué par une transition progressive du domaine bioclimatique médio-européen au domaine méditerranéen. Le massif subit les influences climatiques d'altitude, méditerranéenne et océanique, ce qui entraîne de fortes disparités de précipitations. Le climat varie donc assez nettement selon qu'on se trouve au Nord, au Sud, à l'Est ou à l'Ouest du massif.

Ainsi, le site Natura 2000 des Rebords méridionaux du Vercors, situé au Sud du Vercors, est principalement marqué par un climat de type montagnard avec une influence méditerranéenne qui se ressent sur les versants exposés au Sud, vers le Diois.

Le climat présente un été bien marqué et un hiver qui dure 5 à 6 mois, avec un enneigement important. Les brouillards sont fréquents, bloqués par les courants d'air chaud ascendant du Diois. Pour les mêmes raisons, les nuages sont maintenus sur le plateau, ce qui entraîne des précipitations importantes.

Principaux éléments:

- enneigements de 5 à 6 mois par an (novembre-décembre à avril-mai)
- humidité générale importante qui explique la bonne vigueur de la végétation malgré la qualité moyenne des sols
- vents dominants Nord et Sud
- brouillards fréquents
- pluviométrie moyenne annuelle : 1640 mm
- nombre de jours de gel 261
- gelées tardives courantes jusqu'au moins de juin.

2.5. Faune et flore

Le périmètre d'étude comprend un ensemble de sites montagnards d'une grande valeur biologique, situés de part et d'autre de la ligne de crête qui partage les eaux du bassin de l'Isère de celles du bassin de la Drôme. Cette ligne, qui passe au col de la bataille et, plus à l'est, au col du Rousset, forme une limite classiquement reconnue entre les Alpes du Nord et les Alpes du Sud. De ce fait, la richesse floristique et faunistique du site est remarquable et comprend plusieurs espèces endémiques des Alpes sud-occidentales. La présence de 11 espèces animales d'intérêt communautaire (inscrite à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore) est avérée. En revanche, aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'est observée.

Au nord de cette ligne, la végétation est composée principalement de forêts fraîches de hêtre et de Sapin pectiné et de vastes pâturages montagnards qui surplombent la Gervanne et le Diois.

Au sud, les pentes inférieures sont constituées de bois de Chêne pubescent et de Pin sylvestre. Une végétation thermophile est présente assez haut sous les contreforts des falaises, du Cirque de Quint au col de la Bataille.

Au total, on recense 23 habitats d'intérêt communautaire dont 7 sont d'intérêt prioritaire au regard de la Directive « Habitats Faune Flore ».

2.6. Autres facteurs : les activités humaines

Le site des Rebords méridionaux du Vercors s'est principalement développé sous l'effet conjugué de différents types d'activités humaines :

- L'exploitation forestière est présente et concerne essentiellement des forêts publiques,
- L'élevage occupe une place centrale puisque le site comprend plusieurs alpages qui incluent notamment les plateaux d'Ambel et de Font d'Urle,
- Enfin, le secteur est un lieu très prisé des touristes tout au long de l'année. Les activités de loisirs de pleine nature sont extrêmement diverses : randonnées pédestre/équestre, sports d'hiver (ski, chien de traîneaux), spéléologie, via ferrata, parapente et kite-surf.

En revanche, le périmètre d'étude comprend peu de zones habitées. Les hameaux sont ponctuellement présents et les principaux secteurs urbanisés concerne les stations de ski de Font d'Urle et du Col du Rousset.

Sa désignation au titre de Natura 2000 doit permettre de maintenir et de développer ce territoire en impliquant les populations locales dans la préservation de leur patrimoine naturel.

3. Statuts de protection et inventaires

La zone d'étude, outre sa désignation, pour partie, au titre de Natura 2000 et le statut de gestion d'espace avec le Parc Naturel Régional du Vercors, est concernée par 3 types de mesures de protection réglementaire (carte 2), 1 type de mesure contractuelle (carte 3) et 2 types de classements dans des inventaires écologiques (carte 4).

3.1. Mesures de protection réglementaire

3.1.1. Le périmètre de protection de captage

Il délimite trois niveaux de protection autour des captages d'eau potable : le périmètre de protection immédiate où les contraintes sont fortes ; le périmètre de protection rapprochée où les activités sont limitées et le périmètre éloigné, qui garantit la pérennité de la ressource.

Un périmètre de protection rapproché de captage est présent sur la zone d'étude, lié au captage « Trou de l'Aygues » qui est situé hors du périmètre Natura 2000.

De plus, trois captages jouxtent la limite du site sur la commune de Marignac-en-Diois : il s'agit des captages de « Brunette Pin d'amont », « Brunette aval » et « Rigounet ».

3.1.2. La Réserve de chasse

La réserve de chasse est une protection réglementaire, obligatoire sur 10% du territoire de chaque ACCA², mais aussi volontaire, créée alors par les fédérations de chasseurs, ou même les privés. Ces types de réserve sont de « droit commun ».

Il existe aussi les Réserves Nationales de chasse et de faune sauvage, désignées elles par l'État. Ces réserves ont été créées à l'origine pour préserver les populations de gibiers, et sont aujourd'hui des espaces gérés, qui peuvent être soumis à d'autres interdictions que la chasse (par exemple, interdiction

² ACCA: Association Communale de Chasse Agréée

de circulation des véhicules à moteur).

Dans le périmètre de la zone d'étude Natura 2000, se trouvent deux réserves de chasse et de faune sauvage, sur les domaines départementaux d'Ambel et de Font d'Urle, et 6 réserves de droit commun, sur les communes de Bouvante, Chamaloc, Saint-Agnan, Omblèze et Saint-Julien-en-Quint, inclues partiellement ou intégralement .

Tableau 2: Les réserves de chasse concernées par le périmètre d'étude Natura 2000

Nom	Туре	Commune	Surface en Natura 2000 (ha)	Pourcentage de la réserve en Natura 2000
Ambel	Réserve de chasse et de faune sauvage	Omblèze	1234,32	99,87
Fond d'Urle	Réserve de chasse et de faune sauvage	Bouvante	630,11	99,81
Réserve de Serre Montué	Réserve ACCA	Bouvante	138,92	100
Réserve de Chamaloc	Réserve ACCA	Chamaloc	227,69	99,65
Réserve de Saint- Agnan-en-Vercors	Réserve ACCA	Saint-Agnan-en- Vercors	25,49	6,43
Réserve de Saint- Julien-en-Quint	Réserve ACCA	Saint-Julien-en-Quint	19,90	100
Réserve de Saint- Julien-en-Quint	Réserve ACCA	Saint-Julien-en-Quint	4,56	11,83
Réserve d'Omblèze	Réserve ACCA	Omblèze	3,36	4,73

3.1.3. L'Espace Naturel Sensible

Un Espace Naturel Sensible (ENS) est un site protégé par une politique départementale en faveur des espèces et des habitats, qui se traduit par l'acquisition de terrains ou par une convention avec les propriétaires du site. L'ENS a une vocation de protection du patrimoine naturel et de découverte de la Nature, notamment grâce à une forte valorisation pédagogique de l'espace.

Au sein de la zone d'étude du site Natura 2000 des Rebords Méridionaux du Vercors, deux ENS sont présents: les domaines d'Ambel et de Font d'Urle. Le Conseil Général de la Drôme en est propriétaire et gestionnaire. Le plan de gestion du site d'Ambel vient d'être élaboré et celui de Font d'Urle pourrait l'être dans la continuité

Tableau 3 Les ENS d'Ambel et de Font d'Urle, caractéristiques générales

	Etudes, inventaires	Plan de gestion*	Comité de gestion*	Conventions	Aménagements légers	Agriculture et foresterie durable*	Interprétation*
Ambel							
Font d'Urle							

Plan de gestion. Il définit pour une durée généralement égale à 5 ans, les objectifs de gestion du site et leur traduction en actions.

Comité de gestion. Il permet, à l'échelle de chaque site ENS une à deux fois par an, de faire le point avec l'ensemble des acteurs locaux.

Agriculture et foresterie durables. Exemples d'actions: l'interdiction de l'ivermectine dans les pâturages, les conventions de pâturage, certains aménagements pastoraux, ...

Interprétation. Exemple de réalisation: le livret du sentier du karst à Font d'Urle.

Le domaine d'Ambel

Localisé entre 1125m et 1581m d'altitude, le domaine est en partie propriété du Département de la Drôme depuis 1954, gérée au titre de la politique ENS dès le début de sa mise en œuvre en 1991. L'ENS correspond à la propriété départementale qui représente plus de 80 % de la superficie du plateau d'Ambel (1228ha) ; il est intégralement compris dans le périmètre d'étude Natura 2000.

La physionomie générale du milieu est celle d'un plateau composé d'une hêtraie entrecoupée de clairières herbeuses et de pelouses à vocation pastorale. La diversité des milieux qui composent le territoire lui confère une richesse floristique et faunistique exceptionnelle.

Le territoire est le siège de nombreuses activités socio-économiques : sylviculture, pastoralisme et tourisme s'imbriquent étroitement. Lieu de randonnée privilégié, deux refuges sont à la disposition des visiteurs et des panneaux d'information ont été disposés aux principales portes d'accès du domaine. Afin de tenir compte de la vocation prioritaire d'accueil du public et de préservation du milieu naturel, une charte de gestion, élaborée en concertation avec l'ensemble des usagers du domaine et les associations de protection de la nature, a été approuvée par le Conseil général en 1996. Aujourd'hui, le site bénéficie d'un **plan de gestion** (extrait du Plan de gestion en Annexe 2).

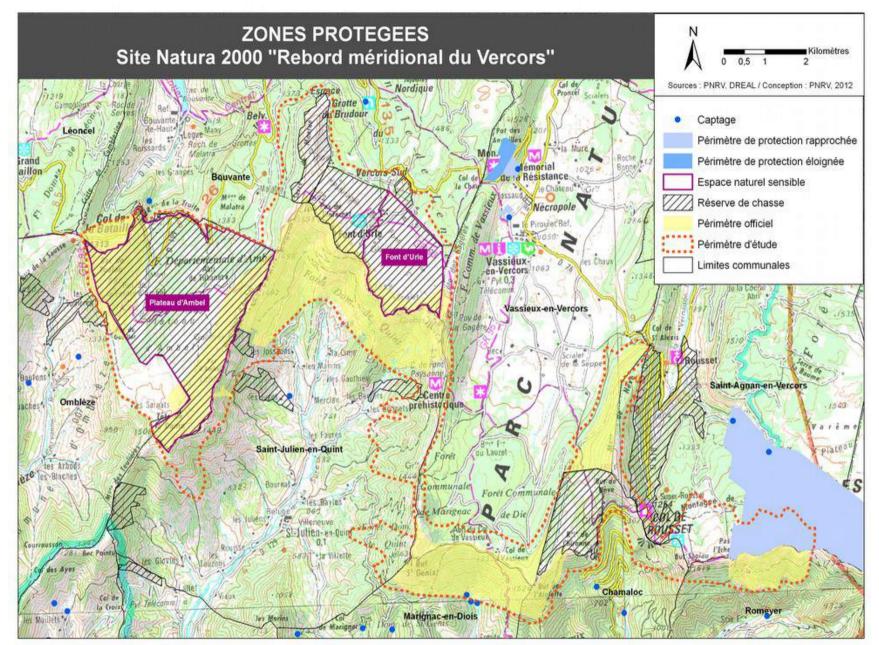
Par ailleurs, une réglementation spécifique a été élaborée et la fréquentation du plateau au moment du brame du cerf est encadrée de façon à éviter toute perturbation excessive. Des écogardes sont présents pour la surveillance du site et la sensibilisation du public.

Le domaine de Font d'Urle

Situé à environ 1500m d'altitude, le domaine de Font d'Urle est une propriété départementale depuis 1953. L'ENS, d'une superficie de 384ha, est intégralement compris dans le périmètre d'étude Natura 2000. La gestion du site est réalisée de décembre à mars par le service « Economie montagnarde » et en été par le service « ENS » du Conseil Général de la Drôme.

La physionomie générale du milieu est celle d'un plateau karstique composé de pelouses dont les pourtours sud abritent d'exceptionnelles falaises calcaires.

La vocation pastorale du territoire est importante et il s'agit également d'un lieu très prisé des touristes, connu essentiellement pour sa station de ski. Un sentier pédagogique autour des formations géomorphologiques karstiques a notamment été créé à l'initiative du Conseil Général en 2004.



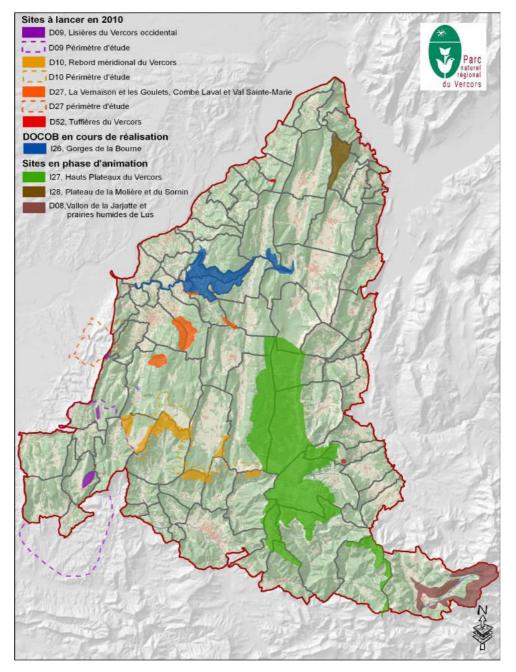
Carte 2 : Zones protégées

3.2. Mesures contractuelles

3.2.1. Les autres sites Natura 2000

Les sites Natura 2000, ZPS³ ou de ZSC⁴, peuvent se recouper ou se superposer.

Le site « *Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors* » (D10) se situe à proximité du site des *Hauts Plateaux du Vercors*, FR 8201744 et FR 8210017, ou I27 (en phase d'animation), ainsi que du site *Pelouses à orchidées du Vercors occidental*, FR 8201681, ou D9 (en phase d'élaboration depuis 2011).



Carte 3: Les sites Natura 2000 du Vercors

³ Zone de Protection Spéciale (directive Oiseaux)

⁴ Zone Spéciale de Conservation (directive Habitat Faune Flore)

D'autres sites Natura 2000, gérés par le Parc du Vercors, sont également proches :

- Sources et habitats rocheux de la Vernaison, des Goulets de Combe Laval et du Vallon de Sainte-Marie, ZSC FR8201692 (ou D27) (en phase d'élaboration depuis 2010). Le site des Rebords méridionaux du Vercors surplombe l'entité de Combe Laval et du Val-Sainte-Mairie. Aussi, les effets des activités humaines sont indirectement perçus au niveau de ces deux entités géographiques du D27. En particulier, les eaux de pluies des plateaux ruissellent plus en aval vers le lit du Cholet ; une partie des éventuelles pollutions agricoles et industrielles se déversent donc dans la rivière. On se rappelle de la forte pollution du Cholet il y a quelques années par 8000 litres de fioul écoulés depuis Fond d'Urle.
- Tufières du Vercors, FR8201696, ou D52 (mise en route prévue en 2010): ce site Natura 2000, composé de trois petites entités éclatées aux trois extrémités du Vercors, est en cours de dissolution. Les entités, tufières identifiées comme habitat prioritaire au regard de l'Europe, ont été rattachées aux sites Natura 2000 géographiquement les plus proches (FR8201743, FR8201744 et FR8201681). Des mesures de gestion spécifique seront prévues dans les DOCOB.

3.2.2. Le contrat de rivière Vercors Eau Pure II et le SAGE Drôme

Devant la grande vulnérabilité de l'eau dans un milieu karstique, il est indispensable de mettre en place une politique de préservation et de gestion durable de cette ressource et des milieux aquatiques. Le massif du Vercors, depuis longtemps, œuvre dans ce sens. Différentes procédures sont menées sur le périmètre du Parc, dans une logique de bassin versant.

Dans ce cadre, un <u>premier Contrat de rivière « Vercors Eau Pure »</u> fut initié de 2000 à 2007 pour les bassins versants du Furon et de la Bourne (carte 4). De nombreux projets sur la qualité de l'eau (travaux d'assainissement, station d'épuration et réseaux de collecte), la restauration des cours d'eau, des études sur la ressource en eau et le fonctionnement des ouvrages hydrauliques, et des actions d'information et de sensibilisation des publics ont été réalisées. En 2013, un deuxième Contrat de rivière vient d'être validé dont la mise en œuvre s'effectuera sur la période 2013-2018.

Le Contrat de rivière Vercors Eau Pure II est une mesure contractuelle de préservation de l'eau et des milieux aquatiques sur un territoire. Le Contrat de rivière est porté par une collectivité locale (Parc Naturel Régional du Vercors) et le Comité de rivière - instance qui porte l'élaboration du contrat et crée le cadre de la concertation - est présidé par un élu local. Un Contrat de rivière n'est pas un outil d'aménagement du territoire au sens réglementaire. La préservation du milieu aquatique repose donc sur une prise en compte en amont de ces enjeux dans les autres documents d'aménagement. Le contrat peut être alors un lieu de concertation pour assurer une bonne cohérence avec les différents projets territoriaux.

Le site Natura 2000 D10 prend place sur la bordure sud de l'important complexe karstique du massif du Vercors. On sait actuellement, de manière générale, que les eaux tombant sur l'emprise du site D10 (plateau d'Ambel, Fond d'Urle ...) rejoignent les systèmes hydrologiques de la Lyonne, du Cholet et d'Arbois - Bournillon (val de la Vernaison). Dans le détail, de nouvelles connexions entre ces différents ensembles sont régulièrement découvertes, améliorant la connaissance que l'on a du devenir des eaux tombant sur cette partie du Vercors. La karstification particulièrement important de ces secteurs rend la ressource en eau particulièrement vulnérable. Etant donné qu'une partie importante des ces eaux rejoint rapidement des systèmes et infrastructures pour l'alimentation en eau potable (Royans Drôme et Vercors Dromois pour l'essentiel), toute activité ou projet d'aménagement sur le site D10 doivent être regardé avec détail et vigilance.

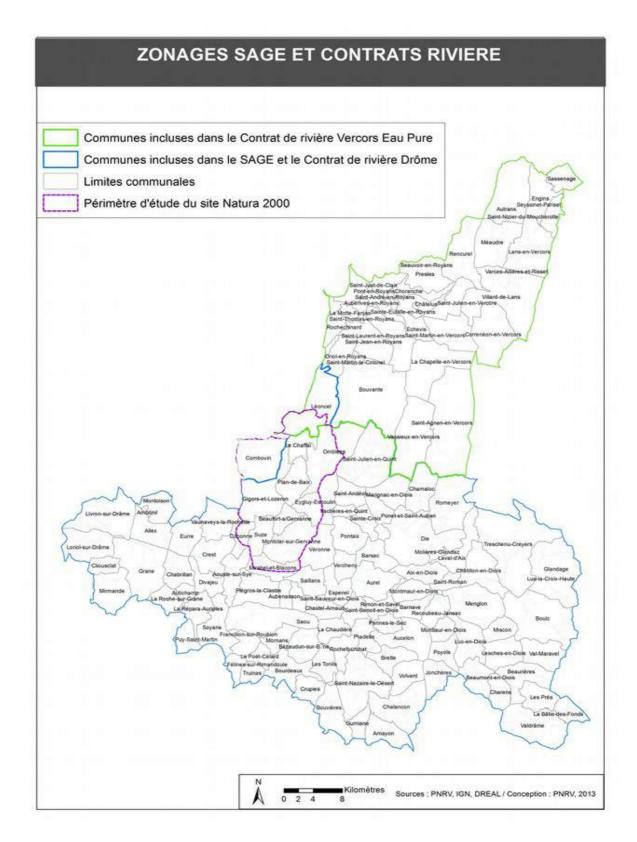
Le contrat de rivière Vercors Eau Pure II (2013-2017) s'intéresse à ces problématiques, parmi les actions ayant une intervention spécifique sur ces secteurs et / ou thématiques, on citera :

- l'identification de ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable en vue de leur protection sur le massif du Vercors (E1-03)
- une étude d'impact sur les secteurs d'estives (E3-09)
- un observatoire des l'eau et des milieux aquatiques (E1-01)

Approuvé une première fois en 1997 <u>sur le bassin versant de la rivière Drôme, le Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE)</u>, premier SAGE de France, a été révisé pour adapter ses objectifs aux nouveaux enjeux du territoire. En avril 2013, après 3 ans de rédaction par la Commission Locale de l'Eau - instance qui porte l'élaboration du SAGE et crée le cadre de la concertation - et 1 an de consultation, le Préfet de la Drôme a approuvé le SAGE Drôme.

Le SMRD est la structure porteuse du SAGE, et des deux précédents Contrats de Rivière aujourd'hui achevés. Un futur contrat de rivière est aujourd'hui à l'étude.

Le SMRD assure l'entretien de la végétation des berges à la place des propriétaires riverains dans le cadre de la procédure d'un Plan Pluriannuel d'Entretien.



Carte 4 : Périmètre du Contrat rivière Vercors Eau Pure II, du Contrat rivière Drôme et du SAGE Drôme

24

3.3. Inventaires

Les inventaires sont des relevés scientifiques homogènes permettant de caractériser un biotope ou un écosystème. Ils sont réalisés à différentes échelles, variant de l'échelle départementale à l'échelle internationale. Ces inventaires n'ont pas de valeur juridique en tant que tels, mais ils doivent être pris en compte dans les différentes politiques d'aménagement du territoire.

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique, initié en 1982 à l'échelle nationale, a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Une modernisation des ZNIEFF est en cours depuis 1996. Il s'agit d'un socle de connaissance solide et d'un outil d'aide à la décision de mise en œuvre des politiques de conservation de la nature. Les zones inventoriées se déclinent en deux types d'espaces : les ZNIEFF de type 1 et les ZNIEFF de type 2.

3.3.1 ZNIEFF⁵ de type I

Les ZNIEFF de type 1 désignent des espaces écologiquement homogènes qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rare ou menacé.

4 ZNIEFF de type I sont incluses dans la zone d'étude du site Natura 2000 :

tableau 4 : Les ZNIEFF de type 1 concernées par le périmètre d'étude Natura 2000

Nom	Numéro régional	Surface (ha)	Surface incluse dans la zone d'étude (ha)
Plateau d'Ambel et forêt de Lente	26070001	7 589,5	3715
Falaises et pieds de falaises de la bordure méridionale des Hauts plateaux du Vercors	38230002	6 414	560
Plateaux et bordure occidentale des hauts plateaux du Vercors	38230003	11 826	6
Montagne de Beurre	38230005	1 674	399,5

^{76 %} du périmètre d'étude est classé en ZNIEFF de type I.

3.3.1. ZNIEFF de type II

Les ZNIEFF de type 2 désignent de grands ensembles naturels riches qui offrent de grandes potentialités biologiques. Elles incluent le plus souvent des ZNIEFF de type 1.

Trois ZNIEFF de type II concernent le site :

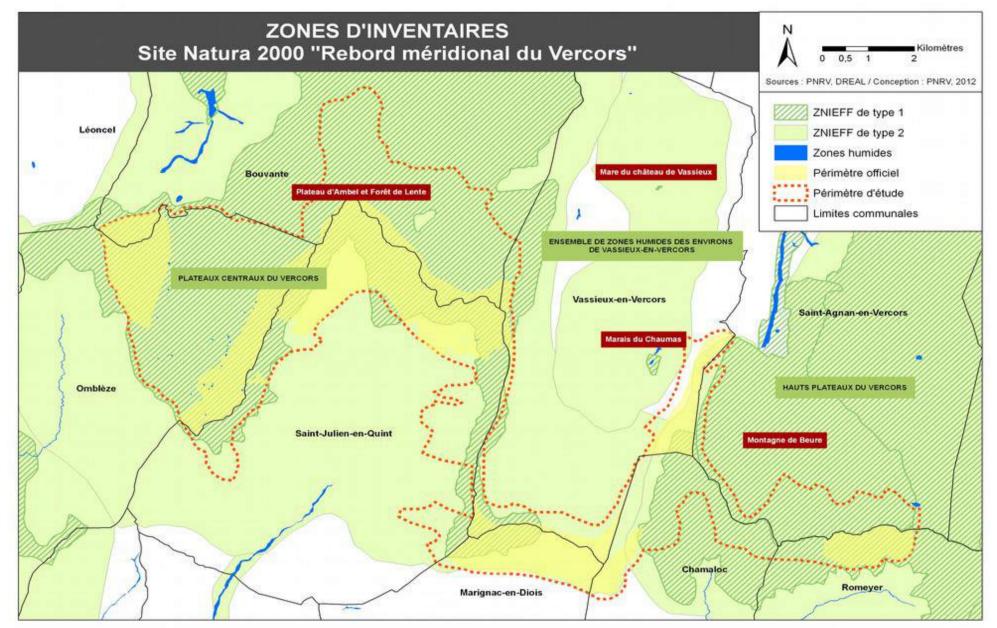
tableau 5 : Les ZNIEFF de type 2 concernées par le périmètre étude Natura 2000

Nom	Numéro régional	Surface (ha)	Surface incluse dans la zone d'étude (ha)
Plateaux centraux du Vercors	2607	19 289	7,01
Ensemble des zones humides des environs de Vassieux-en-Vercors	2608	2 135	4854,32
Hauts plateaux du Vercors	3823	46 563	1153,10

98,3% du périmètre d'étude est classé en ZNIEFF de type II.

La carte suivante représente les différents inventaires naturalistes qu'on retrouve sur le site.

⁵ ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique.



Carte 5 : Zones d'inventaires

Analyse de l'état actuel

1. Habitats d'intérêt communautaire et habitats d'intérêt communautaire prioritaire

Sources: *CBNA*, *2009*. Cartographie des habitats – Site Natura 2000 FR 8201692 – Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance, Octobre 2009 (cartographie réalisée au 25 000ème).

Des fiches relatives à chaque habitat d'intérêt communautaire recensé sur le site ont été réalisées, sous la forme de " Cahiers d'habitats " de l'Union Européenne. Chaque habitat du site est décrit dans une fiche spécifique, détaillant l'état de conservation, la situation géographique locale, les menaces et les préconisations de gestion (annexe 3).

1.1. Synthèse

Le périmètre d'étude des Rebords méridionaux du Vercors est caractérisé par un ensemble diversifié de milieux naturels : grandes falaises et crêtes montagneuses, boisements de hêtre et de chêne, forêts de pentes et de ravins, landes et pelouses.

Les inventaires réalisés ont permis d'identifier 23 habitats d'intérêt communautaire dont 7 habitats sont d'intérêt prioritaire.

En terme de proportion, la grande majorité des habitats du périmètre sont d'intérêt communautaire : 82,33 % dont 17,67 % sont d'intérêt prioritaire. Seulement 16,33 % des habitats ne sont pas d'intérêt communautaire. Le tableau suivant présente une synthèse des habitats d'intérêt communautaire recensés au sein du périmètre d'étude Natura 2000.

Les surfaces indiquées sont approximatives. Elles correspondent à la superficie de chaque habitat, qu'il soit majoritaire ou minoritaire au sein d'un complexe d'habitats. Le calcul a été réalisé à l'issue du découpage des polygones selon le périmètre d'étude du site Natura 2000. Aussi, il est très probable que des habitats présents uniquement à l'extérieur du périmètre pour un polygone considéré aient été toutefois comptabilisés.

Compte-tenu des critères des cahiers d'habitat, l'habitat des pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (6210) apparaît 2 fois dans le tableau car ces pelouses sont considérées d'intérêt communautaire prioritaire lorsque l'habitat abrite un cortège important d'espèces d'orchidées ou que l'habitat abrite une population importante d'au moins une espèce d'orchidée considérée comme peu commune sur le territoire national.

Tableau 6 : Les habitats d'intérêt communautaire recensés au sein du périmètre d'étude Natura 2000

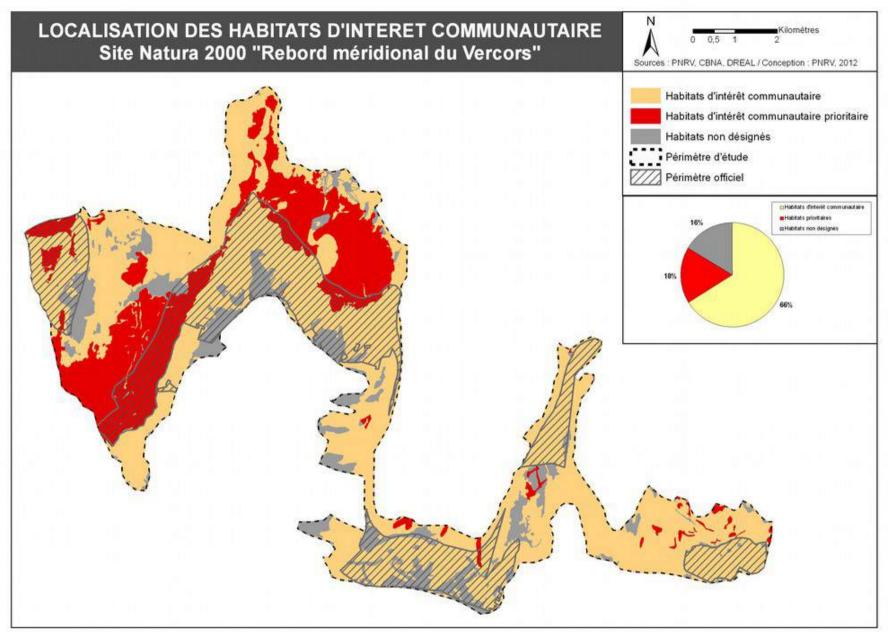
Type de milieu	Code Natura 2000	Dénomination	Surface (ha)	% du site
Milieux humides	91E0*	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	3,7	<0,1
Willieux Hullildes	3240	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos	0,25	<0,01
	4060	Landes alpines et boréales	31,15	0,51
Milieux arbustifs	5110	Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion p.</i>)	74,51	1,21
	6110*	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysso-Sedion albi	0,05	<0,01
	6170	Pelouses calcaires alpines et sub-alpines	840,6	13,68
	6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (Festuco-Brometalia)	31,44	0,51
	6210*	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (<i>Festuco-Brometalia</i>) (site d'orchidées remarquables)	69,95	1,14
Milieux ouverts	6230*	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	1000,36	16,28
	6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	5,91	0,1
	6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sangusorba officinalis)	3,23	0,05
	6520	Prairies de fauche de montagne	29,14	0,47
	8120	Éboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (<i>Thlaspietea rotundifolii</i>)	131,47	2,14
	8130	Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	164,38	2,68
Milieux rocheux	8160*	Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard	7,4	0,12
	8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	152,98	2,49
	8310	Grottes non exploitées par le tourisme	-	-
	9110	Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i>	89,76	1,46
	9130	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	1613	26,25
Milieux boisés	9140	Hêtraies subalpines médio-européennes à Acer et Rumex arifolius	320,13	5,21
	9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero- Fagion	483,8	7,87
	9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	70,18	1,14
	9410	Forêts acidophiles à Picea des étages montagnard à alpin (Vaccinio-Piceetea)	4,2	0,07
	9430*	Forêts montagnardes et subalpines à Pinus uncinata	7,9	0,13

^{*} Les habitats en gras sont des habitats d'intérêt communautaire prioritaire.

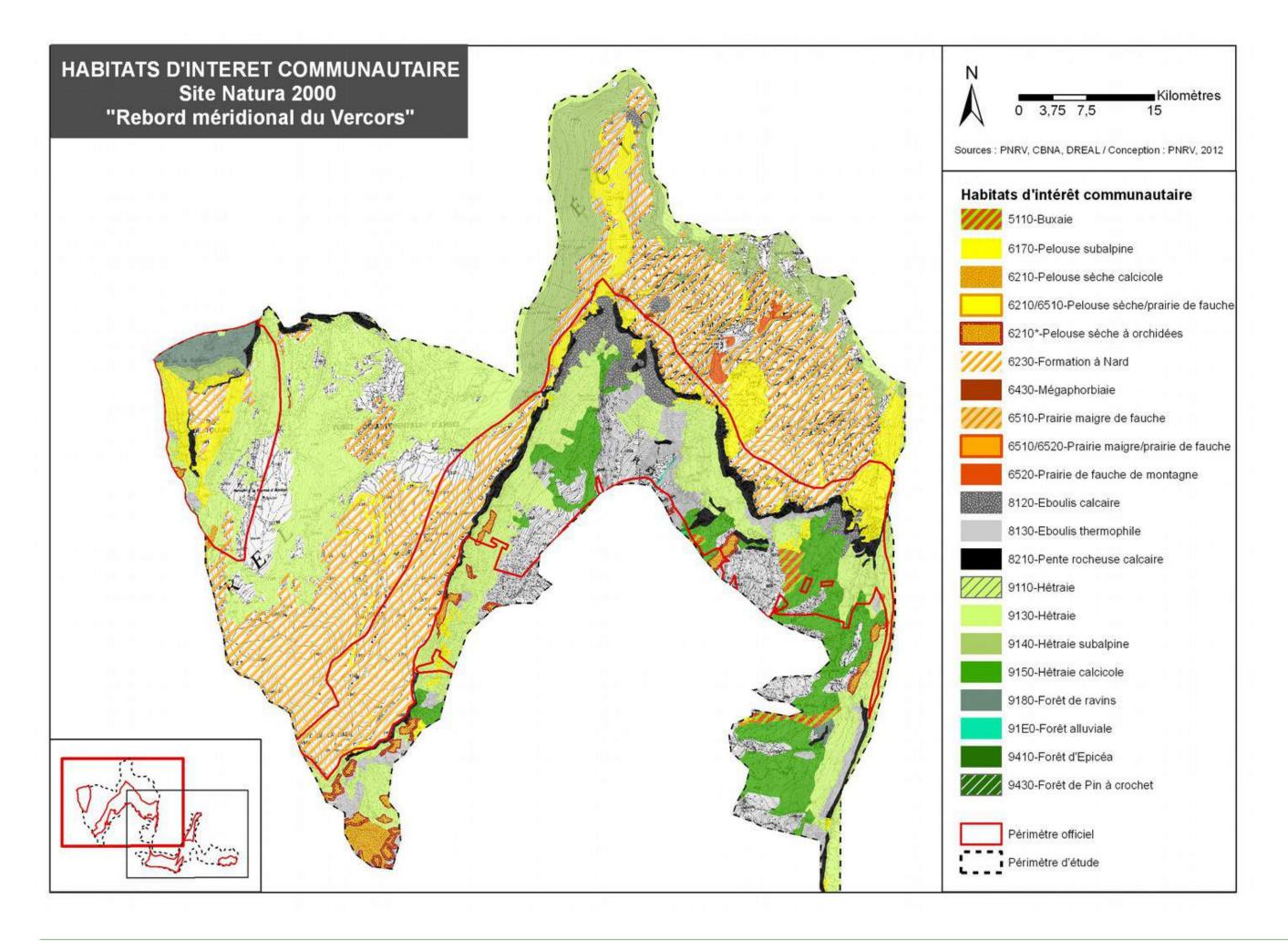
La cartographie des habitats, réalisée au 1/25 000 par le CBNA, ne permet pas de mettre en évidence la présence de lapiaz (Code 8240). Toutefois, nous pouvons affirmer à dire d'expert, qu'un tel habitat est ponctuellement présent sur le domaine de Font d'Urle. Il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire prioritaire, principalement menacé sur le site par le piétinement des randonneurs et des animaux domestiques.

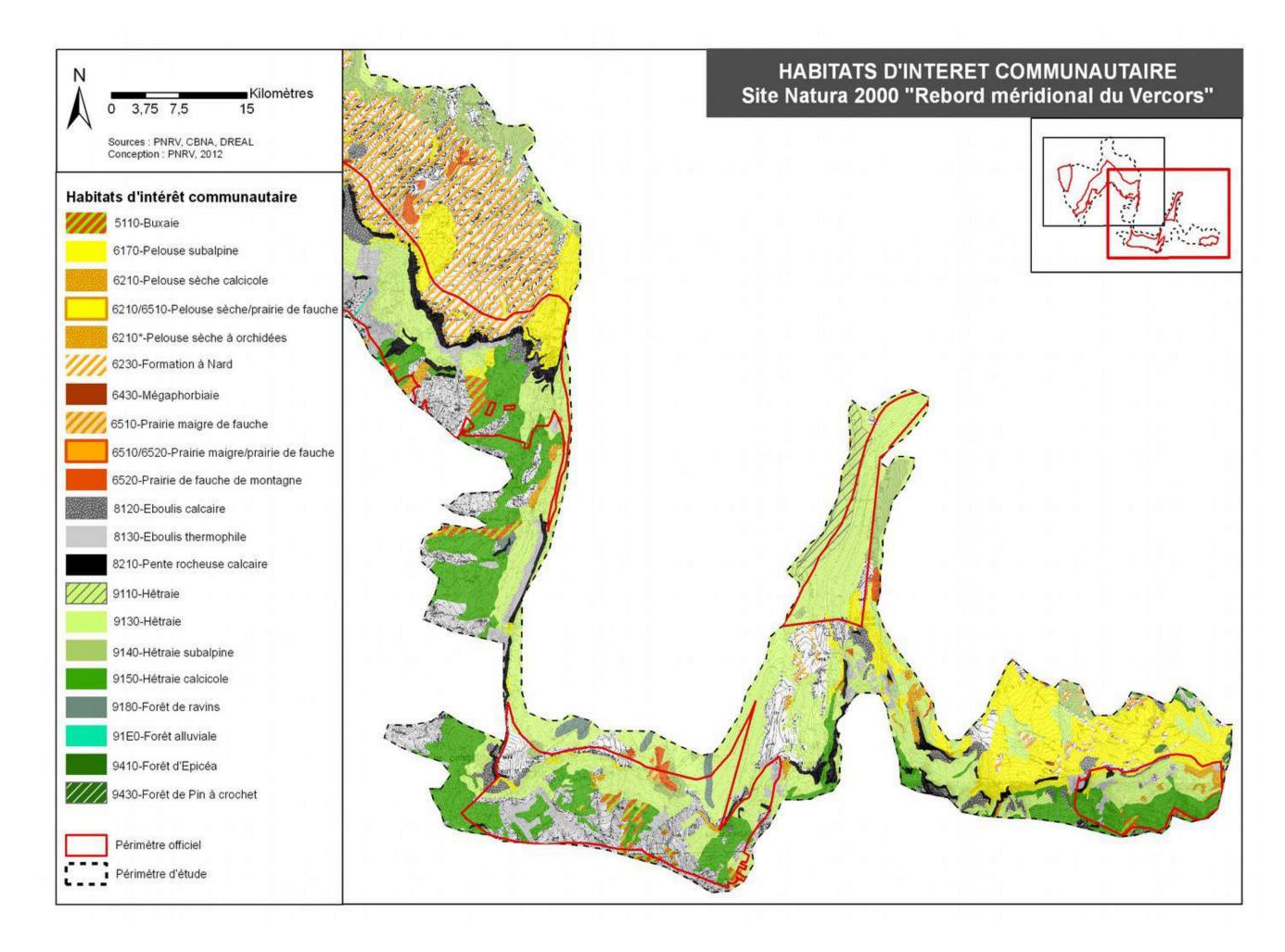
Les deux cartes suivantes représentent respectivement la répartition des habitats d'intérêt communautaire et des habitats prioritaires (carte 6) ainsi que la localisation des habitats d'intérêt communautaire sur le site (cartes 7a et 7b).

Note : étant donnée la surface et la complexité de la végétation du site, les polygones représentés sur les cartes sont donc des mosaïques dans lesquelles plusieurs habitats sont présents et où le pourcentage de recouvrement de chacun à l'intérieur du polygone est quantifié. Les codes EUR 28 figurant sur les deux cartes correspondent aux codes des habitats majoritaires de chaque polygone. Tous les habitats présents sur le site n'apparaissent donc pas forcément sur cette carte.



Carte 6 : Localisation des habitats d'intérêt communautaire et des habitats prioritaires





1.2. Description par grands milieux

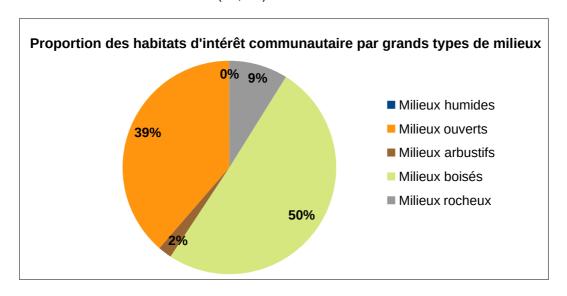
Sources:

- **CBNA**, **2009**. Cartographie des habitats Site Natura 2000 FR 8201692 Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance, Octobre 2009 (cartographie réalisée au 25 000ème).
- DREAL Rhône-Alpes. Inventaires ZNIEFF, révisés en 2007
- **ONF, CBNA, 2010**. Domaines départementaux d'Ambel et de Font d'Urle Communes d'Omblèze et Bouvante Description des habitats naturels, 96p.

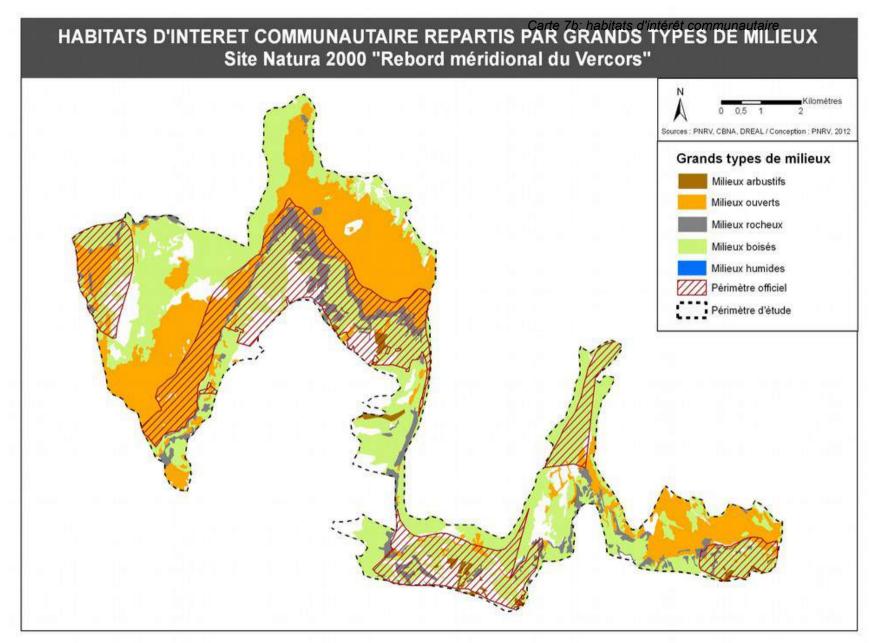
Le périmètre d'étude du Rebord méridional du Vercors, du fait de sa situation géographique, et des facteurs climatiques, géologiques et anthropiques, est caractérisé par une mosaïque extrêmement diversifiée d'habitats. On recense 20 habitats d'intérêt communautaire répartis selon 5 grands types de milieux :

- Les milieux rocheux
- Les milieux boisés
- Les formations arbustives
- · Les milieux ouverts
- · Les milieux humides.

Le diagramme suivant (Figure 4) montre les proportions de chaque grand type de milieu. Les formations boisées et ouvertes prédominent avec une proportion respective de 50 % et 39 %. Les formations rocheuses et arbustives sont secondaires avec une proportion respective de 9 % et 2 %. Enfin, les milieux humides sont relictuels (<0,5%).



La carte suivante montre leur répartition géographique dans le périmètre d'étude Natura 2000 (carte 8).



Carte 8: habitats d'intérêt communautaire répartis par grands types de milieux

1.3. Les milieux rocheux

Le site d'étude présente 3 types d'habitats rocheux d'intérêt communautaire, présents de manière abondante que l'on retrouve dans tout le massif du Vercors puisqu'ils sont caractéristiques des massifs karstiques pré-alpins. Ces habitats comprennent des falaises calcaires, qui présentent une végétation plus ou moins méditerranéenne selon leur exposition sur les versants des rebords de crêtes, et des éboulis calcaires plus ou moins thermophiles.

Les pentes rocheuses calcaires (8210) regroupent des communautés qui se développent dans l'ensemble de la France, sur des rochers et falaises carbonatés. Cet habitat ne prend en compte que des communautés installées au sein d'étroites fissures dans lesquelles se sont formés des fragments de lithosols. Au sein de la zone étudiée, cet habitat fait référence principalement à des falaises calcaires ensoleillés à *Buxus sempervirens et Potentilla caulescens*, et dans une moindre mesure à des falaises calcaires ombragées à *Asplenium fontanum* et *Cystopteris fragilis*.

Les éboulis thermophiles (8130) sont représentés majoritairement par des éboulis montagnards à *Rumex scutatus*, et des éboulis fin marneux peu ou non végétalisés à *Achnatherum calamagrostis*.

Les éboulis calcaires des étages montagnard à alpin (8120) sont représentés par des éboulis alpiens à *Thlaspi rotundifolia* Cet habitat pionnier colonise les moraines, les pierriers issus de l'altération des falaises, les alluvions torrentielles et les fentes de lapiaz. Ces éboulis sont le plus souvent mobiles.

Enfin, les **éboulis calcaires thermophiles montagnards à Rumex scutatus (8160*)** sont constitués par des pierriers issus de l'altération de parois rocheuses moyenne altitude. Lorsque l'éboulis est encore actif, sa végétation clairsemée associe des plantes spécialisées possédant de puissants stolons souterrains comme l'Oseille en Ecusson. Cet habitat couvre une surface très réduite.

1.4. Les milieux humides

Les milieux humides d'intérêt communautaire sont quasi-inexistants sur le site et se résument à une portion de **forêt alluviale à Saule drapé** au niveau du cirque de Quint qui se développe aux abords d'une rivière. Ces saulaies sont installées dans les parties hautes et moyennes des cours d'eau d'altitude et assurent un ancrage des rives très efficace par leur système souterrain et par les rejets de souche des Saules.

Par ailleurs, nous pouvons noter la présence de mares ne présentant pas un intérêt communautaire. Leur contribution à la diversité et à la richesse biologique est notable en raison de leur faune et leur flore spécifique. Dans un contexte géologique général de milieux très filtrants, leur intérêt est important.

1.5. Les milieux forestiers

Les milieux forestiers sont majoritaires et représentent près de 50 % des habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site. Ils sont répartis selon 7 habitats forestiers d'intérêt communautaire caractéristiques de l'étage montagnard dont 2 sont prioritaires au regard de la directive « Habitats Faune Flore ». On trouve des habitats forestiers allant de la forêt de pentes et de ravins, à espèces pionnières, à de la forêt d'Epicéa et de Pin à crochet, en passant par une grande diversité de hêtraies, largement dominante sur le secteur.

Les forêts de pentes, éboulis ou ravins (9180*) sont assez bien représentées sur la zone d'étude en couvrant une surface d'environ 70 hectares. On peut distinguer 2 types de groupements :

- Un groupement typique des milieux froids et humides (forêts hygrosciaphiles) généralement dominé par l'Erable sycomore (Acer pseudoplatanus),
- Un groupement typique des éboulis secs et chauds (forêts xérothermophiles) généralement dominé par les tilleuls (*Tilia cordata* et *Tilia platyphyllos*).

Les hêtraies de l'Asperulo-Fagetum (9130) sont majoritaires sur le site en couvrant 1613 hectares. Elles sont représentées par différents habitats élémentaires : des hêtraies-sapinières sur sol à forte pierrosité à Cardamina pentaphyllos et Mercurialis perennis, des hêtraies-sapinières à Lamium galeobdolon et Hordelymus europeus, des hêtraies-sapinières acidiphiles à Vaccinium myrtillus et Hordelymus europeus.

Les hêtraies subalpines medio-européennes (9140) comprend notamment des hêtraies-sapinières à *Acer pseudoplatanus* et *Achilea macrophylla* et des hêtraies-érablaies à *Rumex arifolius* et *Aposeris foetida*.

Les hêtraies calcicoles thermophiles à Buis (9150) sont abondantes sur la zone d'étude en couvrant près de 484 hectares. Les boisements de hêtre occupent la base de l'étage montagnard et surmontent généralement des chênaies pubescentes supraméditerranéennes. On les retrouvent sur des sols calcaires très caillouteux, voire des dalles calcaires fragmentées, filtrants, et souvent sur pente forte. L'habitat est régulièrement observé en mosaïque avec des fruticées diverses et des pelouses sèches à brome érigé.

Les hêtraies du *Luzulo-Fagetum* (9110) sont présentes, et occupent de faibles superficies.

Enfin, des forêts montagnardes de conifères à Pins à crochets et d'Epicéas (9430* et 9410) sont recensées mais de manière très ponctuelle.

1.6. Les milieux arbustifs

Les milieux arbustifs sont secondaires sur le site et représentent seulement 2 % des habitats d'intérêt communautaires décrits. Ils correspondent principalement à des **buxaies xérothermophiles des pentes rocheuses (5110)**. Ces formations correspondent à des fourrés xéro-thermophiles à Buis des stations sèches et chaudes. Elles constituent également le manteau forestier naturel des forêts sèches riches en Buis sur calcaire.

De manière secondaire, on retrouve des **landes alpines et boréales (4060)** représentées par des landes basses xérophiles à Genévrier nain et des landes montagnardes à Myrtille et Callune.

1.7. Les milieux herbacés

Le périmètre d'étude présente un ensemble diversifié d'habitats ouverts. Il regroupe 7 habitats d'intérêt communautaire dont 2 sont prioritaires. On observe principalement des formations herbeuses à Nard ainsi que des pelouses calcaires subalpines. Les pelouses sèches calcaires et les prairies de fauche de montagne sont également bien représentées. Enfin, on recense ponctuellement des mégaphorbiaies et des prairies maigres de fauche.

Les formations à Nard (6230*) (présence du Nard raide) correspondent à des pelouses sèches à mésophiles qui se développent sur sol acide. Elles sont représentées notamment par des Pâturages à Nardus stricta mésophiles à Dechampsia cespitosa et Polygonum bistorta, des pâturages à Nardus stricta et Potentilla aurea du montagnard supérieur, des pâturages à Veronica officinalis et des pâturages à Nardus stricta surpaturés et froids.

Le maintien de ces habitats est lié à l'activité pastorale de fond. Le Nard raide, en tant qu'espèce, présente peu de valeur pastorale car délaissé du bétail et résistant au piétinement.

Les pelouses calcaires subalpines (6170) sont des pelouses à l'aspect de prairies, denses et vigoureuses, riches en espèces, où graminées et légumineuses dominent. Elles sont très appétentes, de bonne qualité mais peu productives. On recense sur le site des pelouses calcicoles à Sesleria caerulea et Carex sempervirens, des pelouses nitrocalcicoles à acidiclines à Carex sempervirens et Plantago atrata, des pelouses calcicoles à Sesleria caerulea et Laserpitium siler et des pelouses calcicoles à Androsace villosa. Ces habitats se situent majoritairement au niveau du plateau de Beurre.

Les pelouses sèches (6210* et 6210) désignent des végétations plus ou moins rases et de faible productivité développées sur des sols peu profonds calcaires. Il s'agit principalement de pelouses à *Bromus erectus* et *Sesleria caerulea* et des pelouses calcicoles des mésoclimats froids à *Festuca laevigata* qui se développent sur dalles calcaires au niveau de crêtes ou de hauts versants. Ces milieux à forte valeur patrimoniale sont en particulier très riches en orchidées et en insectes. Ces habitats se situent en grande majorité sur les versants exposés au Sud.

Les pelouses pionnières des dalles calcaires montagnardes (6110)* correspondent à des Pelouses rases, écorchées, en général très peu recouvrantes et très peu étendues (quelques m2 a quelques dizaines de m2) dominées par des espèces crassulescentes (divers Orpins), par *Poa alpina*, et *Festuca laevigata*.

Les mégaphorbiaies (6430) sont des végétations herbacées humides et hautes, nitrophiles, qui se développent le long des cours d'eau et en bordure des forêts.

Les prairies de fauche (6510 et 6520) correspondent à des végétations herbacées hautes et denses qui se développent en conditions mésophiles sur des sols plus ou moins profonds, modérément fertiles, neutrophiles à plus ou moins calcicoles ou acidiclines. On retrouve notamment des prairies montagnardes de fauche à *Polygonum bistorta*. Le maintien de la diversité floristique de ces prairies est tributaire du maintien de pratiques de fauches régulières et retardées, accompagnées ou non d'un pâturage de printemps ou de regain à l'automne et d'une fertilisation limitée.

2. Espèces d'intérêt communautaire et espèces d'intérêt communautaire prioritaire

Sources:

- DREAL Rhône-Alpes. Inventaires ZNIEFF, révisés en 2007
- **LPO Drôme, 2010**. Inventaire des mammifères des domaines départementaux d'Ambel et de Font d'Urle, 145p.
- **ONF.** Aménagements forestiers de l'ONF des forêts concernées par l'extension du périmètre d'étude Natura 2000

Des fiches relatives à chaque espèce d'intérêt communautaire recensée sur le site ont été réalisées, sous la forme de " Cahiers d'habitats " de l'Union Européenne. Chaque espèce du site est décrite dans une fiche spécifique, détaillant l'état de conservation, la situation géographique locale, les menaces et les préconisations de gestion (annexe 4).

2.1. Espèces

Les données bibliographiques mettent en évidence la présence avérée de **11 espèces d'intérêt communautaire dont 2 espèces prioritaires** (inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats Faune Flore ») au sein du périmètre Natura 2000 (tableau7).

Bien qu'aucun gîte de reproduction n'ait été découvert sur la zone d'étude ou à proximité immédiate, il apparaît que le site à un fort pouvoir attractif sur les Chiroptères en activité de chasse.

Aucune espèce végétale inscrite à l'annexe II de la Directive n'est présente ou observée au regard des données actuelles. Le Sabot de Vénus, espèce d'intérêt communautaire inscrite à l'annexe II, présente lors de la désignation du site, n'a pas été retrouvé.

Tableau 7 : les espèces d'intérêt communautaire présentes au sein du périmètre d'étude Natura 2000

Groupe	Nom vernaculaire	Nom latin	Annexes de la Directive « Habitats Faune Flore »
	Barbastelle d'Europe	Barbastella barbastellus	II + IV
	Grand murin	Myotis myotis	II + IV
	Minioptère de Schreibers	Miniopterus schreibersii	II + IV
Chauves-souris	Murin à oreilles échancrées	Myotis emarginatus	II + IV
	Murin de Bechstein	Myotis bechsteini	II + IV
	Petit murin	Myotis blythi	II + IV
	Petit rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	II + IV
Autres mammifères	Loup*	Canis lupus	II
Autres mammineres	Lynx boréal	Lynx lynx	II + IV
Insectes	Damier de la Succise	Euphydryas aurinia	II
msectes	Rosalie des Alpes*	Rosalia alpina	II + IV

^{*} Les espèces en gras sont des espèces d'intérêt communautaire prioritaire.

Signification des annexes de la directive « Habitats Faune Flore »

<u>Annexe II</u>: annexe de la Directive " Habitats " qui recense les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation d'un site en Natura 2000.

<u>Annexe IV</u>: annexe de la Directive "Habitats" qui recense les espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte (protection nationale).

<u>Annexe V</u>: annexe de la Directive " Habitats " qui recense les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

31 autres espèces, inscrites uniquement en annexe IV et/ou V de la Directive " Habitats Faune Flore", ont été retrouvées sur le site (tableau 8). L'annexe IV décrit une liste d'espèces nécessitant des mesures de protection strictes, souvent assurées par les listes d'espèces protégées au niveau national ou régional des États membres.

Tableau 8 : les espèces inscrites aux annexes IV et/ou V présentes au sein du périmètre d'étude Natura 2000

Groupes	Nom vernaculaire	Nom latin	Annexes de la Directive « Habitats Faune Flore »
	Molosse de Cestoni	Tadarida teniotis	IV
	Murin de Daubenton	Myotis daubentoni	IV
	Murin à moustache	Myotis mystacinus	IV
	Murin de Naterrer	Myotis nattereri	IV
	Noctule de Leisler	Nyctalus leisleri	IV
	Oreillard roux	Plecotus auritus	IV
	Oreillard gris	Plecotus austriacus	IV
Chauves-souris	Oreillard montagnard	Plecotus macrobullaris	IV
	Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	IV
	Pipistrelle de Nathusius	Pipistrellus nathusii	IV
	Pipistrelle de Kuhl	Pipistrellus kuhli	IV
	Sérotine commune	Eptesicus serotinus	IV
	Sérotine de Nilsson	Eptesicus nilssoni	IV
	Sérotine bicolore	Vespertilio murinus	IV
	Vespère de Savi	Hypsugo savii	IV
	Chamois des Alpes	Rupicapra rupicapra	V
	Bouquetin des Alpes	Capra ibex	V
Autres mammifères	Putois	Mustela putorius	V
Autres mammeres	Martre des pins	Martes martes	V
	Lièvre variable	Lepus timidus	V
	Muscardin	Muscardinus avellanarius	IV
Insectes	Apollon	Parnassius apollo	IV
insectes	Semi-apollon	Parnassius mnemosyne	IV
Amphibiens	Alyte accoucheur	Alytes obstetricans	IV
Amphiblens	Grenouille rousse	Rana temporaria	V
	Coronelle lisse	Coronella austriaca	IV
	Couleuvre à collier	Natrix natrix	IV
Reptiles	Lézard vert	Lacerta bilineata	IV
. coptilioo	Lézard vivipare	Zootoca vivipara	IV
	Lézard des murailles	Podarcis muralis	IV
Flore	Gentiane jaune	Gentiana lutea	IV

2.2. Habitats d'espèces

La notion d'habitat d'espèce considère les habitats comme milieux de vie d'une espèce ⁶. Un habitat d'espèce comprend donc tous les habitats fréquentés par l'espèce dans ses différentes phases de vie (zone de reproduction, zone d'alimentation, zone de chasse...).

Le tableau suivant définit les habitats d'espèce de chacune des espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site des Rebords méridionaux du Vercors. Toutes les espèces de Chiroptères fréquentent des milieux semblables et ont donc été regroupées.

Tableau 9 : les habitats d'espèce de chacune des espèces d'intérêt communautaire

Espèces ou groupe d'espèces	Activité	Type(s) d'habitat(s) fréquenté(s)	Code EUR28
		Grottes	8210, 8120, 8130
	Gîtes hivernaux	Arbres creux	9110, 9130, 9140, 9150, 9180, 91EO
		Grottes et fissures	8210, 8120, 8130
	Gîtes estivaux et colonies de parturition ⁷	Arbres creux	9110, 9130, 9140, 9150, 9180, 91EO
Chauves-souris	'	Toitures et volets	Habitats artificiels
Cilauves-souris		Rivière	3240
		Ripisylve	91E0
	Zones de chasse	Forêts et haies	9110, 9130, 9140, 9150, 9180
		Milieux ouverts	4060, 5110, 6170, 6210, 6230, 6430, 6510, 6520
		Maisons ou cours de fermes	Habitats artificiels
Loup	Zone d'activité	Grande amplitude écologique	La plupart des habitats du site
Lynx	Zone d'activité	En France, massifs montagneux boisés	La plupart des habitats du site
Rosalie des Alpes	Zone d'activité	Hêtraie et forêts de feuillus	9110, 9130, 9140, 9150, 9180
		Landes humides	4010, 4020 (absents du site)
		Pelouses sèches	6210
Damier de la Succise	Damier de la Succise Zone d'activité		6430, 6510, 6520

⁶ Selon les « Cahiers d'Habitats » de l'Union européenne.

⁷ Parturition : action de mettre bas chez les mammifères ; les colonies de parturition sont également nommées colonies de mise bas.

3. Autres espèces présentes

Sources:

- **CBNA**, **2009**. Cartographie des habitats Site Natura 2000 FR 8201682 Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance, Octobre 2009 (cartographie réalisée au 25 000 ème)
- DREAL Rhône-Alpes. Inventaires ZNIEFF, révisés en 2007

FATON J-M.. Base de données « Entre amis »

- **GENIS J-M.** Communication personnelle
- **LPO Drôme, 2010**. Inventaire des mammifères des domaines départementaux d'Ambel et de Font d'Urle, 145p.
- **LPO Drôme, Lysandra et ONF, 2010**. Inventaire des oiseaux des domaines départementaux d'Ambel et de Font d'Urle, 107p.
- **ONF, CBNA, 2010**. Domaines départementaux d'Ambel et de Font d'Urle Communes d'Omblèze et Bouvante Description des habitats naturels. 96p.
- **ONF.** Aménagements forestiers de l'ONF des forêts concernées par le périmètre d'étude Natura 2000

Statuts de protection et de rareté

1) France : textes de lois et arrêtés

PN : Protection nationale PR : Protection régionale

2) CB : Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel d'Europe

Annexe II : espèces strictement protégées

Annexe III : espèces de faune protégées dont l'exploitation est réglementée

3) CBo : Convention de Bonn relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Annexe I : espèces migratrices menacées, en danger d'extinction, nécessitant une protection immédiate

Annexe II : espèces migratrices dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées

4) DO: Directive Oiseaux (2009/147/CE)

Annexe I : espèces dont la conservation nécessite la désignation de Zones de Protection Spéciales dans le cadre de la mise en place du réseau Natura 2000

Annexe II : espèces dont la chasse est autorisée Annexe III : espèces dont le commerce est autorisé

5) LvRN : Livre rouge de la flore vasculaire menacée de France métropolitaine

Source : Roux J. P., Olivier L., Galland J. P., Maurin H., 1995. Livre rouge de la flore menacée de France. Tome 1 espèces prioritaires, Secrétariat de la Faune et de la Flore, Paris, Coll. Patrimoines Nat., n°20, 486p.

Tome I : espèces végétales très menacées au plan national dont la conservation est prioritaire Tome II : espèces végétales menacées au plan national dont les populations sont à surveiller

6) LRR : Livre Rouge Régional Rhône-Alpes

Source : Marciau R., 1989. Les plantes rares et menacées en Région Rhône-Alpes : base de données pour le suivi des espèces végétales sensibles. Liste rouge, MNHN, Grenoble, 128p.

7) LtRN et LtRR : Listes rouges nationales et régionales

DD : données insuffisantes LC : préoccupation mineure

NT : quasi menacée VU : vulnérable EN : en danger

CR : en danger critique RE : disparue de métropole EW : éteinte à l'état sauvage EX : éteinte au niveau mondial

- 8) C26 : Espèce végétale dont la cueillette et le prélèvement sont réglementés dans le département de la Drôme (arrêté préfectoral de décembre 1995)
- **9) R26 : Espèce indigène, rare sur le département** ; sont exclues les plantes en limite d'aire de répartition, qui sont communes sur les autres départements

Source : Garraud L., 2003. Flore de la Drôme- Atlas écologique et floristique. Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance, 925p.

3.1. La faune

3.1.1. Les mammifères

À la demande du Conseil Général de la Drôme, un inventaire des mammifères a été réalisé sur les ENS d'Ambel et de Font d'Urle au cours de l'année 2010. Du fait de leur situation topographique et géographique, les plateaux d'Ambel et de Font d'Urle abritent un cortège de mammifères d'affinité montagnarde très marquée. La diversité des milieux engendre une forte diversité des espèces. Ce sont 51 espèces de mammifères qui ont été inventoriées, soit environ 55 % de la faune mammalienne de Rhône-Alpes. Les Chiroptères dominent très largement le cortège avec 46 % des espèces (22 des 30 espèces recensées en Rhône-Alpes). Le table au suivant recense les espèces présentes sur le secteur qui ne sont pas inscrites à la Directive « Habitats Faune Flore » (toutes annexes confondues).

Tableau 10 : les mammifères présents au sein du périmètre d'étude Natura 2000

MAMMIFÈRES						
Nom vernaculaire	Nom latin	PN	PR	CB (annexe)	LtRN	LtRR
Belette d'Europe	Mustela nivalis			III	LC	NT
Blaireau	Meles meles			III	LC	LC
Campagnol de Fatio	Microtus multiplex				LC	DD
Campagnol des neiges	Chionomys nivalis			III	LC	LC
Campagnol roussâtre	Clethrionomys glareolus				LC	LC
Campagnol terrestre	Arvicola terrestris				DD	LC
Cerf élaphe	Cervus elaphus			III	LC	NT
Chevreuil	Capreolus capreolus			III	LC	LC
Ecureuil roux	Sciurus vulgaris	х		III	LC	LC
Fouine	Martes foina			III	LC	LC
Hermine	Mustela erminea				LC	LC
Lièvre brun	Levus europaeus			III	LC	LC
Loir	Myoxus glis			III	LC	LC
Marmotte des Alpes	Marmota marmota			III	LC	LC
Mouflon méditerranéen	Ovis gmelini			III	VU	LC
Mulot à collier roux	Apodemus flavicollis				LC	LC
Mulot sylvestre	Apodemus sylvaticus				LC	LC
Renard roux	Vulpes vulpes				LC	LC
Sanglier	Sus scrofa				LC	LC
Souris domestique	Mus musculus				LC	LC
Taupe d'Europe	Talpa europaea				LC	LC

3.1.2. Les oiseaux

Le site est très favorable à l'avifaune et en particulier aux espèces rupestres, même s'il n'est pas désigné au titre de la Directive " Oiseaux ". On recense 22 espèces d'oiseaux patrimoniaux dont 10 sont inscrits à la Directive « Oiseaux ». La grande majorité de ces espèces niche sur la zone. Un inventaire complet pour les ENS d'Ambel et de Font d'Urle a été réalisé en 2010 à la demande du Conseil Général de la Drôme. Il a permis de mettre en évidence 112 espèces d'oiseaux dont 43% ont le statut de nicheurs. Les enjeux de conservation concernent 5 espèces par ordre de priorité : le Crave à bec rouge, la Gélinotte des bois, le Faucon pèlerin, l'Aigle royal et la Chouette de Tengmalm.

En dehors du périmètre des ENS, nous pouvons souligner la présence d'oiseaux remarquables nicheurs :

- 3 zones de nidification de l'Aigle Royal ont été mises en évidence au niveau du cirque de Quint et un couple s'est reproduit en contrebas du Pas d'Ambel. L'espèce niche également en limite de périmètre dans Combe mâle.
- Le Faucon pèlerin nichait en 2009 dans les falaises au sud de la Tête de la Dame et dans les falaises de Font d'Urle au Pas de l'Infernet.
- Le Vautour fauve sur les falaises du col du Rousset
- Le Tétras-lyre historiquement présent sur le domaine d'Ambel, a brusquement disparu. Pour autant le site semble garder un attrait pour l'espèce puisqu'en 2008, une plume de femelle a été trouvée en forêt d'Ambel, suivie d'une observation de mâle chanteur à proximité en 2009. L'espèce est aussi présente en limite de périmètre à proximité de la Tête du Faisan, au niveau du versant sud de la forêt de Romeyer et au niveau de Combe mâle.
- Le Crave à bec rouge semble nicher dans les falaises de Quint et probablement dans les scialets du plateau de Font d'Urle.
- La Chouette de Tengmalm et la Gélinotte des bois en forêt d'Ambel.

Le tableau suivant présente la liste des espèces remarquables d'oiseaux recensées sur le site.

Tableau 11 : les oiseaux patrimoniaux présents au sein du périmètre d'étude Natura 2000

OISEAUX								
Nom vernaculaire	Nom latin	Nicheur	PN	CB (annexe)	CBo (annexe)	LtRN des oiseaux nicheurs	LtRR	DO (annexe)
Aigle royal	Aquila chrysaetos	х	х	II	Ш	VU	VU	I
Alouette des champs	Alauda arvensis	x		III		LC	VU	
Alouette Iulu	Lullula arborea	х	х	III		LC	VU	I
Bouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula	х	х	III		VU		
Bruant jaune	Emberiza citrinella	х	х	II		NT	VU	
Chouette de Tengmalm	Aegolius funereus	х	х	II		LC	VU	I
Circaète Jean le Blanc	Circaetus gallicus	х	х	II	Ш	LC		I
Crave à bec rouge	Pyrrhocorax pyrrhocorax	х	х	II		LC	EN	I
Faucon pélerin	Falco peregrinus	х	х	II	II	EN	VU	I
Gélinotte des bois	Bonasa bonasia	х		III		VU		I
Grand Duc d'Europe	Bubo bubo	х	х	II	II	LC	VU	I
Hirondelle des fenêtres	Delichon urbica	х	х	II		LC	VU	
Hirondelle rustique	Hirundo rustica	х	х	II		LC	EN	
Linotte mélodieuse	Carduelis cannabina	х	х	II		VU		
Merle bleu	Monticola solitarius		х	II		LC	EN	
Merle de roche	Monticola saxatilis	х	х	II		LC	VU	
Pic noir	Dryocopus martius	х	х	II		LC		I
Pouillot siffleur	Phylloscopus sibilatrix	х	х	II	II	VU	EN	
Tarier des près	Saxicola rubetra		х	II		VU	VU	
Tétras lyre	Tetrao tetrix			III		LC	VU	I
Tichodrome échelette	Tichodroma muraria	х	х	III		LC		
Vautour fauve	Gyps fulvus	х	х	П	II	LC	VU	I

3.1.3. Les amphibiens et reptiles

Aucune étude spécifique n'a été réalisée pour les amphibiens et reptiles. Au regard des données bibliographiques, 11 espèces sont présentes au sein du périmètre d'étude Natura 2000 dont 8 sont inscrites à la Directive « Habitats Faune Flore ». Toutes ces espèces sont protégées à l'échelle de la France métropolitaine et sont inscrites à la convention de Berne.

Tableau 12 : les amphibiens et reptiles présents au sein du périmètre d'étude Natura2000

AMPHIBIENS ET REPTILES							
Nom vernaculaire Nom latin PN CB (annexe) LtRN LtR							
Coronelle lisse	Coronella austriaca	х	II	LC			
Couleuvre à collier	Natrix natrix	х	III	LC			
Crapaud accoucheur	Alytes obstetricans	х	II	LC	NT		
Crapaud commun	Bufo bufo	Х	III	LC	NT		
Grenouille rousse	Rana temporaria	х	III	LC			
Lézard des murailles	Podarcis muralis	Х	II	LC			
Lézard vert	Lacerta bilineata	х	III	LC			
Lézard vivipare	Zootoca vivipara	х	III	LC	VU		
Orvet	Anguis fragilis	х	III	LC			
Pelodyte ponctué	Pelodytes punctatus	х	III	LC	VU		
Triton alpestre	Ichthyosaura alpestris	х	III	LC	VU		

3.1.4. Les insectes

Concernant les insectes, peu de données sont disponibles. On recense a minima 5 espèces assez communes, inféodées aux milieux humides.

Tableau 13 : les insectes présents au sein du périmètre d'étude Natura 2000

INSECTES							
Nom vernaculaire	Nom latin	PN	CB (annexe)	LtRN	LtRR		
Aeschne bleue	Aeshna cyanea						
Agrion jouvencelle	Coenagrion puella			LC			
Anax empereur	Anax imperator						
Cordulégastre annelé	Cordulegaster boltonii						
Libellule déprimée	Libellula depressa						

3.2. La flore

La richesse floristique du site est le reflet des influences climatiques à la fois méditerranéenne et montagnarde. Les données bibliographiques disponibles font état de 47 espèces d'intérêt patrimonial rares et/ou protégées (hors orchidées) (tableau 14). On retrouve 5 espèces protégées à l'échelle nationale et 13 à l'échelle de la région Rhône-Alpes. On observe également plusieurs espèces endémiques du Vercors drômois comme l'Ibéris de Candolle, la Corydale intermédiaire, la Violette du Royans ou encore le Tabouret de Villars. Enfin, des espèces remarquables inféodées aux crêtes sont recensées comme le Genêt du Dauphiné.

Tableau 14 : les espèces végétales patrimoniales présentes au sein du périmètre d'étude Natura 2000

Nom vernaculaire	Nom latin	PN	PR	LtRN	LvRN (tome)	LRR	R26	C26
Aconit napel	Aconitum napellus						Х	
Ail victoriale	Allium victorialis					х		
Alysse à feuilles en coin	Alyssum cuneifolium		х	VU	1	х	Х	
Androsace couleur de lait	Androsace lactea				2		Х	
Androsace de Chaix	Androsace chaixii		х		2	Х		
Androsace pubescente	Androsace pubescens		х		2	Х	Х	
Asphodèle blanc	Asphodelus albus						Х	х
Avoine soyeuse	Helictotrichon setaceum				2			
Bugrane striée	Ononis striata				2			
Campanule alpestre	Campanula alpestris				2			
Corydale intermédiaire	Corydalis intermedia							
Crapaudine des montagnes	Sideritis montana subsp. montana				2			
Crocus changeant	Crocus versicolor				2			
Cynoglosse d'Allemagne	Cynoglossum germanicum		х		2	Х		
Cytise de sauze	Cytisus sauzeanus		х	NT	1	Х		
Doradille élégante	Asplenium lepidum subsp. lepidum	х			1	х		
Epervière de Liottard	Hieracium lanatum subsp. liottardii							
Epervière fausse andryale	Hieracium andryaloides				2			
Fausse raiponce	Campanula medium				2			
Gagée jaune	Gagea lutea	х			2	х		
Gaillet de Timéroy	Galium timeroyi				2			
Gaillet des rochers	Galium saxosum			LC	1			
Gaillet oblique	Galium obliquum				2			
Genêt du Dauphiné	Genista delphinensis		х	VU				
Hélianthème jaune	Helianthemum nummularium							
Iberis de Candolle	Iberis nana	х		NT	2		X	
Joubarbe des terrains calcaires	Sempervivum calcareum				2			
Laîche à bec court	Carex brevicollis		х		2	Х	Х	
Lotier de Delort	Lotus delortii				2			
Myosotis à petites fleurs	Myosotis minutiflora			NT	1			
Oeillet de Grenoble	Dianthus gratianopolitanus		х			Х		х
Oxytropis améthyste	Oxytropis amethystea				2		Х	
Panicaut blanche épine	Eryngium spinalba	х			2	х		

Pâturin hybride	Poa hybrida		х		х	х	
Pencédan à feuilles de Carvi	Holandrea carvifolia		x		х		
Pensée des rochers	Viola saxatilis subsp. saxatilis						
Pigamon simple	Thalictrum simplex		х				
Potentille des neiges	Potentilla nivalis subsp. nivalis			2			
Pulsatille de Haller	Pulsatilla halleri subsp. halleri	х		2	х		
Raiponce de Charmeil	Phyteuma charmelii		х		х		
Renoncule des Pyrénées	Ranunculus kuepferi						
Silène nutans	Silene nutans						
Tabouret de Villars	Noccaea montana subsp. villarsiana						
Trochiscanthe nodiflore	Trochiscanthes nodiflora		х		Х		
Tulipe australe	Tulipa sylvestris subsp. autralis				х		
Violette des rochers	Viola rupestris subsp. rupestris				х		
Violette du Royans	Viola royanensis						

Certaines espèces peuvent présenter une sensibilité pour leur cueillette : il s'agit notamment de la Tulipe australe, la Gentiane jaune, l'Ail victorial ou encore l'Oeillet de Grenoble.

D'autres espèces sont sensibles aux activités pastorales. En particulier, le Genêt du Dauphiné, représente un enjeu fort sur le site puisque les populations drômoises sont estimées par le CBNA de 1/5 à 1/3 de l'effectif des populations mondiales. D'autres espèces plus ou moins rares, dont les enjeux de conservation sont relativement importants, sont sensibles au pastoralisme : l'Iberis de Candolle, la Pulsatille de Haller, l'Alysse à feuilles en coin, le Myosotis à petites fleurs, le Pencédan à feuilles de carvi, l'Oxytropis améthyste et la Joubarbe des terrains calcaires, commune dans la Drôme.

Enfin, parmi les espèces les plus sensibles à la fermeture de leur milieu nous pouvons citer :

- la Tulipe australe
- la Gagée jaune
- l'Oeillet de Grenoble
- l'Ail victorial
- le Pencédan à feuilles de carvi
- la Gentiane jaune
- le Panicaut blanche épine
- · le Gaillet oblique
- le Gaillet de Timéroy.

Les espèces présentes (hors orchidées) dont seule la cueillette est réglementée sont les suivante s tableau 15 : les espèces végétales dont la cueillette est réglementé (hors orchidées)

Nom vernaculaire	Nom latin
Aireille rouge	Vaccinium vitis-idaea subsp. vitis idaea
Erythrone dent de chien	Erythronium dens-canis
Gentiane à feuilles allongées	Gentiana augustifolia
Houx	llex aquifolium
If à baies	Taxus baccata
Jonquille des bois	Narcissus pseudonarcissus
Lis des Alpes	Paradisea liliastrum
Lis martagon	Lilium martagon
Muguet	Convallaria majalis
Myrtilles	Vaccinium myrtillus
Narcisse des poètes	Narcissus poeticus
Nivéole de printemps	Leucojum vernum
Oeillet de Montpellier	Dianthus hyssopifolius
Patte de chat	Antennaria dioica
Pipolet	Dianthus caryophyllus subsp. sylvestris

Les inventaires réalisés par le CBNA au cours de l'année 2007 recensent 37 espèces d'orchidées au sein du périmètre d'étude Natura 2000 (tableau 16) dont 5 sont d'intérêt patrimonial (4 espèces protégées en région Rhône-Alpes et 1 espèce inscrite au tome 1 du Livre rouge).

Tableau 16 : les orchidées présentes au sein du périmètre d'étude Natura 2000

Nom vernaculaire	Nom latin	LtRN	PR	LvRN (tome)	C26
Céphalantère rouge	Cephalanthera rubra	LC			
Céphalanthère à feuilles longues	Cephalanthera longifolia	LC			х
Céphalanthère à grandes fleurs	Cephalanthera damasonium	LC			х
Dactylorhize à feuilles larges	Dactylorhiza sambucina	LC			х
Epipactis à larges feuilles	Epipactis helleborine	LC			х
Epipactis à petites feuilles	Epipactis microphylla	LC	PR		
Epipactis de Müller	Epipactis muelleri	LC			
Epipactis rouge sombre	Epipactis atrorubens	LC			х
Goodyère rampante	Goodyera repens	LC			
Listère ovale	Listera ovata	LC			х
Néottie nid d'oiseau	Neottia nidus-avis	LC			х
Nigritelle de Rhellicanus	Gymnadenia nigra subsp. rhellicani	LC			х
Ophrys abeille	Ophrys apifera	LC			
Ophrys araignée	Ophrys aranifera	LC			
Ophrys bourdon	Ophrys fuciflora	LC		I	
Ophrys mouche	Ophrys insectifera	LC			
Orchis à trois dents	Neotina tridentata	NT	PR		
Orchis bouc	Himantoglossum hircinum	LC	PR		
Orchis bouffon	Anacamptis morio	LC			
Orchis brûlé	Neotina ustulata	LC			
Orchis de Fuchs	Dactylorhiza fuchsii subsp. fuchsii				
Orchis globuleux	Traunsteinera globosa	LC			
Orchis homme pendu	Orchis anthropophorum	LC			
Orchis mâle	Orchis mascula	LC			х
Orchis militaire	Orchis militaris	LC			х
Orchis moucheron	Gymnadenia conopsea	LC			х
Orchis ordorant	Gymnadenia odoratissima	VU	PR		
Orchis pâle	Orchis pallens	LC			х
Orchis pourpre	Orchis purpurea	LC			х
Orchis pyramidal	Anacamptis pyramidalis	LC			х
Orchis singe	Orchis simia	LC			
Orchis tacheté	Dactylorhiza maculata	LC			
Orchis vert	Dactylorhiza viridis	NT			
Orchis vert	Platanthera chlorantha	LC			
Platanthère à deux feuilles	Platanthera bifolia	LC			
Pseudorchis blanc	Pseudorchis albida	LC			х
Racine de corail	Corallorhiza corallorhiza	NT			

4. Les activités humaines

Nota: Les domaines départementaux d'Ambel et Font d'Urle, labellisés Espaces Naturels Sensibles, bénéficient de règlements intérieurs, de plans d'aménagements forestiers ayant une analyse écologique particulière, de conventions de pâturage, de réunions de comités de pilotage réunissant les différents acteurs et usagers.

L'Espace Naturel Sensible du plateau d'Ambel a fait l'objet d'un « Plan global de préservation, de gestion et d'interprétation », validé en Juin 2013. Une réflexion est actuellement en cours pour réaliser un document de cadrage similaire sur Font d'Urle.

4.1. L'agriculture

Sources:

- ADEM, 2002. Expertise pastorale Font d'Urle.
- ADEM, 2004. Expertise pastorale Roc du Toulau.
- ADEM, 2008. Analyse de vulnérabilité de l'alpage de Chironne.
- ADEM, 2012. Travail préalable aux Mesures Agro Environnementales Territorialisées. Synthèse de la rencontre avec les acteurs pastoraux. Site D10 « Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors ». Unités pastorales de Col de La Chau Col de Vassieux St-Génis ; Chironne ; Beurre ; Ambel ; Combe mâle.
- FAI, 2005. Expertise pastorale, Circuit de Combe mâle Peyre rouge.

L'élevage est l'activité agricole exclusive de ce territoire, utilisant la fauche ou le pâturage comme mode de nourrissage principal. L'activité est orientée vers un modèle extensif, dans la lignée d'exploitations plutôt montagnardes. Elle concerne une exploitation individuelle, dirigée par M. Joël Michelier, et 6 groupements pastoraux (carte 9), présentés dans le tableau suivant :

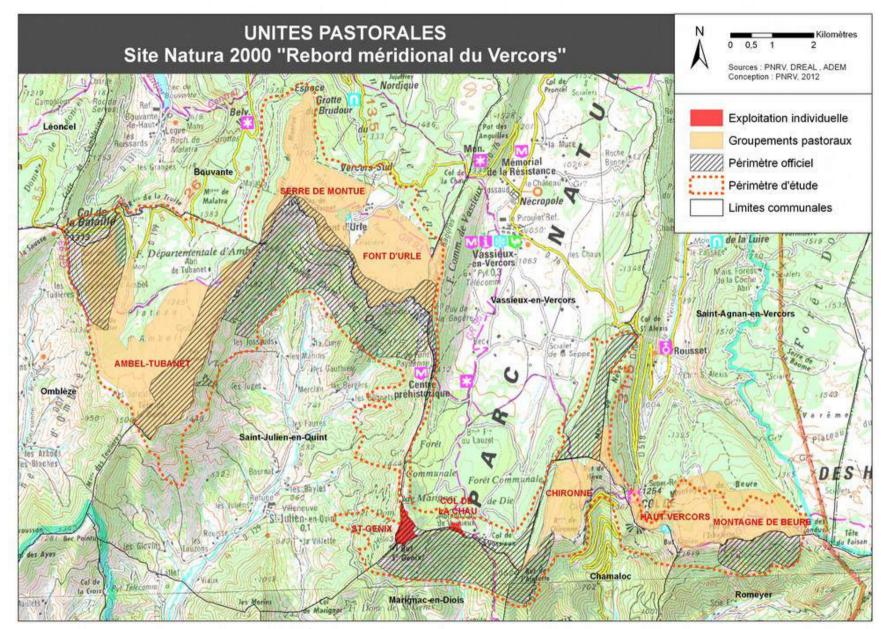
tableau 17 : les acteurs pastoraux concernés par le périmètre d'étude Natura 2000

Nom	Président	Nombre d'éleveurs
Groupement pastoral d'Ambel-Tubanet	M. Boucher Jean-Pierre	27
Groupement pastoral de Font d'Urle	Mme Martin Claire	8 éleveurs dont 2 ovins
Groupement pastoral de Serre Montué	M. Mancip Jean-Louis	7
Groupement pastoral de Chironne	M. Aubanel Alain	4 et prend en pension le troupeau d'un 5ème éleveur
Groupement pastoral du Haut Vercors	M. Brunet Pascal	8
Groupement pastoral de Pré Peyret	M. Solda Francis	7

Le tableau suivant décrit succinctement les Unités Pastorales concernées par le site Natura 2000 ainsi que les enjeux pastoraux, écologiques et les objectifs de conservation associés.

Tableau 18 : description générale des unités pastorales

		0 (_		Equipement	is .					
Unités p	astorales	Surface (ha)	Type d'animaux	Chalet d'alpage	Points d'eau	Clôtures	Type de surveillance	Enjeux pastoraux	Enjeux écologiques	Objectifs de conservation	
Font	d'Urle	388	Ovin, bovin, équin	Oui	Bovins/équins : 1 point d'eau à proximité de l'embarcadère constitué de 5 abreuvoirs Parcs à chevaux :1 abreuvoir pour chacun des parcs Ovins 1 impluvium sur le secteur des Gagères	Alpage en partie clôturé Parcs de contention et de tri	Mme Isnard (bovins et équins)	 Probléme lié à l'emplacement du point d'eau du pâturage bovin/équin situé à une extrémité de l'alpage (déplacements quotidiens long pour les animaux > conséquences sur l'érosion du sol, la ressource fourragère et le risque de pollution du captage de Brudour) Vulnérabilité liée aux zones de falaises (pose de clôture sur toute la longueur) Équipements du parc bovins-équins en mauvais état Surpâturage de la partie nord de l'alpage bovinéquin (diminution de la production fourragère au nord et augmentation des refus et de la callune au sud)? Les éleveurs réfléchissent à augmenter la pression de pâturage sur certaines zones très localisées où la strate herbacée est peu pâturée (sous la crête des Gagères). Secteur sud des Gagères pâturé seulement en fin d'estive Fermeture du milieu par le genévrier, la myrtille et la callune au niveau du Scialet des Cloches (zone de refuge pour les animaux), sur les Gagères et à l'ouest de l'alpage 	 d'interet communautaire (nardaies, pelouses subalpines) Nombreuses espèces patrimoniales (Genêt du Dauphiné, Corydale intermédiaire etc) Forte érosion le long des voies de déplacement (quarties boyin équip) 	 Rééquilibrer la pression de pâturage pour le quartier bovinéquin Améliorer la répartition des points d'eau pour limiter l'érosion du sol Réouvrir le milieu Limiter les risques de pollution pour le captage de Brudour Lutter contre l'envahissement du vératre Limiter le développement du Nard raide 	
Haut V	/ercors	215	Bovin	Ø	2 points d'abreuvement	Parcs clôturés	Visite quotidienne	Présence d'eau et équipements en bon état Problème lié à la présence localisée de chardon	Grande partie de l'alpage composée d'habitats d'intérêt communautaire (pelouses calcicoles et nardaies) Présence d'eau et équipements en bon état Pelouses bangliéées sous les remontées mécaniques Pelouses bangliéées sous les remontées mécaniques		
Chir	ronne	215	Ovin	Oui	2 points d'abreuvement (près de la cabane et à l'entrée de la combe de Nève)	1 parc et de tri et de contention 1 parc de chaume et 1 parc de nuit 1 parc d'appui au gardiennage (prédation)	Oui	Présence d'eau et équipements en bon état Vulnérabilité de l'alpage à la prédation en lien avec un fort niveau de boisement et à la présence de falaises (les secteurs du But de l'Aiglette et du But de Nève sont les plus vulnérables) Secteurs peu apétants disséminés dans l'alpage (myrtille, bruyère) > surpâturage des zones les plus apétantes Dégâts de sanglier	La moitié de la superficie de l'alpage est d'intérêt communautaire (pelouses subalpines et prairies de fauche de montagne sur le but de Nève, nardaies au col de Chironne) Très peu d'espèces patrimoniales ; présence localisée de Gentiane jaune et Peucédan à feuilles de Carvi Nombreuses zones de lisières forestières Dégâts de sanglier Risque de banalisation des pelouses	Rééquilibrer la pression de pâturage sur l'ensemble de l'alpage Sécuriser les secteurs de la But de Nève et de la But de l'Aiglette Maîtriser l'avancée de la forêt Limiter le risque de banalisation des pelouses	
Serre I	Montué	474	Ovin, bovin, équin				Alpage gardé par des bergers	Les pratiques actuelles, et l'absence de colonisation par les ligneux, semblent permettre la conservation des milieux ouverts Les animaux ne reçoivent pas de traitement sanitaire (tel que l'Ivermectine) nuisible à la faune sauvage	Grande partie de l'alpage composée d'habitats d'intérêt communautaire (pelouses calcicoles et nardaies) Zones de crêtes sensibles au <u>piétinement</u> (le Groupement Pastoral est engagé dans un « Contrat Falaises » avec le Conseil Général de la Drôme dans lequel il est prévu d'éviter les couchades)	Maintenir un pastoralisme extensif Préserver les zones de crêtes	
	de Beure ou se mâle	180	Ovin	Oui, 2	Abreuvoirs liés à l'impluvium de Combe mâle	Parcs de nuit mobiles	Alpage gardé par un berger	Présence d'eau (mais peu de points d'abreuvement) et équipements en bon état Dégradation du sol par les sangliers au niveau des places de chaume Progression du Pin à crochets Piste pastorale en mauvais état et source d'érosion	Grande partie de l'alpage composée d'habitats d'intérêt communautaire (pelouses subalpines) Quelques espèces patrimoniales le long des crêtes (pas impactées par le troupeau) et en zone de lisière Pelouse banalisée sous les remontées mécaniques Progression du Pin à crochets	Maintenir un pastoralisme extensif Préserver les zones de crêtes Réouvrir le milieu	
	Plateau d'Ambel	840	Bovin, équin	Ø	2 impluviums pour les bovins, D'autres sources et gouya	3 corral pour les bovins Des clôtures pour les bovins (3 parcs bovin)	Surveillance journalière des bovins	Parc de nuit autour de la cabane sur les crêtes (secteur surpâturé)	La majorité de l'alpage est composé d'habitats d'intérêt communautaire Nombreuses espèces patrimoniales des crêtes (abondance du Genêt du Dauphiné notamment)	 Préserver les zones de crêtes Limiter le développement du Nard raide Présence de la Canche cespiteuse à surveiller 	
Ambel- Tubanet	Roc du Toulau	110	Ovin	de type	2 abreuvoirs dans le parc de contention 1 impluvium	Clôtures 1 parc de tri et de contention	Oui	 Vulnérabilité à la prédation Équipements en mauvais état et peu nombreux (améliorer le système d'abreuvement, ajouter des clôtures d'orientation et des parcs de nuit) Envahissement par le vératre Herbe peu apétante au centre de la partie sommitale et pression de pâturage élevée au niveau des crêtes 	 Presque l'intégralité de l'alpage est composé d'habitats d'intérêt communautaire (nardaies sur la partie sommitale, pelouses subalpines et hêtraies sur les versants) Présence de nombreuses espèces patrimoniales sur les crêtes (Gênet du Dauphiné, Pulsatille de Heller, Corydale intermédiaire etc) 	Rééquilibrer la pression de pâturage sur l'ensemble de l'alpage. En particulier, limiter le pâturage sur les zones de crêtes Lutter contre l'envahissement du vératre Limiter le développement du Nard raide	
la Chau	énis - Col de – Col de sieux	41	Bovin	Ø	1 impluvium sur Saint- Génis Transport d'eau pour le col de la Chau	2 parcs clôturés	Surveillance 2 fois par semaine	Renouveler les clôtures Changer la bâche de l'impluvium (dégradations causées par les vautours) et prévoir une protection contre la faune sauvage	 L'alpage n'est pas d'intérêt communautaire Présence d'espèces patrimoniales sur les crêtes qui sont déjà mises en exclos. La clôture laisse le passage des touristes à l'extérieur du parc Pression de pâturage très faible La forêt est très proche des alpages 	 Augmenter la pression de pâturage Préserver les zones de crêtes 	



Carte 9: unités pastorales

4.2. La sylviculture

Source : **ONF**. Aménagements forestiers de l'ONF des forêts concernées par l'extension du périmètre d'étude Natura 2000.

La sylviculture est omniprésente sur le territoire et se résume principalement à l'exploitation des forêts publiques par l'ONF et l'utilisation des forêts privées par leurs propriétaires principalement pour le bois de chauffage. Le droit d'affouage est encore exercé.

Au sein du périmètre d'étude du site Natura 2000, les forêts sont très majoritairement publiques et couvrent une surface de 2656 ha dont 1580 ha sont des forêts domaniales, 596 ha sont des forêts communales et 479 ha sont des forêts départementales (tableau 19). Le périmètre d'étude comprend de manière partielle les forêts domaniales d'Ambel, de Quint, de Lente, de Saint-Génix, de Romeyer et les forêts communales de Marignac, de Die et de Chamaloc (carte 10). Toutes ces forêts font l'objet d'un aménagement forestier qui constitue le document de planification de gestion.

Nom	Туре	Surface totale (ha)	% de la forêt inclus dans Natura 2000
Ambel	Départementale	575	14,26
Quint	Domaniale	1566	60,22
Lente	Domaniale	3185	8,48
St-Génix	Domaniale	1561	13,97
Romeyer	Domaniale	1277	11,75
Marignac	Communale	443	23,25
Die	Communale	559	21,11
Chamaloc	Communale	156	82,69
Vassieux	Communale	702	33.62

Tableau 19: les forêts publiques concernées par le périmètre d'étude Natura 2000

Les peuplements sont principalement de la hêtraie-sapinière fraîche pour les versants exposés au nord, et de la chênaie pubescente thermophile sèche pour les versants exposés au sud. Les plantations d'épicéas sont présentes mais restent toutefois minoritaires. Les essences principales sont les suivantes : le hêtre, l'épicéa, le chêne, le sapin pectiné, le pin noir, le pin sylvestre et l'érable sycomore.

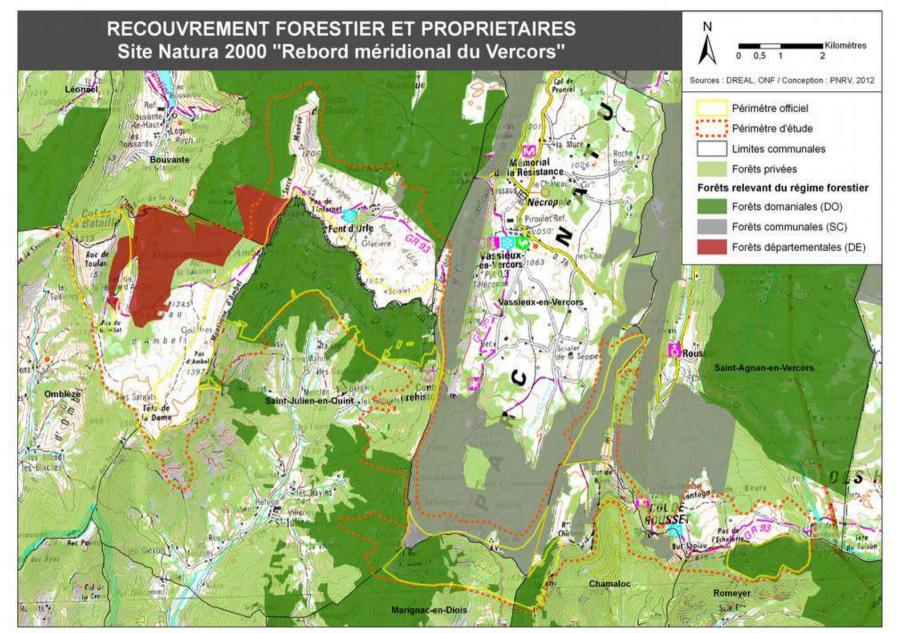
Le mode de traitement majoritaire est la futaie irrégulière. La futaie jardinée et la futaie régulière sont néanmoins présentes. Par ailleurs, de nombreuses parcelles, constituées de taillis vieillis, sont en reconversion vers de la futaie. Ceci s'explique par le fait que les forêts du territoire étaient anciennement beaucoup plus exploitées et que le mode de traitement principal de l'époque consistait à réaliser du taillis à rotation courte. Le mode de régénération est naturel.

Enfin, la plupart des forêts publiques comprennent une ou plusieurs séries à finalité de production et au moins une série à vocation de protection des milieux et des paysages. Cette dernière n'est pas exploitée et laissée à l'état d'évolution naturelle pendant la durée de l'aménagement.

L'artificialisation des peuplements forestiers (issu des campagnes de reboisement dans les années 60), a entraîné une destruction directe d'une part d'habitats naturels sur la zone d'étude.

Notamment, les plantations d'épicéas provoquent la disparition, voire l'absence de strate herbacée sous leur couvert et évapotranspirent en continu.

Ces reboisements en essences exotiques à croissance rapide (épicéa commun notamment) semblent avoir plusieurs décennies et le recours à ce type d'intervention ne paraît plus avoir court.



Carte 10: recouvrement forestier et propriétaires

4.3. Les activités touristiques et de loisirs

Le périmètre d'étude du site Natura 2000 est le siège d'activités touristiques et de loisirs de plein air extrêmement diversifiées, à la fois estivales et hivernales. Elles sont listées dans le tableau suivant :

tableau 20 : les activités touristiques et de loisirs

Type d'activité	Localisation
Randonnées pédestre et équestre Randonnées à raquettes	Domaines d'Ambel et de Font d'Urle Plateau de Chironne et But de Nève
VTT	Domaine d'Ambel et de Font d'Urle, Chironne, Nève
Visites naturalistes – Brâme du cerf	Domaine d'Ambel
Spéléologie	Font d'Urle : grotte du berger et la glacière
Via ferrata	Chironne
Vol libre (parapente et deltaplane)	Porte d'Urle principalement Ponctuellement vers le But de Nève et le But de Sapiau
Planeur	Itinéraire du col des Limouches jusqu'à Ambel
Kite-surf	De la Combe jusqu'à la Porte de Font d'Urle
Chasse	Sur tout le site à l'exception des domaines d'Ambel et de Font d'Urle et du plateau de Chironne
Ski de piste	Station de Font d'Urle Station du col de Rousset
Ski de fond	Stations de Chaud clapier et du Col du Rousset
Chiens de traîneaux	Crêtes de Vassieux-en-Vercors
Manifestations sportives	Font d'Urle principalement

Sur des domaines départementaux de Font d'Urle et Ambel, il existe un règlement intérieur qui réglemente la pratique de certaines activités.

4.3.1. La randonnée et les sports d'hiver

Les Rebords méridionaux du Vercors, comme l'ensemble du massif du Vercors, sont relativement fréquentés par le tourisme. Des randonneurs à pieds, à cheval, en vélo de route ou encore en VTT, utilisent les sentiers balisés et les routes, aussi bien dans le fond de vallée que sur les crêtes, remontant sur les rebords des falaises. La pratique du ski (alpin, de randonnée, nordique, de fond) et des chiens de traîneaux (présence du camp Vannier à Vassieux en Vercors) est particulièrement développée sur le site. La diversification des activités, conjuguée à une assez forte divagation des promeneurs, peut engendrer des nuisances par dérangement. Cela est particulièrement marqué pour les oiseaux nichant au sol et pour des milieux fragiles comme les pelouses de crêtes.

Une étude est actuellement menée par le Conseil Général de la Drôme afin d'orienter les futurs aménagements sur les stations de Font d'Urle et du Col du Rousset.

4.3.2. La spéléologie

La spéléologie est présente uniquement sur l'ENS de Font d'Urle où la pratique est importante car le réseau karstique offre de nombreuses possibilités d'explorations et de visites régulières. Certaines espèces d'oiseaux qui nichent communément dans les grottes (comme les chocards à bec jaune, les craves à bec rouge et le rouge queue noir) peuvent être dérangées, entraînant un risque d'abandon de leurs œufs. La pratique de cette activité peut également être un facteur de dérangement pour les chauves-souris.

4.3.3. L'escalade

Les falaises des rebords méridionaux sont peu fréquentées par les grimpeurs et les voies d'escalade sont quasi-inexistantes. Nous avons connaissance de voies de petite taille à l'entrée du Scialet de Glacière, d'une cascade de glace gravie en hiver dans le cirque de Quint ainsi que de la pratique du dry tooling sur la face nord du Roc de Toulau. Seul le site de la via ferrata de Chironne est régulièrement fréquenté.

4.3.4. Le vol libre

Les crêtes de Font d'Urle sont une voie de passage privilégiée des parapentistes qui pratiquent le cross, appelé également vol à distance. Cette pratique consiste à longer les crêtes d'un point à l'autre en essayant de parcourir la distance la plus grande possible. Le planeur et le kite-surf sont également observés. Ces pratiques sont potentiellement dérangeantes pour les oiseaux rupestres et peut influencer le choix des sites de nidification.

4.3.5. La chasse

Pratiquée au sein du périmètre d'étude Natura 2000, la chasse est toutefois réglementée, comme sur le reste du territoire, par les fédérations départementales. Les associations de chasse locales, souvent communales comme les ACCA (Association Communale de Chasse Agrée) ont en charge la gestion des populations d'espèces « chassables » ou nuisibles, en lien avec les fédérations départementales. Les ACCA décident également de la surface et de la localisation des réserves de chasse communales. Il faut noter qu'environ 37 % de la surface du périmètre est incluse en réserve de chasse ; aucune chasse n'y est donc pratiquée. C'est le cas de l'ensemble des ENS d'Ambel et de Font d'Urle.

4.3.6. Les autres usages de la nature

Le site est aussi utilisé pour la cueillette des baies (framboises, fraises des bois, mûres...) et le ramassage des champignons. D'autres activités naturalistes sont aussi pratiquées comme l'observation du brame du cerf sur le domaine d'Ambel. Le site est toutefois réglementé pour éviter tout dérangement.

4.4. Les voies de communication

Le site Natura 2000 des Rebords méridionaux du Vercors est peu traversé par des voies de communication. La principale route, qui relie le Vercors central au Diois par le col du Rousset et à la Gervanne par le col de la Bataille traverse en deux points le périmètre d'étude :

- La route traverse la partie nord du domaine d'Ambel. Le col de la Bataille ainsi que le site de la Gardiole constituent les points d'accueil principaux. Il faut préciser que la route départementale est fermée à partir du col de la Bataille de décembre à début mai ce qui limite la fréquentation hivernale.
- La route est également incluse dans le périmètre au niveau du col du Rousset.

5. Analyse écologique des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

5.1. État de conservation et menaces des habitats et espèces d'intérêt communautaire

5.1.1. État de conservation et menaces des habitats d'intérêt communautaire

La Directive « Habitats Faune Flore » définit l'état de conservation d'un habitat naturel, au titre de l'article 6, comme « l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces " typiques " qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces " typiques " ».

Le tableau suivant récapitule l'état de conservation, les menaces et les mesures de gestion à adopter par grands types de milieu. Les éléments dont nous disposons à l'heure actuelle ne permettent pas d'évaluer l'état de conservation de chaque habitat d'intérêt communautaire. Dans ce contexte, une étude spécifique relative à l'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire devra être programmée dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB. Cette évaluation concernera de manière prioritaire les habitats ouverts pour lesquels le site a été désigné.

Type de milieu	Habitats d'intérêt communautaire	%	État de conservation	Menaces	Gestion conservatoire généralement préconisée	
Milieux humides	91E0*	<0,1	Inconnu	Diminution du débit	Éviter le recalibrage des cours d'eau Éviter les plantations de peupliers et d'essences allochtones Préserver le régime hydraulique	
	3240	<0,01		Crues trop violentes (destruction mais régénération naturelle)	Préserver le régime hydraulique Éviter le recalibrage des cours d'eau	
	4060	0,51	Inconnu (fragmentée et	Relativement stables	Maintenir un pâturage ovin ou caprin extensif	
Milieux arbustifs	5110	1,21	Inconnu (fragmentés et rares sur le site)	Peu de menace . L'habitat est stable et la végétation n'est pas susceptible d'évoluer vers de la forêt		
	6110*		Bon	Piétinement	Préserver ces zones, riches en espèces patrimoniales	
	6170	13,68	Mauvais à bon (les secteurs en	Abandon ou sous-pâturage prolongé Charge animale trop élevée Retournement du sol par la faune sauvage Dégradations liées au passage répété des véhicules motorisés, des troupeaux ou des randonneurs (création d'ornières, divagation des cheminements, érosion)	Maintenir un pâturage extensif	
	6210	0,51	mauvais état de	Charge animale trop élevée	Maintenir un pâturage extensif	
Milieux ouverts	6210*	1,14	conservation sont localisés)	> perte de la richesse en espèces florale (notamment orchidées) liées à des sols superficiels pauvres en nutriments au profit d'espèces prairiales rudérales et pâturées Abandon ou sous-pâturage prolongé > développement de la forêt Retournement du sol par la faune sauvage	Préserver les zones de crêtes, riches en espèces patrimoniales Compléter par des actions de restauration (en cas de fermeture du milieu trop importante) et d'entretien mécanique (débroussaillage) Éviter une fertilisation minérale, fortement néfaste aux orchidées Éviter les semis artificiels	
	6230*	16,28	Mauvais à bon (les secteurs en	Développement du Nard raide Fertilisation excessive Retournement du sol par la faune sauvage Dégradations liées au passage répété des véhicules motorisés, des troupeaux ou des randonneurs (création d'ornières, divagation des cheminements, érosion)	Éviter une fertilisation minérale et organique Préserver les zones de crêtes, riches en espèces patrimoniales Maîtriser le développement du Nard raide par une alternance entre périodes de pâturage serré en parc pour forcer les animaux à brouter le Nard raide, mais aussi pour favoriser la restitution de matière organique au sol, et de pâturage extensif d'entretien	
	6430	0,1	mauvais état de conservation sont	Développement de la forêt	Maintenir un niveau de lumière suffisant	
	6510 6520	0,05	localisés)	Fertilisation excessive, fauche et/ou pâturage trop précoces ou déprise agricole > perte de la biodiversité et en particulier des espèces spécifiques liées au régime de fauche	Maintenir une ou plusieurs fauches tardives selon la productivité de la prairie Un pâturage extensif sur les regains est possible Ne pas ensemencer les prairies	
	9120	2.26			Limiter voire bannir les amendements	
	8120 8130	2,26			Non-intervention	
Milieux rocheux	8160*	2,00	Bon	Piétinement Pratique de l'escalade et de la spéléologie (faible menace)	Non-intervention	
Willieux locileux	8210	2,49	Боп	Excursions spéléologiques sur les secteurs à fort enjeu		
	8310	2,43			Éviter l'extension des voies d'escalade ou des explorations spéléologiques dans les secteurs sensibles à fort enjeu écologique	
	9110	1,46			Favoriser le mélange des essences et encourager les peuplements pluristratifiés	
	9130	26,25			Privilégier la régénération naturelle	
	9140	5,21		Globalement faibles menaces	Lorsque cela est possible, laisser les rémanents de coupe. Maintenir du bois mort et des arbres habitats (gîte pour les animaux cavernicoles)	
Milieux boisés	9150	7,87	Mauvais à bon (les secteurs les plus exploités sont en mauvais état de conservation)	Impact de la grande faune sur la végétation Rares plantations forestières Exploitation intensive sur certains secteurs	Préserver les sols et raisonner la circulation d'engins Adapter les calendriers de coupe et travaux (éviter les travaux lorsque le sol est humide et lors de la période de reproduction de la faune) Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires Mettre en place des îlots de vieux bois Préserver les milieux ouverts intraforestiers Éviter les plantations d'espèces exotiques	
	9180*	1,14		Faible menace Impact de la grande faune sur la végétation	Non-intervention	
	9410	0,07	Inconnu	Faibles menaces	Maintien de peuplements clairs. Maintien des rares-feuillus.	
	9430*	0,13	Bon	Globalement faibles menaces	Maintenir la mosaïque avec les pelouses et landes, favorable à l'habitat du Tétras Lyre.	

5.1.2. État de conservation des espèces d'intérêt communautaire

Sources:

- BENSETTITI F. & GAUDILLAT V.. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 espèces animales. La Documentation Française, 353p.
- LPO Drôme, 2010. Inventaire des mammifères des domaines départementaux d'Ambel et de Font d'Urle, 145p.
- LPO Drôme, Lysandra et ONF, 2010. Inventaire des oiseaux des domaines départementaux d'Ambel et de Font d'Urle, 107p.

La présence d'espèces d'intérêt communautaire est avérée sur les domaines d'Ambel et de Font d'Urle.

En particulier, le peuplement de Chiroptères relevé sur ce secteur met en évidence un fort intérêt de la zone d'étude pour ce groupe. Bien qu'aucun gîte de reproduction n'ait été découvert sur la zone d'étude ou à proximité immédiate, il apparaît que le site à un fort pouvoir attractif sur les Chiroptères en activité de chasse.

En revanche, nous ne disposons pas de relevé de présence d'espèces en dehors de ces secteurs. L'état de conservation des espèces à l'échelle du site est parfois difficile à définir en raison du peu de données disponibles. Les menaces potentielles et les préconisations de gestion présentées dans le tableau suiv ant sont d'ordre général.

Tableau 22 : état de conservation des espèces d'intérêt communautaire

Espèce communautaire	État de conservation	Menaces potentielles	Gestion conservatoire généralement préconisée
Barbastelle d'Europe	Espèce relativement rare dans le département. Les observations à la ferme d'Ambel sont les plus élevées du département. En raison de la régression de son aire et de la faible abondance de ses effectifs, l'état de conservation de l'espèce est jugé défavorable.	Dérangements liés à la fréquentation des zones de gîtes et au développement des éclairages publics Traitements phytosanitaires qui diminuent leur ressource alimentaire, en particulier les petits papillons nocturnes Destruction des peuplements arborés linéaires	Éviter tous traitements chimiques non sélectifs et à rémanence importante Encourager le maintien ou le renouvellement des réseaux linéaires d'arbres Limiter l'emploi des éclairages publics aux 2 premières heures de la nuit (le pic d'activité de nombreux papillons nocturnes se situe au milieu de la nuit) Mettre en place des mesures de protection des gîtes d'importance nationale Informer et sensibiliser les habitants et les usagers
Grand murin	Présence importante sur le site qui constitue une zone de chasse privilégiée des Grands murins de Die Bon à l'échelle locale et nationale	Dérangements dans les sites souterrains Développement des éclairages sur les édifices publics (perturbation de la sortie des individus des colonies de mise bas) Destructions des gîtes estivaux Pose de grillages dans les clochers ou réfection des bâtiments Traitements phytosanitaires Fermeture des milieux de chasse par développement des ligneux	Mesures de protection des gîtes de reproduction et des zones de chasse Encourager le maintien ou le renouvellement des réseaux linéaires d'arbres Eviter de labourer et de pulvériser d'insecticides les prairies Maintenir des futaies de feuillus présentant peu de sous-bois et de végétation herbacée Informer et sensibiliser les habitants et les usagers
Minioptère de Schreibers	Présence importante sur le site qui constitue une zone de chasse privilégiée	Aménagements et dérangements des cavités souterraines Fermeture des sites souterrains par des grilles Destruction des peuplements arborés linéaires Traitements phytosanitaires Développement des éclairages publics	Encourager le maintien ou le renouvellement des réseaux linéaires d'arbres Mettre en place des mesures de protection des gîtes et éviter la fermeture par grille des cavités Éviter tous traitements chimiques non sélectifs et à rémanence importante Informer et sensibiliser les habitants et les usagers
Murin à oreilles échancrées	Peu d'observations sur le site Les effectifs d'individus reproducteurs sont remarquables dans le département (vallée de la Gervanne et Monts du Matin)	Fermeture des sites souterrains Aménagements et dérangements des cavités souterraines Destruction des gîtes de reproduction Traitements phytosanitaires à destinations des Diptères (mouches, moustiques) et des Arachnides(araignées)	Mettre en place des mesures de protection des gîtes d'importance nationale. Lors de fermetures de mines ou carrières, utiliser des grilles adaptées aux chiroptères Favoriser l'élevage extensif en périphérie des colonies de reproduction Éviter tous traitements chimiques Favoriser les mosaïques d'habitats et leurs connections Informer et sensibiliser les habitants et les usagers
Murin de Bechstein	Peu d'observations sur le site	Traitements phytosanitaires qui touchent les petits papillons nocturnes Développement des éclairages publics	Éviter tous traitements chimiques Limiter l'emploi des éclairages publics aux 2 premières heures de la nuit (le pic d'activité de nombreux papillons nocturnes se situe au milieu de la nuit) Conserver des forêts de feuillus âgées Informer et sensibiliser les habitants et les usagers
Petit murin	Peu présent dans le Vercors. Faible nombre de données sur la zone étudiée du fait du caractère discret de l'espèce.	Aménagements et dérangements des cavités souterraines et du bâti Développement des éclairages publics Traitements phytosanitaires Modifications ou destructions de milieux propices à la chasse et/ou au développement de ses proies : disparition des pelouses, conversion de prairies en cultures, labour	Mettre en place des mesures de protection des gîtes d'importance nationale Lors de fermetures de mines ou carrières, utiliser des grilles adaptées aux chiroptères Maintien ou développement d'une agriculture extensive favorisant la présence de pelouses sèches Éviter tous traitements chimiques Préservation ou création de haies ou alignements d'arbres en bordure de prairie Informer et sensibiliser les habitants et les usagers

Espèce communautaire	État de conservation	Menaces potentielles	Gestion conservatoire généralement préconisée
Petit rhinolophe	En forte régression en France, l'espèce est encore bien représentée en Rhône-Alpes et des populations stables en effectifs nombreux sont présentes dans la Drôme. Toutefois, l'espèce est jugée quasimenacée au niveau national et en danger au niveau régional. Etat de conservation inconnu sur la zone étudiée.	Aménagements et dérangements des cavités souterraines et du bâti Développement des éclairages publics Traitements phytosanitaires Modification du paysage : disparition des zones pâturées ou fauchées, disparition des linéaires d'arbres et de haies	Mettre en place des mesures de protection des gîtes d'importance nationale Lors de fermetures de mines ou carrières, utiliser des grilles adaptées aux chiroptères Maintien ou création de prairies pâturées et de fauche en évitant le retournement des prairies Maintien ou développement d'une structure paysagère variée (haies, arbres isolés) Maintien ou développement de linéaires boisés Éviter tous traitements chimiques Éviter l'utilisation de l'ivermectine Informer et sensibiliser les habitants et les usagers
Loup	Inconnu : quelques rares indices de présence	Braconnage Risque d'hybridation avec le chien et la transmission d'agents pathogènes	Accompagnement de l'activité d'élevage ovin (protection des troupeaux, gardiennage) Favoriser la coexistence entre le loup et les activités agricoles et cynégétiques
Lynx boréal	Inconnu : quelques rares indices de présence	Aire de répartition actuelle très fragmentée Dérive génétique due à la faible taille des populations et au petit nombre d'individus à l'origine de ces populations Braconnage	Maintien et développement des continuités forestières pour maintenir les connections entre populations Informer et sensibiliser les habitants et les usagers
Damier de la Succise	Inconnu à l'échelle du site. L'état de conservation varie d'une sous espèce à une autre.	Assèchement des zones humides Amendement des prairies qui provoque la raréfaction de sa plante hôte, la Succise des près Gestion des milieux par un pâturage ovin déconseillée Fauche pendant la période de développement larvaire	Maintien ou développement d'un pâturage extensif bovin Adapter les périodes de fauche au cycle de vie de l'espèce Éviter les amendements en nitrates
Rosalie des Alpes	Bon	Pas de menaces pour les populations de montagne	Maintenir des peuplements de Hêtre âgés Favoriser la répartition de différentes classes d'âge dans les peuplements afin d'assurer le renouvellement du bois mort dans le temps et dans l'espace

5.2. Hiérarchisation des enjeux

Le périmètre d'étude Natura 2000 du Rebord méridional du Vercors est caractérisé, d'une part, par une extrêmement vaste superficie, et d'autre part, par une forte diversité des habitats et des activités humaines associées. Dans ce contexte, les objectifs de conservation ne peuvent être établis à un même niveau d'ambition pour tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire, dans une perspective de mise en œuvre d'actions de restauration des milieux. Il est donc nécessaire de hiérarchiser les enjeux liés aux habitats et espèces, afin de définir des priorités de conservation.

Pour ce faire, l'analyse du patrimoine naturel d'intérêt communautaire et de ses relations avec les activités humaines sur le site permet de prioriser les enjeux de conservation. L'importance d'un enjeu est évaluée en croisant les caractéristiques d'un habitat ou d'une espèce (valeur, importance sur le site...) et les menaces réelles ou potentielles liées aux activités humaines.

5.2.1. Hiérarchisation des enjeux pour les habitats d'intérêt communautaire

Afin d'aboutir à une hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats d'intérêt communautaire, le présent DOCOB se base sur une méthode inspirée du DOCOB du « Massif de Lauzière ». La méthode utilisée repose sur l'affectation d'un code (1, 2 ou 3) à chacun des niveaux des 3 critères, tel que précisé dans le tableau ci-dessous :

Tableau 23: critères d'évaluation pour hiérarchiser les habitats d'intérêt communautaire

Critères pris en compte	Niveau des critères	Code affecté
	Rare, en régression	1
Rareté (au niveau national)	Rare, pas de régression ou Non rare, en régression	2
	Non rare	3
Responsabilité du site (par rapport au	Enjeu majeur	1
niveau national)	Enjeu secondaire	3
	Vulnérable	1
/ulnérabilité	Peu vulnérable (menace limitée)	2
	Pas vulnérable	3

Chaque habitat est caractérisé par 3 codes (un par critère). La somme des 3 codes définit le degré et la priorité correspondante, comme présenté dans le tableau suivant :

Tableau 24 : classement par catégorie des enjeux de conservation des habitats

Somme	Degré d'enjeu	Priorité correspondante
≤ 4 (1 à 4)	FORT	1
5 ≤ x < 7 (5 à 6)	MODÉRÉ	2
> 6 (7 à 9)	FAIBLE	3

Le tableau suivant hiérarchise les enjeux de conservation pour chaque habitat d'intérêt communautaire présent au sein du périmètre d'étude Natura 2000 :

tableau 25 : les enjeux de la conservation pour chaque habitait d'intérêt communautaire au sein du périmètre d'étude Natura 2000

Code EUR27	Dénomination	Statut euro- péen	Type de formation	Vulnérabilité (site)	Rareté (site)	Responsabilité (site)	Evaluation globale	Priorité	Enjeu
6110*	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysso- Sedion albi	IP	PEL	1	1	1	3	1	Fort
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuis- sonnement sur calcaire (<i>Festuco-Brometalia</i>)	IC	PEL	1	2	1	4	1	Fort
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	IC	ZH	2	1	1	4	1	Fort
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sangusorba officinalis)	IC	PRA	1	2	1	4	1	Fort
6520	Prairies de fauche de montagne	IC	PRA	1	2	1	4	1	Fort
6210*	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuis- sonnement sur calcaire (<i>Festuco-Brometalia</i>)(site d'orquidées remarquables)	ΙΡ	PEL	1	2	1	4	1	Fort
4060	Landes alpines et boréales	IC	ARB	2	2	1	5	2	Modéré
6170	Pelouses calcaires alpines et sub-alpines	IC	PEL	1	3	1	5	2	Modéré
6230*	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	ΙP	PEL	1	3	1	5	2	Modéré
9110	Hêtraies du Luzulo-Fagetum	IC	FOR	2	3	1	6	2	Modéré
9130	Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	IC	FOR	2	3	1	6	2	Modéré
9140	Hêtraies subalpines médio-européennes à <i>Acer</i> et <i>Rumex arifolius</i>	IC	FOR	2	3	1	6	2	Modéré
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalan- thero-Fagion	IC	FOR	2	3	1	6	2	Modéré
9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	IP	FOR	2	3	1	6	2	Modéré
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	IC	ROC	2	3	1	6	2	Modéré
3240	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos	IC	ZH	2	2	3	7	3	Faible
91E0*	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	IP	FOR	2	2	3	7	3	Faible
8120	Éboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (<i>Thlaspietea rotundifolii</i>)	IC	ROC	2	3	3	8	3	Faible
8130	Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	IC	ROC	2	3	3	8	3	Faible
8160*	Eboulis mdio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard	IP	ROC	2	3	3	8	3	Faible

PRIORITÉ 1 :

Enjeu de conservation fort sur les milieux à forte valeur patrimoniale et vulnérables (menace avérée ou potentielle) en régression.

On y trouve principalement les milieux agro-pastoraux de pelouses et de prairies et les zones humides, peu fréquentes et/ou de surface restreinte sur le site. Ces milieux sont fortement sensibles aux activités humaines (agriculture, loisirs notamment) qui conditionnent le maintien de leur état de conservation.

PRIORITÉ 2 :

Enjeu de conservation moyen pour les habitats naturels d'intérêt communautaire. Ce degré d'enjeu concerne majoritairement les milieux boisés et les pelouses d'altitude, sensibles à la déprise agricole ou au contraire à l'effet d'une agriculture trop intensive.

PRIORITÉ 3 :

Enjeu de conservation faible lié à des milieux rocheux dont l'état de conservation est bon, et globalement peu impactés par les activités humaines sur le site. De manière secondaire, concerne des formations arbustives stables et des forêts de conifères assez rare sur le site et non menacées.

5.2.2. Hiérarchisation des enjeux pour les espèces d'intérêt communautaire

Afin d'aboutir à une hiérarchisation des enjeux de conservation des espèces d'intérêt communautaire, le présent DOCOB se base sur l'évaluation de plusieurs critères :

Vulnérabilité sur le site : forte *** , moyenne **, faible *

Stabilité de la population sur le site : stable **, peu stable *

Estimation des effectifs sur le site : localement abondant ***, moyen **, faible *

Rareté en France : très rare ***, rare **, relativement commun *

tableau 26 : hiérarchisation des enjeux pour les espèces d'intérêt communautaire

Nom latin	Nom vernaculaire	Vulnérabilité sur le site	Stabilité de la population	Estimation des effectifs	Rareté en France	Evaluation globale (nombre d'étoiles)	Enjeu
Miniopterus schreibersii	Minioptère de Schreibers	***	**	***	***	11	Très fort
Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe	***	**	***	***	11	Très fort
Myotis myotis	Grand murin	***	**	***	***	11	Très fort
Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe	**	**	***	***	10	Très fort
Myotis emarginatus	Murin à oreilles échancrées	***	*	*	***	8	Fort
Rosalia alpina	La Rosalie des Alpes*	*	**	***	*	7	Modéré
Myotis bechsteini	Murin de Bechstein	***	*	*	**	7	Modéré
Myotis blythi	Petit murin	***	*	*	**	7	Modéré
Lynx lynx	Lynx	*	*	*	***	6	Modéré
Canis lupus	Loup*	*	**	*	**	6	Faible
Euphydryas aurinia	Le Damier de la Succise	**	?	?	*	3	Faible

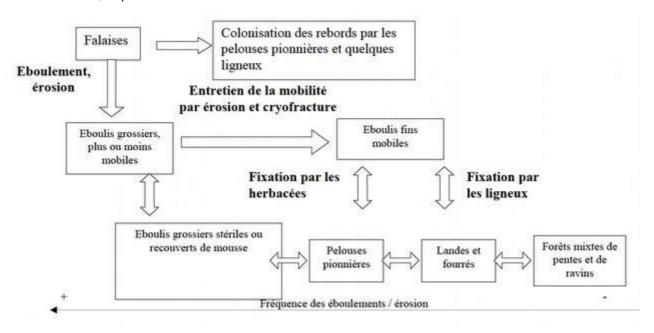
^{*} Les espèces prioritaires sont en gras.

5.3. État de conservation et menaces par grands types de milieux

5.3.1. Les milieux rocheux

Les milieux rocheux sont des milieux dont la dynamique naturelle d'évolution est relativement stable dans le temps (Figure 5). Ils évoluent très lentement ou soudainement par cataclysmes à fréquence faible.

Figure 3: Dynamiques naturelles liées aux milieux rocheux. Source : ONF, CBNA, 2010. Domaines départementaux d'Ambel et de Font d'Urle – Communes d'Omblèze et Bouvante – Description des habitats naturels, 96p.



Ils se déclinent en différents micro-habitats dont la typicité et l'état de conservation sont globalement bons, étant donné que ces milieux sont peu soumis aux aménagements, et abritent de ce fait un cortège d'espèces typiques remarquables (Ibéris de Candolle, Allysse à feuilles en coin, Genêt du dauphiné etc...). L'escalade ou la via ferrata ne constitue pas une menace sur le secteur puisque la pratique reste très localisée et maîtrisée.

Concernant les dalles lapiazées ou les éboulis, un surpiétinement peut-être observé ponctuellement et provoque facilement la destruction du milieu dont la constitution est très lente.

La problématique du dérangement des espèces, chauves-souris notamment, en grottes ne semble pas poser de problème majeur. Il ressort en effet que la pratique de la spéléologie est individuelle et concerne des cavités verticales relativement froides et donc défavorables à la reproduction des chauves-souris. En revanche, une utilisation des cavités en hiver, en transit et période d'accouplement est hautement probable. L'étude de la LPO réalisée sur les ENS d'Ambel et de Font d'Urle met en évidence un fort intérêt des Chiroptères de la zone comme territoire de chasse. Aucun gîte de reproduction n'a été découvert.

OBJECTIFS DE CONSERVATION

Maintenir la non-intervention sur les falaises

Orienter les pratiques de loisirs sur les zones à faible enjeu écologique

Maintenir le bon état de conservation des éboulis en favorisant leur mobilité

Contribuer au développement d'outils de sensibilisation à la préservation des milieux rocheux

Améliorer de la connaissance

5.3.2. Les milieux humides

Les milieux humides d'intérêt communautaire sont peu présents sur le site.

Les eaux superficielles, souvent des points d'eau artificiels, sont souvent des points d'abreuvement du bétail.

Ces points d'eau, d'étendue très restreinte, ne présentent pas d'espèces patrimoniales mais constituent un facteur important de diversification du paysage et un habitat important (abreuvement, zone de chasse,...) pour certaines espèces fréquentant le site.

Nous ne possédons pas d'information relative à l'état de conservation de ces habitats ni à leurs menaces.

OBJECTIFS DE CONSERVATION

Améliorer la connaissance sur l'état de conservation des habitats et les menaces associées

5.3.3. Les milieux forestiers

Les milieux forestiers d'intérêt communautaire, presque exclusivement caractérisés par de la hêtraie, sont globalement dans un état de conservation moyen.

Les zones qui ne sont pas exploitées sont dans un bon état de conservation et présentent, notamment, une proportion d'arbres morts sur pied et au sol et d'arbres de gros diamètre élevée. De plus, des îlots de sénescence sont naturellement présents sur les nombreux versants inaccessibles. Les forêts de ravins sont quant à elles peu menacées.

En revanche, certains secteurs sont très exploités (côte de Nève, secteur du fond de Vassieux) et manquent de stades forestiers matures.

Globalement, les menaces sont faibles au sein du site Natura 2000, néanmoins les forêts sont à surveiller vis à vis de :

- l'impact de la grande faune ayant pour conséquences la régression du sapin et un fort abroutissement sur le hêtre conduisant à un port buissonnant,
- la résilience des forêts face aux changements climatiques
- les reboisements en essences exotiques comme l'épicéa commun.

Sur ces plantations d'Epiceas, il convient de pratiquer des éclaircies dynamiques compatibles avec la stabilité des peuplements afin d'améliorer ces milieux en terme de biodiversité (pénétration de lumière en sous bois favorable à l'installation d'une strate herbacée et à la remontée biologique des essences locales, irrégularisation des lisières).

OBJECTIFS DE CONSERVATION

Garantir le bon état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire
Restaurer les forêts d'intérêt communautaire dégradées
Favoriser la maturation des peuplements forestiers
Informer et sensibiliser les propriétaires privés
Améliorer la connaissance sur l'état de conservation des habitats et les menaces associées
Améliorer la connaissance sur les espèces (notamment pour l'entomofaune saproxylique)

5.3.4. Les milieux arbustifs et herbacés

D'une part, les milieux de landes et de fourrés, principalement d'origine primaire (pour les formations stables xérothermophiles à Buis), présentent une dynamique d'évolution stable et ne sont globalement pas menacés. *A contrario*, les landes alpines et boréales sont des formations secondaires dont la dynamique naturelle tend vers des formations végétales boisées, de plus en plus denses, généralement plus pauvres en espèces. On les retrouve bien souvent en mosaïque avec des secteurs de pelouses. Leur conservation est donc tributaire d'une gestion par pâturage voire d'un entretien mécanique pour pallier fin la dynamique de fermeture des milieux. Cette dynamique d'enfrichement, en grande partie liée à la déprise agricole, est observée ponctuellement sur le site.

D'autre part, les milieux herbacés constituent les stades initiaux du processus de succession végétale qui tend, *in fine*, vers l'établissement de milieux boisés (Figure 6). On distingue les pelouses primaires, dont la végétation se maintient de manière permanente au stade herbacé sous l'effet conjugué des contraintes abiotiques (vent, faible température...), des pelouses secondaires, qui nécessitent d'être entretenues pour pallier la dynamique de fermeture des milieux. Bien que les pelouses de crêtes soient en équilibre dynamique, la majorité des systèmes herbacés du site sont tributaires du maintien de systèmes d'élevage extensif. En effet, ces espaces ouverts sont étroitement associés aux activités pastorales sur le territoire puisque la grande majorité des pelouses et prairies sont pâturées et/ou fauchées. Il ressort que l'intérêt d'intégrer l'ensemble des alpages au sein du site Natura 2000 est double :

- D'un point de vue écologique, il s'agit de reconnecter les entités officiellement inscrites en Natura 2000 afin de mettre en cohérence la fonctionnalité des différents types de milieux ouverts et de favoriser les continuités écologiques pour le déplacement des espèces,
- D'un point de vue pastoral, la prise en compte de l'intégralité des alpages au sein du périmètre favoriserait la mise en place d'une gestion cohérente à l'échelle de chaque alpage dans la perspective de la contractualisation de MAE.

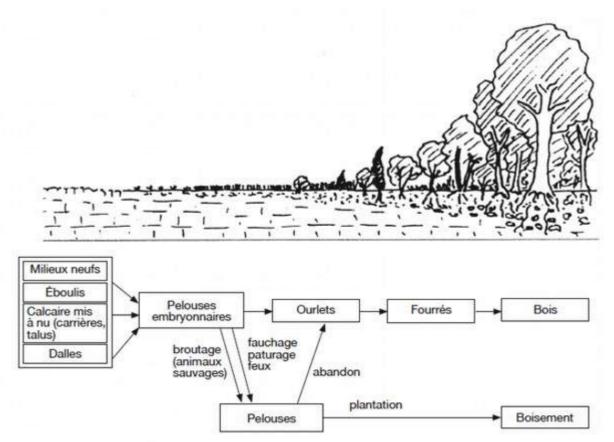


Figure 4 : Dynamique des végétations calcicoles (modifié d'après MAUBERT et al., 1995)

Source : MAUBERT Ph., et DUTOIT T., 1995. Connaître et gérer les pelouses calcicoles. Montpellier, Ministère de l'Environnement, cahier ATEN/CDPNE, 64p.

Bien que les milieux herbacés soient globalement dans un bon état de conservation à l'échelle du site, il convient de mentionner que certaines zones sont ponctuellement très dégradées. Les principaux facteurs de dégradation sont liés à :

- une progression de landes à Genévrier et de la forêt pour des secteurs enclins à la déprise agricole ou pour des zones ou la pression de pâturage n'est pas assez élevée,
- un piétinement sous l'effet du pâturage et du passage des randonneurs. Le territoire, soumis à de fortes pressions humaines, est en effet très prisé des touristes et des randonneurs et les problématiques de divagation des cheminements, de piétinement et d'érosion des sols sont omniprésentes.
- un phénomène d'eutrophisation au niveau des zones de concentration de bétail (parcs, proximité des pierres à sel, itinéraires empruntés régulièrement par le troupeau) associé à l'usage d'amendements,
- une érosion du sol due au passage répété des troupeaux sur une même voie de déplacement ou par l'utilisation de véhicules motorisés (création d'ornières), créant des « tranchées » surcreusées lors de fortes précipitations,
- des travaux d'entretien et de modernisation des stations de ski (terrassement, rectification de profil, engazonnement, création de pistes...)
- et une utilisation de l'ivermectine qui conduit à une destruction de la microfaune coprophage.

Ces différents facteurs entraînent un appauvrissement notable de la biodiversité (notamment pour la flore et les insectes) et une banalisation des cortèges d'espèces qui se traduit par la disparition des espèces spécifiques associées à ce type de milieu.

Par ailleurs, les impluviums peuvent constituer des pièges notamment pour les batraciens et vautours ou alors subir des endommagements par la faune sauvage (sangliers, vautours).

De nombreuses activités de loisirs de pleine nature sont exercées dans le périmètre d'étude Natura 2000. Selon leur intensité et leur fréquence, elles peuvent ponctuellement être impactantes pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. Il existe en particulier un conflit d'usage entre les activités agricoles/forestières et touristiques dans le cadre des stations de ski. Le passage de véhicules motorisés fragilise les revêtements herbeux des stations qui doivent être régulièrement ré-engazonner.

OBJECTIFS DE CONSERVATION

Maintenir une agriculture extensive et équilibrer la pression de pâturage
Lutter contre la dynamique d'embroussaillement
Lutter contre la pollution et l'eutrophisation des sols
Raisonner les traitements antiparasitaires
Limiter l'impact des impluviums sur la faune sauvage
Préserver les pelouses de crêtes riches en espèces patrimoniales
Lutter contre les espèces envahissantes
Limiter les conflits d'usages
Canaliser la fréquentation et restaurer les zones dégradées

Informer et sensibiliser les usagers et habitants

Améliorer la connaissance sur l'état de conservation des habitats et les menaces associées

Définition des objectifs de conservation et programme d'actions

Le travail de synthèse des enjeux écologiques et socio-économiques du site d'étude a permis de mettre en évidence les objectifs et sous-objectifs de conservation permettant une gestion pérenne du site. Ces objectifs sont priorisés au regard des enjeux préalablement décrits.

	Objectifs de conservation	Objectifs opérationnels	Niveau de priorité				
		Gestion des habitats et des espèces					
	Conserver la richesse des milieux ouverts	A1 Favoriser une agriculture extensive et équilibrer la pression pastorale					
		A2 Raisonner les traitements antiparasitaires	-				
A		A3 Préserver les pelouses de crêtes riches en espèces patrimoniales	1				
		A4 Lutter contre les espèces indésirables	•				
		A5 Canaliser la fréquentation et restaurer les zones dégradées					
D	Maintenir les populations d'espèces	B1 Limiter le dérangement d'espèces (Action F1 & F2)	2				
В	d'intérêt communautaire	B2 Rendre les points d'eau favorables à la faune sauvage	- 2				
	Favoriser la biodiversité des milieux boisés	C1 Garantir le bon état de conservation des forêts d'intérêt communautaire					
$ _{\mathcal{C}}$		C2 Restaurer les forêts d'intérêt communautaire dégradées	3				
		C3 Favoriser la maturation des peuplements					
		C4 Restaurer les clairières et améliorer les lisières					
D	Préserver les milieux rocheux et les espèces patrimoniales associées	D1 Orienter les pratiques de loisirs sur les zones à faible enjeu écologique (Action F1 & F2)	2				
	Su	ivi et amélioration des connaissances					
Е	Veille environnementale et inventaires	E1 Mettre en œuvre des suivis de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	2				
E		E2 Améliorer les connaissances sur certains groupes d'espèces ou habitats	1				
		Information et sensibilisation					
	Assurer la compatibilité des activités	F1 Engager une action de concertation avec les usagers					
F	économiques et de loisirs avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	F2 Canaliser voire limiter la fréquentation sur les secteurs jugés sensibles	1				
	Favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux du site, la diffusion	G1 Veiller à la cohérence des différents dispositifs de gestion du patrimoine naturel existant et à venir sur le site					
G	et la mutualisation des connaissances	G2 Valoriser les connaissances					
		G3 Favoriser la diffusion des connaissances sur le site aux différents porteurs de projets locaux pour faciliter l'intégration des enjeux écologiques en amont des projets	2				
Animation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs							
	Mettre en œuvre le Document d'Objectifs	H1 Favoriser la réalisation des actions du Document d'Objectifs grâce aux contrats Natura 2000 et via l'engagement sur les mesures agroenvironnementales	1				
Н		H2 Encourager les pratiques environnementales respectueuses à l'échelle du site via la charte Natura 2000	2				
		H3 Ajuster le périmètre au cadastre	1				

Le périmètre d'étude

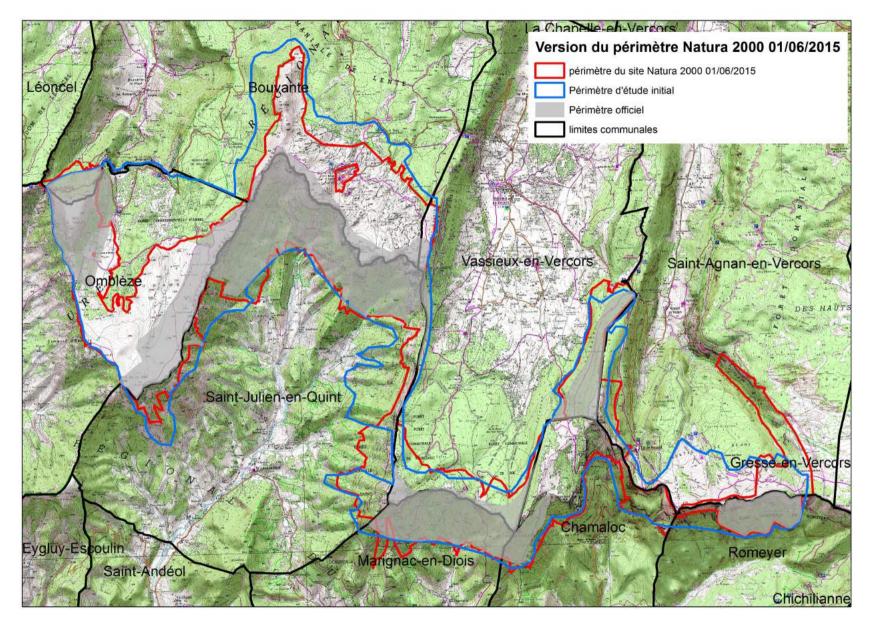
Le périmètre du site Natura 2000 « Rebord méridional du Vercors » regroupe officiellement 5 entités géographiques distinctes : le roc de Toulau, les crêtes de la montagne d'Ambel et de la forêt domaniale de Quint, les crêtes à proximité du col de Vassieux, la côte de Nève et enfin une partie de la forêt domaniale de Romeyer. La Direction Départementale des Territoires de la Drôme (DDT), service de l'état coordinateur du site, a souhaité que le périmètre d'étude soit élargi dans l'objectif de reconnecter les entités existantes et de mieux intégrer les habitats ouverts, qui justifient à l'origine de la désignation du site auprès de l'Europe.

L'étroite collaboration entre les acteurs locaux du territoire, les différents partenaires et le Parc a permis de mettre en évidence les enjeux écologiques et socio-économiques du site. C'est au regard de ces enjeux, et des volontés locales, qu'a été réalisé une proposition de périmètre lors du comité de pilotage du 16/12/2013 (carte 11).

Le nouveau périmètre ainsi proposé est soumis à l'avis du comité de pilotage.

L'état organisera une consultation réglementaire des collectivités (communes et EPCI).

Le périmètre final sera alors proposé à la Commission européenne. Il sera ensuite fixé par arrêté ministériel.



CARTE 11 : proposition finale de périmètre

Bibliographie

ADEM, 2002. Expertise pastorale Font d'Urle.

ADEM, 2004. Expertise pastorale Roc du Toulau.

ADEM, 2008. Analyse de vulnérabilité de l'alpage de Chironne.

ADEM, 2012. Travail préalable aux Mesures Agro Environnementales Territorialisées. Synthèse de la rencontre avec les acteurs pastoraux. Site D10 « Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors ». Unités pastorales de Col de La Chau – Col de Vassieux – St-Génis ; Chironne ; Beurre ; Ambel : Combe mâle.

BENSETTITI F. & GAUDILLAT V.. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 - espèces animales. La Documentation Française, 353p.

CBNA, **2009**. Cartographie des habitats – Site Natura 2000 FR 8201692 – Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance, Octobre 2009 (cartographie réalisée au 25 000ème).

DREAL Rhône-Alpes. Inventaires ZNIEFF, révisés en 2007

FAI, 2005. Expertise pastorale, Circuit de Combe mâle – Peyre rouge.

FATON J-M.. Base de données « Entre amis »

GARRAUD L., 2003. Flore de la Drôme- Atlas écologique et floristique. Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance, 925p.

GENIS J-M. Communication personnelle.

LPO Drôme, 2010. Inventaire des mammifères des domaines départementaux d'Ambel et de Font d'Urle, 145p.

LPO Drôme, Lysandra et ONF, 2010. Inventaire des oiseaux des domaines départementaux d'Ambel et de Font d'Urle, 107p.

MARCIAU R., 1989. Les plantes rares et menacées en Région Rhône-Alpes : base de données pour le suivi des espèces végétales sensibles. Liste rouge, MNHN, Grenoble, 128p.

MAUBERT Ph., et DUTOIT T., 1995. Connaître et gérer les pelouses calcicoles. Montpellier, Ministère de l'Environnement, cahier ATEN/CDPNE, 64p.

ONF, CBNA, 2010. Domaines départementaux d'Ambel et de Font d'Urle – Communes d'Omblèze et Bouvante – Description des habitats naturels. 96p.

ONF. Aménagements forestiers de l'ONF des forêts concernées par l'extension du périmètre d'étude Natura 2000.

ROUX J. P., OLIVIER L., GALLAND J. P., MAURIN H., 1995. Livre rouge de la flore menacée de France. Tome 1 espèces prioritaires, Secrétariat de la Faune et de la Flore, Paris, Coll. Patrimoines Nat., n°20, 486p.

Annexes

- Annexe 1 Le projet du site Natura 2000 FR XXXX
 - Le comité de pilotage
 - Les groupes de travail
 - · Calendrier prévisionnel déroulement du projet
 - Liste des membres du comité de pilotage
 - Arrêté n° 2012-2041-006- composition du comité de pilotage
 - Compte-rendu Comité de pilotage 1 –
 - Compte-rendu Comité de pilotage 2 03/10/2012
 - Compte-rendu Comité de pilotage 3 19/12/2013
 - Compte-rendu Comité de pilotage 4 16/06/2015
 - Compte-rendu groupe de travail Milieux ouverts et rocheux 20/09/2010
 - Compte-rendu groupe de travail Activités et Loisirs de Nature 20/09/2010
 - Compte-rendu groupe de travail Milieux boisés 22/06/2012
- Annexe 2 Extrait du Plan de Gestion
- Annexe 3 Fiches descriptives des habitats d'intérêt communautaires
- Annexe 4 Fiches descriptives des espèces d'intérêts communautaires
- Annexe 5 Textes et outils réglementaires
 - Décret n°2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 et précisant la liste nationale des projets soumis à évaluation d'incidences
 - Décret n°2011-966 du 16 août 2011, relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000
 - Arrêté préfectoral n°2011-033-0001 précisant la liste départementale Drôme, des projets soumis à évaluation d'incidences dans les sites Natura 2000 du département.
 - Arrêté préfectoral n°2014-239-0013 précisant la liste départementale Drôme, des projets soumis au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000.





Validé par le comité de pilotage le 16 juin 2015













Maître d'ouvrage

MEDDE – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes.

Suivi de la démarche : Françoise Barrouillet, Direction Départementale des Territoires Drôme.

Opérateur:

Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors.

Rédaction du Document d'Objectifs :

Rédaction / Coordination / Cartographie : Florence Niel

Relecture: Parc du Vercors (en particulier: Manon Chevalier, Muriel Nardelli), DDT.

Crédits photographiques :

Parc naturel régional du Vercors, photothèque.

Référence à utiliser :

Parc naturel régional du Vercors, 2014 – Tome 2 du Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR 8201682 « Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors ». MEDDE, 39 p.

<u>Sommaire</u>

A1 Favoriser une agriculture extensive et équilibrer la pression pastoral	page 5
A2 Raisonner les traitements antiparasitaires	page 7
A3 Préserver les pelouses de crêtes riches en espèces patrimoniale	page 9
A4 Lutter contre les espèces indésirables	page 11
A5 Canaliser la fréquentation et restaurer les zones dégradées	page 13
B1 Limiter le dérangement d'espèces	page 15
B2 Rendre les points d'eau favorables à la faune sauvage	page 16
C1 Garantir le bon état de conservation des forêts d'intérêt communautaire	page 18
C2 Restaurer les forêts d'intérêt communautaire dégradées	page 20
C3 Favoriser la maturation des peuplements	page 22
C4 Restaurer les clairières et améliorer les lisières	page 24
D1 Orienter les pratiques de loisirs sur les zones à faible enjeu écologique	page 26
E1 Mettre en œuvre des suivis de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	page 27
E 2 Améliorer les connaissances sur certains groupes d'espèces ou habitats	page 28
F1 Engager une action de concertation avec les usagers	page 30
F2 Canaliser voire limiter la fréquentation sur les secteurs jugés sensibles	page 31
G1 Veiller à la cohérence des différents dispositifs de gestion du patrimoine naturel existant et à venir sur le site	page 32
G2 Valoriser les connaissances	page 33
G3 Favoriser la diffusion des connaissances sur le site aux différents porteurs de projets locaux pour faciliter	
l'intégration des enjeux écologiques en amont des projets	page 34
H1 Favoriser la réalisation des actions du Document d'Objectifs grâce aux contrats Natura 2000	
et via l'engagement sur les mesures agro-environnementales	page 35
H2 Encourager les pratiques environnementales respectueuses à l'échelle du site via la charte Natura 2000	page 36
H3 Ajuster le périmètre au cadastre	page 37
Bilan financier des actions prévues au Docob	page 38

	Objectifs de conservation	Objectifs opérationnels	Niveau de priorité
	Gest	tion des habitats et des espèces	
	Conserver la richesse des milieux ouverts	A1 Favoriser une agriculture extensive et équilibrer la pression pastorale	
		A2 Raisonner les traitements antiparasitaires	
A		A3 Préserver les pelouses de crêtes riches en espèces patrimoniales	1
		A4 Lutter contre les espèces indésirables	_
		A5 Canaliser la fréquentation et restaurer les zones dégradées	
D	Maintenir les populations d'espèces	B1 Limiter le dérangement d'espèces (Action F1 & F2)	2
В	d'intérêt communautaire	B2 Rendre les points d'eau favorables à la faune sauvage	2
	Favoriser la biodiversité des milieux boisés	C1 Garantir le bon état de conservation des forêts d'intérêt communautaire	
C		C2 Restaurer les forêts d'intérêt communautaire dégradées	3
		C3 Favoriser la maturation des peuplements	
		C4 Restaurer les clairières et améliorer les lisières	
D	Préserver les milieux rocheux et les espèces patrimoniales associées	D1 Orienter les pratiques de loisirs sur les zones à faible enjeu écologique (Action F1 & F2)	2
	Suivi e	t amélioration des connaissances	
Е	Veille environnementale et inventaires	E1 Mettre en œuvre des suivis de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	2
Е		E2 Améliorer les connaissances sur certains groupes d'espèces ou habitats	1
	In	formation et sensibilisation	
	Assurer la compatibilité des activités	F1 Engager une action de concertation avec les usagers	
F	économiques et de loisirs avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	F2 Canaliser voire limiter la fréquentation sur les secteurs jugés sensibles	1
	Favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux du site, la diffusion	G1 Veiller à la cohérence des différents dispositifs de gestion du patrimoine naturel existant et à venir sur le site	-
G	et la mutualisation des connaissances	G2 Valoriser les connaissances	
J		G3 Favoriser la diffusion des connaissances sur le site aux différents porteurs de projets locaux pour faciliter l'intégration des enjeux écologiques en amont des projets	2
	Animation de la	a mise en œuvre du Document d'Objectifs	
	Mettre en œuvre le Document d'Objectifs	H1 Favoriser la réalisation des actions du Document d'Objectifs grâce aux contrats Natura 2000 et via l'engagement sur les mesures agro-environnementales	1
Н		H2 Encourager les pratiques environnementales respectueuses à l'échelle du site via la charte Natura 2000	2
		H3 Ajuster le périmètre au cadastre	1

Natura 2000	Site D 10		Fiche - A	
NATURA 2000	Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors	FR8201682	Action - A	1
			Priorité	1

Fiche action A1: Favoriser une agriculture extensive et équilibrer la pression pastorale

<u>Habitats concernés</u>: <u>Espèces concernées</u>:

6110*, 6170, 6210, **6210***, **6230***, 6430, 6510, Chiroptères, Damier de la Succise 6520, 4060

Mesure:

 Assurer le bon entretien pastoral des milieux ouverts et semi-ouverts. L'activité pastorale nécessite une analyse globale à l'échelle de chaque unité pastorale. Il s'agirait ainsi de mettre en œuvre la mesure « Gestion pastorale », qui passe notamment par la rédaction d'un plan de gestion pastorale)

Objectif:

Il s'agit de maintenir les espaces ouverts de prairies et pelouses en reconnaissant les pratiques.

Il pourra également s'agir de proposer des changements de pratiques, définis de manière concertée, plus respectueuse de l'environnement afin d'améliorer la qualité de certains habitats ponctuellement dégradés (meilleure adaptation adaptation de la pression de pâturage au milieu, lutte contre la progression des ligneux, prise en compte de zone humide, etc.).

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
Mettre en œuvre la contractualisation avec les éleveurs selon les engagements ci-après	Animation - MAE
2. Améliorer les équipements pastoraux	Contrat - PPT
Accompagner les groupements dans la mise en place des plans de gestion pastoraux	Animation

<u>Maître d''ouvrage/Partenaires pressentis</u>: 1 à 3 structure animatrice, CG26, services pastoraux (ADEM), groupements pastoraux.

Actions agro-environnementales envisageables (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
SOCLEH01 à 03	Socles relatifs à la gestion des surfaces en herbe
Herbe01	Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage
Herbe07	Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle
Herbe09	Gestion pastorale
Ouvert01	Ouverture d'un milieu en déprise
Ouvert02	Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)

title mustratii)	
Code engagement	Intitulé nt	
A32301P	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	
A32305R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	

Engagements soumis à contrôle :

- Ne pas réaliser de boisements
- Ne pas faire de dépôts sauvages de gravats, ni de remblaiements.
- Ne pas retourner le sol
- Limiter, voire supprimer les traitements antiparasitaires rémanents. Utiliser des méthodes et produits alternatifs.

Recommandations dans le cadre de la Charte Natura 2000

- Limiter au maximum les apports d'amendements, fertilisants ou épandages
- Réaliser les travaux de débroussaillement préférentiellement à l'automne et en hiver, afin de perturber le moins possible la reproduction de la faune.

Plan de financement et échéancier

Estimation des surfaces éligibles 2500 ha.

Prairies fleuries : 146€/ha/an Gestion pastorale : 110€/ha/an

Estimation: 817 100 € sur 5 ans.

Financeurs potentiels:

Financement MAE.

Natura 2000	Site D 10		Fiche - A	
NATURA 2000	Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors	FR8201682	Action - A	2
			Priorité	1

Fiche action: Raisonner les traitements antiparasitaires

Habitats concernés:

6110*, 6170, 6210, **6210***, **6230***, 6430, 6510, Espèces concernées : Chiroptères 6520, 4060

Mesure:

Il s'agit d'informer les éleveurs et de les accompagner dans la mise en place d'une limitation voire une substitution des produits dont la rémanence condamne le cortège d'insectes coprophiles et ainsi, la chaîne alimentaire liée (dont certains chiroptères visés au titre de Natura 2000 qui s'en nourrissent de façon plus ou moins exclusive).

Objectif:

Il s'agit d'inciter à limiter l'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture dans les zones de chasse des chauves-souris, ce qui concerne au final la totalité du périmètre, étant donné la répartition assez homogène et dense des gîtes sur le territoire.

Mise en œuvre de l'action

	Intitulé de l'étape	Type d'action
	Définir les usages des éleveurs relatifs aux produits phytosanitaires sur le site ainsi que l'incidence sur les milieux et les espèces (recherche basée sur des recherches bibliographiques)	Animation - Étude
2.	Sensibiliser les éleveurs aux alternatives de traitements	Animation
3.	Proposer une contractualisation aux agriculteurs	MAE

<u>Maître d''ouvrage/Partenaires pressentis</u>: structures animatrices, CG26, ADEM, groupements pastoraux.

Actions agro-environnementales envisageables (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
SOCLEH01 à 03	Socles relatifs à la gestion des surfaces en herbe
Herbe01	Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage
Herbe09	Gestion pastorale

Recommandations:

• Limiter, voire supprimer les traitements antiparasitaires rémanents. Utiliser des méthodes et produits alternatifs.

Plan de financement et échéancier

Estimation du coût d'une étude (basée sur des recherches bibliographiques): 5000€

Coût MAE: cf Fiche A1

Financeurs potentiels:

Financements MAE

Natura 2000	Site D 10		Fiche - A	
NATURA 2000	Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors	FR8201682	Action - A	3
			Priorité	1

Fiche action:

Préserver les pelouses de crêtes riches en espèces patrimoniales

Habitats concernés:

6110*, 6170, 6230*

<u>Espèces concernées</u> : Chiroptères, Damier de la

Succise

Mesure:

Définir et évaluer les différents impacts éventuels sur ces milieux, notamment en liaison avec le pastoralisme. Si l'impact est avéré, définir les actions à mettre en œuvre afin de préserver ces milieux.

Les actions de préservation peuvent prendre différentes formes :

- engagements des éleveurs au travers des mesures agro-environnementales,
- pose de clôtures afin de mettre en défens certains secteurs impactés préalablement identifiés,
- réflexion à mener autour des pratiques de randonnée pédestre éventuellement impactantes.

Objectif:

Les pelouses de crêtes sont des milieux particulièrement riches et fragiles. Ils accueillent des espèces remarquables tel que le Genêt du Dauphiné, espèce endémique des montagnes méditerranéennes du sud-ouest de l'Europe (inscrite au livre rouge national, au livre rouge régional, protégée au niveau régional) ou encore Androsace lactea L..

Cet habitat possède donc une valeur biologique très élevée. Il convient donc de porter une attention particulière sur ces milieux.

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
 Définir les usages des secteurs de crêtes (pastoralisme, randonnées, abroutissements par la faune sauvage) et évaluer les impacts éventuels de chaque usage 	Animation - Étude
Proposer des solutions concertées afin de préserver au mieux ces secteurs	Animation - MAE– Contrats

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : structure animatrice, CG26, ADEM, groupements pastoraux.

Actions agro-environnementales envisageables (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
SOCLEH01 à 03	Socles relatifs à la gestion des surfaces en herbe
Herbe01	Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage
Herbe09	Gestion pastorale

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
A32324P	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès
A32326P	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact

Plan de financement et échéancier

Coût MAE: cf Fiche A1

Coût des contrats Natura 2000 : à définir (sur devis).

Coût Étude : 9000 €

Financeurs potentiels:

Financements MAE, contrat.

Natura 2000	Site D 10		Fiche - A	
NATURA 2000	Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors	FR8201682	Action - A	4
			Priorité	1

Fiche action : Lutter contre les espèces indésirables

Habitats concernés :

6110*, 6170, 6210, **6210***, **6230***, 6430, 6510, Espèces concernées : Chiroptères, Damier de la Succise

Mesure:

- Identification des espèces indésirables et leur progression ou régression éventuelles
- Réaliser des travaux de lutte contre la présence et la propagation des espèces indésirables (via des engagements spécifiques dans les mesures agri-environnementales ou via des contrats Natura 2000)
- Si besoin, réaliser un suivi des espèces indésirables identifiées afin de vérifier leur progression/régression.

Objectif:

Certains espèces posent problème, notamment à l'activité pastorale, par leur caractère envahissant. Ces espèces, identifiées à ce jour, sont la Vératre, la Canche cespiteuse, le Cirse (espèce à préciser).

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
Identification des secteurs concernés	Animation
2. Réalisation des travaux de lutte	MAE – Contrats
3. Mise en place d'un suivi (protocole à définir)	Animation - Travaux

<u>Maître d''ouvrage/Partenaires pressentis</u>: structures animatrices, CG26, ADEM, Chambre d'agriculture.

Actions agro-environnementales envisageables (sur la base du PDRH 2014-2020 donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
SOCLEH01 à 03	Socles relatifs à la gestion des surfaces en herbe
Herbe01	Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage
Herbe09	Gestion pastorale

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé	
A32323P et R	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	
A32326P	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	

Engagements dans le cadre de la Charte

Ne pas introduire d'espèces invasives et exogènes

Recommandations dans le cadre de la Charte

Informer la structure animatrice lors de l'observation d'espèces invasives.

Plan de financement et échéancier

Coût MAE: cf Fiche A1

Financeurs potentiels:

Financements MAE, contrat.

Natura 2000	Site D 10		Fiche - A	
NATURA 2000	Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors	FR8201682	Action - A	5
			Priorité	1

Fiche action:

Canaliser la fréquentation et restaurer les zones dégradées

Habitats concernés:

6110*, 6170, 6210, **6210***, **6230***, 6430, 6510, Espèces concernées : Chiroptères, Damier de la Succise

Mesure:

- Identifier les secteurs dégradés (dégradation d'habitats d'intérêt communautaire)
- Mettre en place des actions afin d'informer voire réhabiliter les zones dégradées (information des usagers, canalisation de la fréquentation, travaux de restauration).

Objectif:

Les pelouses et prairies présentent ponctuellement des signes de dégradations liées au passage répété des véhicules motorisés, des troupeaux ou des randonneurs (création d'ornières, divagation des cheminements, érosion).

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
Identifier les secteurs dégradés	Animation - Charte
	Animation – Contrats - Charte

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : structure animatrice, CG26, groupements pastoraux.

Contrats, engagements, recommandations

Actions agro-environnementales envisageables (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
SOCLEH01 à 03	Socles relatifs à la gestion des surfaces en herbe
Herbe01	Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage
Herbe09	Gestion pastorale

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2014 - 2020, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
A32324P	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès
A32326P	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact

Plan de financement et échéancier

Coût MAE: cf Fiche A1

Financeurs potentiels:

Financements MAE, contrat.

Natura 2000	Site D 10		Fiche - B	
NATURA 2000	Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors	FR8201682	Action - B	1
			Priorité	2

Fiche action : Limiter le dérangement d'espèces

<u>Habitats concernés</u>: <u>Espèces concernées</u>:

Chiroptères

Objectif:

Cet objectif spécifique à la préservation des chauves-souris est atteint par la mise en œuvre des fiches F1 et F2.

Natura 2000	Site D10		Fiche - B	
NATURA 2000	Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors	FR8201682	Action - B2	2
			Priorité	2

Fiche action : Rendre les points d'eau favorables à la faune sauvage

<u>Habitats concernés</u>: <u>Espèces concernées</u>:

6430 Chiroptères

Mesure:

- Compléter la connaissance sur les points d'eau d'origine anthropique ou naturelle (mares, micro-zones humides, mégaphorbiais, impluviums...)
- Réhabiliter et/ou aménager les points d'eau afin de les rendre favorable aux espèces patrimoniales.

Objectif:

Les zones humides présentent un intérêt fort pour la biodiversité. Ces milieux contribuent à la diversité des espèces du site (batraciens, flore spécifique,...), et améliorent la capacité d'accueil pour de nombreuses espèces (notamment les mammifères, parmi lesquels seront plus particulièrement citées les chauves-souris).

Les points d'eau de type impluviums, créés pour répondre au besoin en eau des troupeaux, peuvent parfois poser problème pour l'accueil de la faune sauvage. Ils constituent un piège (batraciens, vautours) ou peuvent être endommagés par la faune sauvage (sangliers, vautours).

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
Étude de terrain afin de compléter la connaissance des points d'eau présents sur le site	Animation
Mener une réflexion pour rendre les points d'eau favorables à la faune sauvage	Animation
Travaux de réhabilitation/aménagement de micro-zones humides	Contrat/MAE

<u>Maître d''ouvrage/Partenaires pressentis</u>: structure animatrice, CG26, propriétaires, communes, groupements pastoraux, structure animatrice du Contrat de rivière Vercors Eau Pure.

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)

Code engagement

A32309P Création ou rétablissement de mares

A32309R Entretien de mares

A32310R Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles

F22702 Création ou rétablissement de mares forestières

Recommandations dans le cadre de la Charte

- ✔ Préserver les mares et favoriser leur entretien (curage si nécessaire, ...).
- ✓ Limiter au maximum la pénétration d'engins.
- ✔ Lors de travaux, ne pas utiliser de produits chimiques et privilégier les huiles biodégradables pour préserver la qualité des eaux.

Plan de financement et échéancier

Travaux d'entretien estimés à 2 mares : 2500 €/mare soit 5000€ (années n2 et n3)

Financeurs potentiels

Contrats Natura 2000.

Natura 2000	Site D 10		Fiche - C	
NATURA 2000	Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors	FR8201682	Action - C	1
			Priorité	3

Fiche action : Garantir le bon état de conservation des forêts d'intérêt communautaire

<u>Habitats concernés</u>: <u>Espèces concernées</u>:

9110, 9130, 9140, 9150, **9180***, 9410, **9340***

Barbastelle, Murin de Bechstein, Grand et Petit murin, **Rosalie des Alpes**

Mesure:

- Favoriser la maturation des peuplements forestiers
- L'irrégularisation est souvent déjà pratiquée, par des éclaircies tous les 8-12 ans, favorisant ainsi la création d'une multi-strate. Un contrat Natura 2000 peut être envisagé afin de favoriser ce phénomène, notamment en réalisant des trouées.
- Favoriser la régénération naturelle

Objectif:

Il s'agit de préserver les forêts d'intérêt communautaire en favorisant leur gestion conservatoire. Il s'agira en particulier de maintenir ou tendre vers une gestion en futaie des hêtraies.

Par ailleurs, la diversité de la structure verticale et horizontale, passant notamment par la diversification des classes d'âge des peuplements, permet d'accroître la capacité d'accueil pour la faune et la flore. Enfin, le mélange d'essence favorise également la biodiversité.

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1. Informer/sensibiliser les propriétaires et collectivités	Animation - Charte
 Dans les zones exploitables, informer les propriétaires des possibilités contractuelles sur le vieillissement (Cf D3) et la conduite des peuplements en futaie. Proposer une contractualisation aux propriétaires, collectivités et gestionnaires forestiers 	Animation – Contrat - Charte

<u>Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis</u>: 1 à 2 structures animatrices, ONF, CRPF, CG26, communes, propriétaires privés.

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé	
F22705	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	

Engagements dans le cadre de la Charte Natura 2000

- Informer la structure animatrice des travaux et coupes prévus pour permettre la réalisation d'expertises préalables si elles n'ont pas été réalisées au préalable.
- Favoriser la régénération naturelle et ne pas procéder à des plantations, sauf après catastrophe naturelle (tempête, incendie, dépérissements massifs) et sous réserve de préserver les essences autochtones.
- Conserver les bois morts sur pied et au sol sur l'ensemble de la parcelles.

Recommandations dans le cadre de la Charte Natura 2000

- Préserver les arbres sénescents d'essences locales, à cavités, fissures ou écorces décollées.
- Favoriser la présence d'une multi-strate par des éclaircies régulières.
- Conserver les essences en mélange, en particulier les fruitiers (sorbiers, érable...), réserver la régénération des feuillus dans les peuplements de résineux.
- Laisser vieillir les hêtraies. Si des interventions sont envisagées, la gestion sylvicole ne doit pas passer par des coupes rases mais une gestion prudente et progressive en futaie sur souche ou en éclaircie de taillis.
- Préférer l'utilisation de matériels manuels à moteur thermique, utilisant des huiles biodégradables (huiles végétales ou équivalent).
- Prévoir les travaux aux périodes non-défavorables à la faune : mi-mars à mi-juillet.

Plan de financement et échéancier

Coût des contrats Natura 2000 : à définir (sur devis).

Financeurs potentiels

Contrat Natura 2000.

Natura 2000	Site D 10		Fiche - C	
NATURA 2000	Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors	FR8201682	Action - C	2
			Priorité	3

Fiche action : Restaurer les forêts d'intérêt communautaire dégradées

<u>Habitats concernées</u>: <u>Espèces concernées</u>:

9110, 9130, 9140, 9150, **9180***, 9410, **9340*** Barbastelle,

Barbastelle, Murin de Bechstein, Grand et Petit murin, **Rosalie des Alpes**

Mesure:

- Favoriser le maintien de mélange d'essences et notamment la présence de feuillus.
- L'irrégularisation est souvent déjà pratiquée, par des éclaircies tous les 8-12 ans, favorisant ainsi la création d'une multi-strate. Un contrat Natura 2000 peut être envisagé afin de favoriser ce phénomène, notamment en réalisant des trouées.

Objectif:

Certains boisements artificiels sont présents sur des stations d'habitats d'Intérêt Communautaire (ex: boisements de résineux présents sur des habitats de Hêtraie d'intérêt communautaire). L'objectif est de favoriser le retour des essences autochtones.

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1. Informer/sensibiliser les habitants, exploitants et collectivités	Animation
2. Proposer une contractualisation aux propriétaires, communes et gestionnaires forestiers	Animation - Contrat

<u>Maître d''ouvrage/Partenaires pressentis</u>: 1 à 2 structures animatrices, ONF, CRPF, CG26, communes, propriétaires privés.

Contrats, engagements, recommandations

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)

cici o illustracii	<i>I</i>	
Code	Intitulé	
engagement		
F22703	Mise en œuvre de régénérations dirigées	
F22705	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	

Plan de financement et échéancier

Coût des contrats Natura 2000 : à définir (sur devis).

Financeurs potentiels

Contrat Natura 2000.

Natura 2000	Site D 10		Fiche - C	
NATURA 2000	Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors	FR8201682	Action - C	3
			Priorité	3

Fiche action: Favoriser la maturation des peuplements

<u>Habitats concernées</u>: <u>Espèces concernées</u>:

9110, 9130, 9140, 9150, 9180, 9410, 9340* Barbastelle, Murin de Bechstein, Grand et Petit murin, Rosalie des Alpes*

Mesure:

- Favoriser le gros bois en identifiant et en conservant les arbres remarquables, les gros arbres morts sur pieds, sénescents, creux ou à cavités et écorces décollées, les arbres âgés d'avenir biologique, ainsi que des groupes d'arbres constitués, lors des coupes et travaux
- Création d'îlots de sénescence.

Objectif:

Il s'agit d'offrir un maximum de potentialités intéressantes pour les espèces cavernicoles, de permettre le développement des insectes xylophages et saproxylophages ainsi que toutes espèces inféodées à ce type d'habitat. Cette action s'applique aux habitats d'intérêt communautaire ou pas.

Le maintien d'arbres isolés, de groupes d'arbres constitués, ou d'îlots de sénescence permettra de rétablir un continuum entre les habitats refuges des espèces liées au stade terminal forestier.

Dans les îlots de sénescence, les peuplements sont laissés à très long terme en évolution naturelle et aucune intervention n'est pratiquée. Ces îlots seront maintenus en priorité dans les vallons, les forêts âgées (plus de 50-70 ans) ou autour des gros arbres d'intérêt écologique repérés.

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
 Informer/sensibiliser les propriétaires forestiers, gestionnaires, collectivités et exploitants 	Animation
 Identifier les secteurs aux meilleures potentialités (sols profond, présence d'un réseau de gîtes avérés ou potentiels) et rechercher la mise en place d'un maillage spatialement homogène et cohérent d'arbres d'intérêt écologique et d'îlots de sénescence 	Animation/Etude
3. Proposer une contractualisation aux propriétaires, communes et gestionnaires forestiers	Animation - Contrat

Les instructions nationales s'imposent à l'ONF en forêts domaniales. Elles sont proposées aux collectivités pour la gestion de leur forêt.

Pour les arbres sénescents, le nombre d'arbres éligibles en forêt domaniale démarre au-delà de 2 arbres/ha.

Dans les autres forêts pas de nombre minimum

<u>Maître d''ouvrage/Partenaires pressentis</u>: Structures animatrices, ONF, propriétaires forestiers, CRPF, experts naturalistes

Contrats, engagements, recommandations

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
F22712	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents

Engagements dans le cadre de la Charte Natura 2000

- Informer la structure animatrice des travaux et coupes prévus pour permettre la réalisation d'expertises préalables si elles n'ont pas été réalisées au préalable.
- Conserver les bois morts sur pied et au sol sur l'ensemble de la parcelles.

Recommandations dans le cadre de la Charte Natura 2000

• Préserver les arbres sénescents d'essences locales, à cavités, fissures ou écorces décollées et arbres âgés d'avenir biologique.

Plan de financement et échéancier

- Étude : 5 000 € (Identifier les secteurs aux meilleures potentialités et mise en place d'un maillage spatialement homogène et cohérent)
- Coûts estimatifs pour les arbres : Environ 1000 arbres répartis sur environ 100 à 200 ha : 150 000 € sur 5 ans.
- Coûts estimatifs pour les îlots de sénescence : Environ 40 ha contractualisés : 80 000 € sur 5 ans.

Financeurs potentiels:

Contrats Natura 2000.

Natura 2000	Site D 10		Fiche - C	
NATURA 2000	Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors	FR8201682	Action - C4	4
			Priorité	3

Fiche action : Restaurer les clairières et améliorer les lisières

Habitats concernés:

9110, 9130, 9140, 9150, **9180***, 9410, **9340*** Espèces concernées :

6210, **6210***, **6230***, 6430, 6510, 6520 Chiroptères, Damier de la Succise

Mesure:

- Identifier les secteurs de clairières en cours de fermeture
- Restauration et entretien de clairières
- Gestion des lisières de manière étagée.

Objectif:

Afin d'augmenter la valeur biologique des peuplements forestiers, le rétablissement de clairières ainsi que le traitement des lisières de manière étagée sont favorable à de nombreuses espèces ou habitats.

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
 Informer/sensibiliser les propriétaires forestiers, gestionnaires, collectivités et exploitants 	Animation
2. Identifier les clairières en cours de fermeture et les lisières non étagées	Animation
3. Proposer une contractualisation aux propriétaires, communes et gestionnaires forestiers ainsi qu'aux éleveurs	Animation - Contrat

<u>Maître d''ouvrage/Partenaires pressentis</u>: structures animatrices, ONF, CRPF, propriétaires forestiers, groupements pastoraux

Actions agro-environnementales envisageables (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)

and mastrating		
Code engagement		
SOCLEH01 à 03	Socles relatifs à la gestion des surfaces en herbe	
Herbe01	Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage	
Herbe09	Gestion pastorale	

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
F22701	Création ou rétablissement de clairières ou de landes

Recommandations dans le cadre de la Charte Natura 2000

- Conserver les clairières
- Favoriser la présence de lisières bien éclairées et étagées.

Plan de financement et échéancier

4 contrats en milieu forestier : 4 ha x 3000 € soit 12 000 €.

Financeurs potentiels

Contrat Natura 2000.

Natura 2000	Site D 10		Fiche - D	
NATURA 2000	Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors	FR8201682	2 Action - D1	
			Priorité	2

Fiche action : Orienter les pratiques de loisirs sur les zones à faible enjeu écologique

<u>Habitats concernés</u>: <u>Espèces concernées</u>:

6110*, 8120, 8130, **8160***, 8210, 8310 Damier de la Succise, Chiroptères

Objectif:

Cet objectif spécifique à la préservation des milieux rocheux et espèces associées est atteint par la mise en œuvre des fiches F1 et F2.

Natura 2000	5/10 D 10			
NATURA 2000	Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors	FR8201682	2 Action - E1	
			Priorité	2

Fiche action : Mettre en œuvre des suivis de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

<u>Habitats concernés</u>: <u>Espèces concernées</u>:

Tous les habitats

Toutes les espèces

Objectif:

Dans un processus visant à maintenir dans un état de conservation favorable les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire, un suivi scientifique est indispensable. Il permettra :

- de noter l'évolution de l'état de conservation des espèces et des habitats, en quantité et en qualité, afin d'assurer de la préservation effective de cette biodiversité
- d'évaluer l'impact des actions de gestion mises en œuvre, des techniques utilisées et de proposer, si besoin est, des modifications et des ajustements
- d'effectuer un bilan périodique de l'évolution du site.

Ces suivis et évaluations doivent au maximum passer par des protocoles simples et faciles à mettre en place.

Concernant les habitats, un certain nombre de protocoles sont aujourd'hui réalisés et proposés par le Muséum d'Histoire Naturelle.

Le protocole sur les habitats agro-pastoraux sera prioritairement mis en œuvre et adapté localement avec l'aide d'experts scientifiques.

Mise en œuvre de l'action

- Recherche d'appui de scientifiques-experts pour adapter les protocoles de suivis localement
- Réalisation des suivis.

<u>Maître d''ouvrage/Partenaires pressentis</u>: structure animatrice, experts naturalistes.

Financeurs potentiels

Temps d'animation.

Natura 2000	Site D 10	Fiche - E		
NATURA 2000	Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors	FR8201682	32 Action - E2	
			Priorité	1

Fiche action:

Améliorer les connaissances sur certains groupes d'espèces ou habitats

<u>Habitats concernées</u>: <u>Espèces concernées</u>:

7230, 6410, 6420, 6430 Espèces saproxyliques Annexes II, Lépidoptères Annexe II

Objectif:

- Prospections de recherche de la Buxbaumie verte (espèce suspectée)
- Prospections et inventaires de coléoptères saproxyliques , en particulier Rosalia alpina
- Préciser le statut des espèces patrimoniales de Lepidoptères
- Affiner la cartographie des habitats sur les secteurs pour lesquelles un défaut de connaissance est identifié, notamment
- Réaliser un diagnostic sur le fonctionnement des pelouses de crêtes
- Localiser les forêts remarquables et âgées.

Mise en œuvre de l'action

- Inventaire afin de rechercher la présence de la Buxbaumie verte
- Inventaires (protocoles à définir) ciblés sur certaines espèces de coléoptères saproxyliques et les espèces patrimoniales de Lepidoptères.
- Cartographie des habitats (secteurs à définir)
- Études (protocoles à définir) afin de caractériser le fonctionnement des habitats de pelouses de crêtes et localiser les secteurs de forêts âgées

<u>Maître d''ouvrage/Partenaires pressentis</u>: structure animatrice, experts naturalistes.

Plan de financement et échéancier

- Inventaire Buxbaumie verte: 5000€
- Inventaire sur certaines espèces de coléoptères saproxyliques : 9000 €
- Inventaire d'espèces patrimoniales de Lepidoptères : 7000 €
- Cartographie des habitats (secteurs à définir) : 2800 €/ha
- Étude Pelouses de crêtes : 9 000 € (cf fiche A3)
- Étude Forêts âgées : 10 000€ (cf fiche C3)

Coût total estimatif minimal: 40 000 € sur 5 ans

Financeurs potentiels:

Crédits État ou à définir.

Natura 2000	Site D 10			
NATURA 2000	Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors	FR8201682	2 Action - F1	
			Priorité	1

Fiche action: Engager une action de concertation avec les usagers

<u>Habitats concernés</u>: <u>Espèces concernées</u>:

Tous les habitats

Toutes les espèces

Objectif:

La conservation du patrimoine naturel exceptionnel passe par la conciliation des différents usages (économiques et de loisirs) présents sur le site.

En particulier, les activités de pleine nature sur lesquelles une attention particulière sera donnée sont la randonnée, l'escalade, la spéléologie, le drytooling, la surfréquentation de secteurs,...

Par ailleurs, les activités de tourisme et de loisirs sont un vecteur de découverte et de connaissance de la faune et de la flore. Il s'agit donc d'informer le grand public et les pratiquants sur la valeur patrimoniale du site, sur sa fragilité et sur les prescriptions établies lors de la concertation.

Mise en œuvre de l'action

- Rendre disponible la connaissance des richesses naturelles du site
- Renforcer la sensibilisation des différents acteurs (panneaux, brochure, réunions)
- Favoriser l'émergence de chartes ou conventions autour des activités de pleine nature.

<u>Maître d''ouvrage/Partenaires pressentis</u>: structure animatrice, experts naturalistes, syndicat de rivière, communes de communes, communes, etc.

Contrats, engagements, recommandations

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2007-2013, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
A32326P	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
F22714	Investissements visant à informer les usagers de la forêt

Engagements soumis à contrôle :

• Demander un expertise à la structure animatrice dès lors que l'on souhaite implanter un aménagement destiné à la pratique de loisirs (via ferrata, voies d'escalade...)

- Ne pas obturer l'entrée des grottes sans concertation préalable avec les ensemble des acteurs concernés à définir selon le contexte (propriétaires, communes, usagers, etc.).
- Maintenir le réseau de sentiers existant et balisé par les structures ayant cette compétence et ne pas créer de sentiers sauvages.
- Ne pas déranger la faune en période de reproduction: une information sera faite par la structure animatrice afin d'adapter au mieux les activités avec les espèces présentes ou susceptibles de l'être sur le site

Recommandations dans le cadre de la Charte :

- ✓ Respecter la tranquillité des galeries souterraines connues pour être utilisées par les chauves-souris en période d'hibernation et en période de reproduction. (Dates à définir en fonction des enjeux).
- ✓ Maintenir le réseau de sentiers existant et balisé par les structures ayant cette compétence et ne pas créer de sentiers sauvages.
- ✔ Ne pas déranger la faune en période de reproduction : une information sera faite par la structure animatrice afin d'adapter au mieux les activités avec les espèces présentes ou susceptibles de l'être sur le site
- ✓ Lors de manifestations sportives récurrentes, informer la structure animatrice de toutes modifications dans l'organisation (tracé, nombre de participants,...).
- Informer la structure animatrice de tous nouveaux projets susceptibles d'avoir une incidence sur les habitats et espèces visés par la Directive et présents dans le site Natura 2000.

Plan de financement et échéancier

- Réaliser un plan de communication et identifier les secteurs à enjeux
- Pose estimée de 2 panneaux visant à informer le public : 6 000 €.

Financeurs potentiels

Crédits État ou à définir.

Natura 2000	5/46 2 10			
NATURA 2000	Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors	FR8201682	2 Action - F2	
			Priorité	1

Fiche action : Canaliser voire limiter la fréquentation sur les secteurs jugés sensibles

<u>Habitats concernés</u>: <u>Espèces concernées</u>:

Tous les habitats

Toutes les espèces

Objectif:

Lorsque la concertation n'est pas suffisante pour éviter la destruction de milieux naturels sensibles, il peut s'avérer nécessaire de mettre en place une protection physique (barrières, clôture).

Mise en œuvre de l'action

- Canaliser voire mise en défens de secteurs reconnus sensibles à la fréquentation.

<u>Maître d''ouvrage/Partenaires pressentis</u>: structure animatrice, experts naturalistes, syndicat de rivière, communes de communes, communes etc.

Contrats, engagements, recommandations

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2014-2020, donné à titre illustratif)

acic masaacii	1
Code engagement	Intitulé
A32324P	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès
A32326P	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
F22710	Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire
F22714	Investissements visant à informer les usagers de la forêt

Plan de financement et échéancier

Travaux de mise en défens : 4000 €

Pose estimée de 2 panneaux visant à informer le public : 6 000 €.

Coût estimatif total: 10 000 €.

Financeurs potentiels:

Contrats Natura 2000.

Natura 2000	5/10 D 10			
NATURA 2000	Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors	FR8201682	2 Action - G1	
			Priorité	1

Fiche action : Veiller à la cohérence des différents dispositifs de gestion du patrimoine naturel existant et à venir sur le site

<u>Habitats concernés</u>: <u>Espèces concernées</u>:

Tous les habitats

Toutes les espèces

Objectif:

Les actions qui seront réalisées dans le cadre de Natura 2000 seront mises en cohérence avec les autres dispositifs de type: politique Espace Naturel Sensible, Documents d'aménagement des forêt publiques, politique milieux aquatiques, documents d'urbanisme, plan pastoraux territoriaux, etc.

De plus, les actions prévues dans les documents d'objectif Natura 2000 seront mises en œuvre avec des outils spécifiques à Natura 2000 (contrats Natura 2000, mesures agroenvironnementales et charte), mais aussi avec des outils relevant d'autres politiques.

Mise en œuvre de l'action

- Assurer une veille relative aux différents dispositifs présents sur le territoire
- Accompagnement technique lors de la rédaction ou la mise en œuvre d'actions liées à d'autres politiques/programmes, afin que soit pris en compte les enjeux liés à Natura 2000;
- Lors de la mise en place d'actions dans le cadre du document d'objectifs, se rapprocher des partenaires techniques pour coordonner les différentes politiques.

<u>Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis</u>: structure animatrice, CG26, ONF, CRPF, syndicat de rivière, DDT, etc.

Contrats, engagements, recommandations

Recommandations dans le cadre de la Charte

- Informer la structure animatrice en amont de travaux ou projets pouvant avoir une incidence sur les habitats ou les espèces visés par la Directive européenne.

Financeurs potentiels

Temps d'animation.

Natura 2000	Site D 10	Fiche - G		
NATURA 2000	Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors	FR8201682	2 Action - G2	
			Priorité	2

Fiche action: Valoriser la connaissance Informer et sensibiliser les usagers et habitants du site

<u>Habitats concernés</u>: <u>Espèces concernées</u>:

Tous les habitats

Toutes les espèces

Objectif:

Le maintien de la biodiversité exceptionnelle du périmètre nécessite l'adhésion des acteurs locaux et de la population locale aux enjeux de conservation, et ce, via une information fréquente. Cela conditionne la mise en place et la réussite des actions du programme.

Mise en œuvre de l'action

Cette mesure peut prendre différentes formes, après élaboration d'un plan de communication :

- Rencontres individuelles, porter à connaissance.
- Lettre/bulletin d'information Natura 2000 renseignant sur l'état d'avancement du programme d'actions. Cette information « grand-public » pourrait notamment être relayé dans les bulletins municipaux.
- Publications diverses autour de Natura 2000 et des enjeux environnementaux.
- Développer le volet Natura 2000 du site du Parc du Vercors ou créer un site dédié à ce site Natura 2000.
- Utiliser la presse locale pour informer des avancées sur le site.par- Mise à jour régulière du site Internet (spécifique ou de la structure animatrice).
- Réalisation d'un guide technique des bonnes pratiques
- Conception d'une animation de sensibilisation à destination des scolaires.
- Réaliser un document de vulgarisation et d'information sur support papier et le distribuer dans les lieux d'accueil des visiteurs.
- Conception et pose de panneaux d'accueil et d'information sur la richesse naturelle du site, les comportements attendus du public et un rappel de la réglementation.

<u>Maître d''ouvrage/Partenaires pressentis</u>: structure animatrice, experts naturalistes, communautés de communes, communes, etc.

Plan de financement et échéancier

Conceptions et impression d'une brochure ou affiche à destination du grand public : 5000 €.

Financeurs potentiels

Crédits État ou à définir.

Natura 2000	5/1C D 10				
NATURA 2000	FR8201682	Action - G	3		
			Priorité	2	

Fiche action:

Favoriser la diffusion des connaissances sur le site aux différents porteurs de projets locaux pour faciliter l'intégration des enjeux écologiques en amont des projets

<u>Habitats concernés</u>: <u>Espèces concernées</u>:

Tous les habitats

Toutes les espèces

Objectif:

Il s'agit d'informer les porteurs de projets (soumis à évaluation des incidences ou non soumis) des enjeux environnementaux du site afin que ces derniers soient pris en compte pendant les phases de montage ou de réalisation.

Mise en œuvre de l'action

- Répondre aux sollicitations des différents porteurs de projets et mettre à disposition la connaissance nécessaire à la prise en compte des enjeux environnementaux
- Assurer une veille aux différents projets émergents sur le territoire.

Maître d''ouvrage/Partenaires pressentis : structure animatrice.

Contrats, engagements, recommandations

Engagements dans le cadre de la Charte Natura 2000

- Lors de manifestations sportives récurrentes, informer la structure animatrice de toutes modifications dans l'organisation (tracé, nombre de participants,...).

Recommandations dans le cadre de la Charte

- Informer la structure animatrice de tous nouveaux projets susceptibles d'avoir une incidence sur les habitats et espèces visés par la Directive et présents dans le site Natura 2000.

Plan de financement et échéancier

Financeurs potentiels

Natura 2000	5/66 2/ 10				
NATURA 2000	FR8201682	Action - H	1		
			Priorité	1	

Fiche action:

Favoriser la réalisation des actions du Document d'Objectifs grâce aux contrats Natura 2000 et via l'engagement sur les mesures agroenvironnementales territorialisées

<u>Habitats concernés</u>: <u>Espèces concernées</u>:

Tous les habitats

Toutes les espèces

Objectif:

La mise en œuvre du DOCOB passe pour l'essentiel par la mise en place de contrats et de mesures agro-environnementales. La structure animatrice doit donc assurer l'animation nécessaire à la signature de ces contrats et mesures.

Mise en œuvre de l'action

- Participation à la réflexion et à la rédaction du volet Natura 2000 du Projet Agroenvironnemental auquel les sites Natura 2000 se réfèrent ;
- Démarchage préalable des bénéficiaires potentiels (MAE, contrats Natura 2000) ;
- Visite de terrain;
- Accompagnement technique administratif pour le montage des contrats et MAE ;
- Suivi de la mise en œuvre des contrats et MAE.

Maître d''ouvrage/Partenaires pressentis: structure animatrice.

Plan de financement et échéancier

Financeurs potentiels

Natura 2000	Site D 10	Fiche - H			
NATURA 2000	Pelouses et habitats rocheux du rebord méridional du Vercors				
			Priorité	1	

Fiche action:

Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle du site via la Charte Natura 2000

<u>Habitats concernés</u>: <u>Espèces concernées</u>:

Tous les habitats

Toutes les espèces

Objectif:

La mise en œuvre du DOCOB passe pour l'essentiel par la signature de la Charte Natura 2000. La structure animatrice doit donc assurer l'animation nécessaire à l'adhésion à la charte.

Mise en œuvre de l'action

- Recensement des adhérents potentiels à la charte et la promouvoir auprès de ces derniers pour développer les adhésions ;
- Coordination des acteurs et partenaires impliqués dans les engagements de la charte.

<u>Maître d''ouvrage/Partenaires pressentis</u>: structure animatrice.

Plan de financement et échéancier

Financeurs potentiels

Natura 2000	Site D 10	Fiche - H			
NATURA 2000	Pelouses et nabitats rocheux du rebord méridional du Vercors FR8201682				
			Priorité	1	

Fiche action : Ajuster le périmètre du site au cadastre

<u>Habitats concernés</u>: <u>Espèces concernées</u>:

Tous les habitats

Toutes les espèces

Objectif:

Cette action vise à préciser les limites du nouveau périmètre proposé. Pour cela, une analyse fine des limites sera effectuée à partir des données naturalistes, les photos aériennes, de limites cadastrales et d'éléments facilement identifiables et créant une limite logique sur le terrain (route, falaises, etc.).

Mise en œuvre de l'action

- Réunions commune par commune afin de finaliser les limites du périmètre ;
- Cartographie précise sur Système d'Information Géographique (échelle cadastrale).

Maître d''ouvrage/Partenaires pressentis : structure animatrice.

Plan de financement et échéancier

Financeurs potentiels

Bilan financier des actions prévues au DOCOB

Fiche action	Priorité	Financements	Coût	Maître d'ouvrage
A1	1	Financement MAE	817 100 € / 5 ans	1 à 3 structure animatrice, CG26, services pastoraux (ADEM), groupements pastoraux.
A2	1	Financement MAE	817 100 € / 5 ans 5 000 € Etude	structures animatrices, CG26, ADEM, groupements pastoraux.
А3	1	Financement MAE Contrat	817 100 € / 5 ans étude : 9000 € selon Devis	structure animatrice, CG26, ADEM, groupements pastoraux.
A4	1	Financement MAE Contrat	817 100 € / 5 ans	structures animatrices, CG26, ADEM, Chambre d'agriculture.
A5	1	Financement MAE Contrat	817 100 € / 5 ans	structure animatrice, CG26, groupements pastoraux.
B1	2			Cf Fiche F 1 et F 2
B2	2	Contrats Natura 2000.	5 000 €	structure animatrice, CG26, propriétaires, communes, groupements pastoraux, structure animatrice du Contrat de rivière Vercors Eau Pure.
C1	3	Contrats Natura 2000.	Selon devis	1 à 2 structures animatrices, ONF, CRPF, CG26, communes, propriétaires privés.
C2	3	Contrat Natura 2000.	Selon devis	1 à 2 structures animatrices, ONF, CRPF, CG26, communes, propriétaires privés.
C3	3	Contrat Natura 2000	150 000 € / 5 ans étude 5000 € 80 000 € / 5 ans	Structures animatrices, ONF, propriétaires forestiers, CRPF, experts naturalistes
C 4	3	Contrat Natura 2000	12 000 €	structures animatrices, ONF, CRPF, propriétaires forestiers, groupements pastoraux
D1	2		F1 et F2	
E1	2	Temps animation	Temps animation	structure animatrice, experts naturalistes.
E2	1	Crédit état ou à définir	40 000 € / 5 ans	structure animatrice, experts naturalistes.

Fiche action	Priorité	Financements	Coût	Maître d'ouvrage
F1	1	Crédit état ou à définir	6 000 €	structure animatrice, experts naturalistes, syndicat de rivière, communautés de communes, communes, etc.
F 2	1	Contrat Natura 2000	10 000 €	structure animatrice, experts naturalistes, syndicat de rivière, communautés de communes, communes etc.
G1	1	Temps animation	Temps animation	structure animatrice, CG26, ONF, CRPF, syndicat de rivière, DDT, etc.
G2	2	Crédit état ou à définir	5000 €	structure animatrice, experts naturalistes, communautés de communes, communes, etc.
G3	2	Temps animation	-	structure animatrice.
H1	1	Temps d'animation	0€	structure animatrice.
H 2	1	Temps animation	0€	structure animatrice.
H 3	1	Temps animation	0€	structure animatrice.









CHARTE NATURA 2000

Site D10

FR8201682

ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS PAR GRANDS TYPES DE MILIEUX

CAHIER DES CHARGES DES PRATIQUES DE GESTION COURANTE ET DURABLE

<u>Textes de référence</u> : Directive Européenne Habitats - Faune - Flore N°CEE 92/43 du 21 mai 1992

Ordonnance N°2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition de directives communautaires et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement (JO n° 89 du 14 avril 2001)

Loi N°2005-157 du 23 février 2005 sur le développement des territoires ruraux

Décret N°2005-820 du 18 juillet 2005

Circulaire N°2007-5023 du 26 avril 2007 relative à la charte Natura 2000 Éléments de cadrage régional 2007 – DIREN Rhône-Alpes



La Charte Natura 2000

L'adhésion à la Charte Natura 2000 est une démarche volontaire et contractuelle. Elle marque un engagement fort aux valeurs et aux objectifs de Natura 2000 sans impliquer le versement d'une contrepartie financière. Elle encourage simplement les adhérents en les exonérant de la part communale et intercommunale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB), des trois-quarts des droits de mutation et permet également d'accéder à certaines aides publiques (ex : constitue des garanties de gestion durable des bois et forêts situés dans le site).

La Charte Natura 2000 d'un site est un outil d'adhésion aux objectifs de conservation ou de rétablissement des habitats naturels et des espèces, poursuivis sur le site et définis dans le Document d'Objectifs.

Elle contient des engagements de gestion courante et durable des terrains et espaces, et renvoie à des pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces.

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains, espaces naturels, inclus dans le site peut adhérer à la Charte Natura 2000 du site.

L'adhérent s'engage pour une durée de 5 ans.



Engagements et recommandation généraux portant sur tout le site

Je m'engage à :

- Respecter l'ensemble des réglementations et des mesures de protection en vigueur sur le site Natura 2000.
 - → Point de contrôle : pas de verbalisation sur ces sujets
- Ne pas introduire d'espèces invasives et exogènes
 - → Point de contrôle : constat sur place d'absence de plantation, de dépôts de matériaux contaminés
- Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles soumises à la charte à la structure animatrice du site.
 - → Point de contrôle : Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure animatrice du site.
- Informer mes mandataires des engagements que j'ai souscrits dans le cadre de la présente charte
 - → Point de contrôle : document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire les a informés.
- Informer la structure animatrice des interventions prévues ayant un impact sur les milieux naturels
 - → Point de contrôle : correspondance avec la structure animatrice

Recommandations:

- ✓ Informer la structure animatrice du site Natura 2000 de toute dégradation constatée, de tout dépôt sauvage, de toutes observations naturalistes remarquables qui participe à la connaissance du site.et de toutes observations d'espèces invasives.
- ✓ Adapter les périodes d'intervention de façon à limiter toute nuisance sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. Remarque : une information sera faite par la structure d'animation afin d'adapter au mieux les périodes avec les espèces présentes ou susceptibles de l'être sur le site.
- ✓ Modifier à l'amiable le mandat en cours ou lors de son renouvellement afin de le rendre conforme aux engagements souscrits dans la charte.
- ✓ Préférer l'utilisation d'huiles biodégradables lors de travaux nécessitant l'utilisation d'engins motorisés.
- ✓ Limiter au maximum l'utilisation de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants.



Engagements et recommandations sur les milieux forestiers

Catégorie fiscale N°5 : Bois, saussaies, ...

Habitats d'intérêt communautaire présents : 9110 - 9130 - 9140 - 9150 - 9180* - 9410 - 9430

Je m'engage à :

- Informer la structure animatrice des travaux et coupes prévus pour permettre la réalisation d'expertises préalables si elles n'ont pas été réalisées au préalable.
 - → Point de contrôle : correspondance avec la structure animatrice.
- Favoriser la régénération naturelle et ne pas procéder à des plantations, sauf après catastrophe naturelle (tempête, incendie, dépérissements massifs) et sous réserve de préserver les essences autochtones.
 - → Point de contrôle : contrôle sur place.
- Conserver les bois morts sur pied et au sol sur l'ensemble de la parcelles
 - Point de contrôle : contrôle sur place.

Recommandations:

- ✓ Préserver les arbres sénescents d'essences locales, à cavités, fissures ou écorces décollées et arbres âgés d'avenir biologique.
- ✓ Favoriser la présence d'une multi-strate par des éclaircies régulières.
- Conserver les essences en mélange, en particulier les fruitiers (sorbiers, érable...), réserver la régénération des feuillus dans les peuplements de résineux.
- ✓ Laisser vieillir les hêtraies. Si des interventions sont envisagées, la gestion sylvicole ne doit pas passer par des coupes rases mais une gestion prudente et progressive en futaie sur souche ou en éclaircie de taillis.
- ✓ Conserver les clairières.
- ✓ Favoriser la présence de lisières bien éclairées et étagées.
- ✓ Préférer l'utilisation de matériels manuels à moteur thermique, utilisant des huiles biodégradables (huiles végétales ou équivalent).
- ✓ Prévoir les travaux aux périodes non-défavorables à la faune : mi-mars à mi-juillet.



Engagements et recommandations portant sur les milieux ouverts

Catégories fiscales N°2 : Prés et prairies naturels, herbages et pâturages

Habitats d'intérêt communautaire présents : 4030 – 5110 - **6110*** – 6170 – 6210 – **6210*** - **6230*** – 6430 - 6510 – 6520

Engagements soumis à contrôle :

- Ne pas réaliser de boisements
 - → Point de contrôle : correspondance avec la structure animatrice.
- Ne pas faire de dépôts sauvages de gravats, ni de remblaiements.
 - → Point de contrôle : constat sur place d'absence de dépôt.
- Ne pas retourner le sol
 - → Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de retournement du sol et autres destructions sauf en cas de causes extérieures (dégâts de sangliers...)
- Limiter, voire supprimer les traitements antiparasitaires rémanents. Utiliser des méthodes et produits alternatifs.

Recommandations:

- ✓ Limiter au maximum les apports d'amendements, fertilisants ou épandages
- ✓ Réaliser les travaux de débroussaillement préférentiellement à l'automne et en hiver, afin de perturber le moins possible la reproduction de la faune
- ✓ Informer la structure animatrice lors de l'observation d'espèces invasives.

Engagements et Recommandations portant sur les milieux humides, cours d'eau et berges

Habitats d'intérêt communautaire présents : 3240, 6430

Habitat d'espèces : mare.

Recommandations:

- ✔ Préserver les mares et favoriser leur entretien (curage si nécessaire, ...)
- ✓ Limiter au maximum la pénétration d'engins.
- ✔ Lors de travaux, ne pas utiliser de produits chimiques et privilégier les huiles biodégradables pour préserver la qualité des eaux.



Engagements Milieux rocheux

Habitats d'intérêt communautaire présents : 8120, 8130, 8160*, 8210, 8310

Engagements soumis à contrôle :

- Demander un expertise à la structure animatrice dès lors que l'on souhaite implanter un aménagement destiné à la pratique de loisirs (via ferrata, voies d'escalade...)
 - → Point de contrôle : correspondance et bilan d'activité annuel de la structure animatrice du site
- Ne pas obturer l'entrée des grottes ou d'effectuer des travaux dans les combles et leurs accès des bâtiments d'intérêt pour les chauves-souris sans avis préalable de la structure animatrice.
 - → Point de contrôle : contrôle sur place et/ou correspondance avec la structure animatrice.

Recommandations:

✔ Respecter la tranquillité des galeries souterraines connues pour être utilisées par les chauvessouris : en période d'hibernation, d'octobre à avril, en période de reproduction de mai à septembre.

Recommandations spécifiques à chaque activité : activités sociales, touristiques et de loisirs

- Maintenir le réseau de sentiers existant et balisé par les structures ayant cette compétence et ne pas créer de sentiers sauvages.
- Ne pas déranger la faune en période de reproduction : une information sera faite par la structure animatrice afin d'adapter au mieux les activités avec les espèces présentes ou susceptibles de l'être sur le site
- Lors de manifestations sportives récurrentes, informer la structure animatrice de toutes modifications dans l'organisation (tracé, nombre de participants,...).
- Informer la structure animatrice de tous nouveaux projets susceptibles d'avoir une incidence sur les habitats et espèces visés par la Directive et présents dans le site Natura 2000.

